

CDHF
Haut-Rhin
No 3324

INVENTAIRE SOMMAIRE
DES
ARCHIVES HOSPITALIÈRES
DE LA
VILLE DE CHAMBÉRY

P R É F A C E

Les Archives Hospitalières de la Ville de Chambéry ont pour origine les actes notariés relatifs à la fondation, à l'entretien ou aux possessions des divers hôpitaux : testaments, donations, échanges, ventes ou procès.

Elles appartiennent en propre aux Hospices ; mais, dans l'intérêt de leur conservation, la Commission des Hospices s'entendit avec le Comité de la Bibliothèque Municipale, et en 1912, ces Archives furent installées définitivement dans une salle de ce dernier établissement, où les amateurs d'histoire locale sont désormais à même de pouvoir les consulter avec profit.

L'importance de ce dépôt, au point de vue de l'histoire de Savoie, est en effet d'une valeur inappréciable, par la quantité de parchemins originaux des ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles qui s'y trouvent conservés. Aussi Félix Perpéchon, à peine nommé bibliothécaire, se mit-il sans tarder à la rédaction de l'inventaire, tâche qu'il put mener à bien avant sa mort, survenue le 1^{er} août 1913.

Depuis longtemps le Comité de la Bibliothèque manifestait le désir de voir publier ce précieux travail ; dans sa réunion du 16 décembre 1924, il émit le vœu que cet inventaire parût dans les Mémoires de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, et sollicita à cet effet une subvention de la Ville et des Hospices, tous deux intéressés à la diffusion de ces documents. Le même vœu fut adopté par la Société d'Histoire le 28 décembre.

Cette requête fut très favorablement accueillie. La Commission des Hospices a bien voulu nous attribuer une somme de 500 francs renouvelable pendant 5 ans, tandis que le Conseil municipal votait une première subvention de 1.000 francs pour 1925, sous cette réserve que l'impression de l'inventaire serait confiée à l'imprimeur qui ferait les conditions les plus avantageuses. Nous prions ces deux administrations de recevoir ici l'expression de notre profonde gratitude pour l'aide qu'elles veulent bien nous apporter.

Les Archives Hospitalières ont été réparties en 4 fonds différents :

- Fonds I** : *Saint-François et Maché.*
Fonds II : *Charité et Repenties.*
Fonds III : *Hôpital général et Hôtel-Dieu.*
Fonds IV : *Incurables et Fous.*

Le cadre de classement de chaque fonds est le suivant :

- Série A : Actes de fondation. — Privilèges.
 — B : Titres de propriété. — Procédures.
 — C : Chapelles. — Culte. — Matières ecclésiastiques en général.
 — D : Inventaires.
 — E : Administration. — Délibérations. — Comptes.
 — F : Entrées et Sorties. — Personnel.
 — G : Institutions annexes.
 — H : Papiers de famille.

Par suite, l'indication I. B. 1 désigne le 1^{er} dossier des titres de propriété du fonds des Hôpitaux de Saint-François et Maché ; II. H. 2, le 2^e dossier des papiers de famille relatifs à l'Hôpital de la Charité, etc.

Ce travail de classement a été soigneusement fait par notre prédécesseur Perpéchon, et nous ne saurions trop admirer la conscience professionnelle avec laquelle il a procédé à la rédaction de ce quadruple inventaire, travail considérable, ainsi qu'il sera facile d'en juger une fois la publication terminée.

Mais son manuscrit ne pouvait être livré à l'impression dans l'état où il l'avait laissé. A la demande du Comité de la Bibliothèque, nous l'avons donc mis au point, en relisant entièrement ce travail ; nous avons identifié et rectifié plusieurs noms propres, et analysé un certain nombre d'actes laissés de côté par notre prédécesseur, tels que des contrats de mariage ne se rapportant pas directement aux Hospices, mais pouvant présenter un certain intérêt pour l'histoire locale ; enfin, pour nous conformer aux indications reçues en pareil cas, nous avons dû modifier très légèrement la composition de certains dossiers.

André BIVER,
Archiviste paléographe.

INVENTAIRE SOMMAIRE
DES
ARCHIVES HOSPITALIÈRES
DE LA
VILLE DE CHAMBÉRY

FONDS I

HOPITAUX DE SAINT-FRANÇOIS ET DE MACHÉ

SÉRIE A

Actes de fondation. — Privilèges.

I. A. 1. — 1 pièce, parchemin.

1^{er} mai 1370. — Statuts et règlements de l'Hôtel-Dieu, donnés par les fondateurs Amé de Bignin et Thomas Girard, bourgeois de Chambéry. — L'hôpital sera dénommé Hôtel-Dieu et sera administré et gouverné par Amé de Bignin et Thomas Girard. — Après la mort des fondateurs, l'administration de l'hôpital sera dévolue aux syndics et conseillers de la ville de Chambéry. — Les syndics devront choisir un recteur de bonnes vie et mœurs (*honestum moribus et honeste vite dotatum*) pour gouverner la maison, gérer ses biens, soutenir ses droits et employer ses revenus au soulagement des malheureux. — Ledit recteur devra jurer sur les saints évangiles de dresser un inventaire des biens de l'hôpital, d'apporter un soin vigilant à la visite

des pauvres et de leur accorder l'hospitalité selon que besoin sera. — Les syndics pourront changer le recteur, s'ils le jugent nécessaire, en cas de mauvaises mœurs, vie déshonnête, négligence, perfidie, ou pour tout autre juste motif (*propter defectum morum vel inhonestatem vile vel negligenciam regiminis perfidiam vel aliam causam justam*). Chaque année, au mois de mars, par devant les syndics et quatre prud'hommes de Chambéry, le recteur rendra compte de sa gestion et leur montrera tous les biens meubles de l'hôpital; les syndics devront examiner scrupuleusement le compte, et même « *mobilia revolvere et perscrulari* ». — Les pèlerins seront admis à l'hôpital pour une nuit seulement, à moins qu'ils ne soient malades, auquel cas l'hospitalité leur sera accordée jusqu'à leur convalescence. — Y seront également reçues les femmes enceintes pauvres (*mulieres pregnantes*) pour y faire leurs couches et y être soignées pendant un mois. — Les enfants exposés, abandonnés et délaissés, qui sont vulgairement appelés *gita*, seront nourris et entretenus aux frais de l'hôpital pendant trois années consécutives; passé ce temps, ils ne seraient reçus que pour la nuit jusqu'à ce qu'ils aient trouvé un autre logement, et devraient quêter et mendier leur nourriture. — Quiconque voudra demeurer à l'hôpital à ses frais et dans une condition en rapport avec son état, devra, au préalable, établir un lit aud. hôpital et pourvoir à ce qui lui sera nécessaire; s'il le demande, on devra lui faire partager le sort des pauvres. — En aucun cas le recteur ou l'administrateur ne permettront à un homme et à une femme, fussent-ils mariés, d'occuper le même lit la nuit; exception est faite pour les enfants au-dessous de sept ans, qu'on pourra laisser avec les femmes dans un même local. — Le recteur sera tenu, chaque soir, de laver ou faire laver dans l'eau tiède les pieds des pauvres. — Si des pauvres infirmes ou d'autres malades sont obligés, à cause de leurs infirmités ou de leur maladie, de manger au lit, il leur sera donné des serviettes qu'on changera tous les 15 jours. — Les syndics et conseillers, après leur élection, jureront d'observer fidèlement les présents statuts. — Le recteur recommandera tous les soirs à la piété des pauvres les fondateurs, administrateurs et tous les bienfaiteurs de l'hôpital, et principalement l'évêque de Grenoble, le prieuré de Lémenc, le comte et la comtesse de Savoie et la ville de Chambéry. — **Règlement de la chapelle érigée dans l'Hôtel-Dieu** : La chapelle est sous

le vocable de la Sainte Trinité. — Le chapelain sera logé à l'hôpital, où une chambre lui sera réservée avec un lit garni, une petite table et un coffre (*cum lecto munito, una parva mensa et uno scrinio*) ; il recevra tous les ans 25 sols gros tournois donnés par Amé de Bignin et 5 sous gros tournois donnés par Boniface de Royssan, chanoine et chapelain d'Aoste. — Le droit de nomination à la charge de chapelain appartiendra à Amé de Bignin et Thomas Girard et, après eux, à la communauté de Chambéry. — Led. chapelain jurera soumission au recteur de l'hôpital. — Aucun recteur de la chapelle ne pourra et ne devra être en même temps recteur de l'hôpital. — Tous les jours le chapelain bénira les pauvres et surtout les malades. — A l'offertoire de chaque messe, le célébrant recommandera aux prières des pauvres les fondateurs, administrateurs et bienfaiteurs de l'hôpital, l'église et prieuré de Lémenc. Témoins présents : Pierre de la Palud, Berthet de Cognin et Mathieu de Moraz, damoiseaux. Notaire public : Jacques Girard. Syndics en fonction : Jacques Faczon et Perronnet (*Amicus*).

I. A. 2. (Liasse). — 2 pièces, parchemin ;
4 pièces, papier.

1378-1718. — Bulle du pape Clément VII (1) concédant une indulgence à tous ceux qui visiteront la chapelle de la Ste Trinité dans l'Hôpital de St-François de Chambéry, aux jours des fêtes de St Pierre et St Paul, apôtres, de la Nativité, de la Circoncision, de l'Epiphanie, de la Résurrection, de l'Ascension, aux fêtes de la Ste Vierge, etc. Datée de la première année de son pontificat. (25 octobre 1378). — « Extraict d'ordre, tarifs et reiglements faicts
« et establis par les nobles sindicqz et conseil de la ville de
« Chambéry que doibt tenir et observer le Recteur des
« hospitaux St-François et Maché pour le regime et entre-
« tien des pauvres d'iceux » (1^{er} septembre 1642). — « Arti-
« cles instructifs pour le fait des hopiteaux ». « L'hospital de
« Paradis situé proche la riviere de Leysse ayant esté
« fondé par la duchesse Yoland mère tutrice de Philibert
« 4^e duc de Savoye pour recevoir et loger tous ceux atteints

(1) Il s'agit de Robert Genève, le pape d'Avignon, tandis qu'Urbain VI siégeait à Rome.

« de peste, le pape Sixte (1) accorde une bulle par laquelle
« il donne pouvoir à tous ceux qui mourront dans led.
« hôpital de choisir un confesseur régulier ou séculier
« lequel aura pouvoir de les absoudre de tous péchés. »
Analyse des statuts de St-François et Maché (1683). —
« Etat des fondations de l'Hostel-Dieu, soit de l'hospital
« de St-François, avec les charges du Recteur d'iceluy »
(2 avril 1718). — « Mémoire instructif pour les hopitaux
de St-François et Maché. »

(1) Sixte IV.

SÉRIE B

Titres de propriété. — Procédures.

I. B. 1 (Liasse). — 6 pièces parchemin ;
3 pièces, papier.

1375-1774. — Privilèges. — Lettres patentes du comte Amé VI, portant exemption, en faveur de l'Hôpital neuf et de son recteur, de toutes impositions ordinaires et extraordinaires, commun du vin, gayte et eschargayte, chevauchée (*exercitu cavalcala*), subsides, tailles, collectes, etc. Contresignées : n. Anthelme, seigneur des Hurtières, Pierre de Mures et Pierre Gerbaix, trésorier de Savoie (1^{er} février 1375 ; fragment de sceau). — Vidimus des lettres patentes ci-dessus, délivré par ordre d'Amé Mascle, docteur ès lois, official de Chambéry, à la requête de Pierre de Casalibus, recteur de l'hôpital neuf (10 avril 1377. — Notaires : Antoine Curbilliet et Henri Mistral). — Lettres du Conseil résidant du comte Amé VIII faisant inhibition et défense au châtelain, au mestral et aux autres officiers de Chambéry de demander aud. hôpital aucuns subsides, tailles, collectes, tributs, communs du vin, impôts sur le blé à moudre, etc... Contresignées : Guigues Marchand (*Marchiandi*), Jean de La Fontaine (25 mai 1395). — Lettres du Conseil de François de Lorraine, duc de Guise, prince de Joinville, marquis de Mayenne, pair et grand chambellan de France, gouverneur et lieutenant général pour le roi en Savoie et en Dauphiné, obligeant les personnes redevables de servis à l'Hôpital neuf à en passer nouvelles reconnaissances (28 janvier 1559). — Lettres patentes du duc Charles-Emmanuel II accordant aux pauvres, héritiers des biens du procureur Boccon, le privilège de bourgeois de Chambéry (24 mars 1667 ; cachet). — Lettres de sauvegarde au profit des Hôpitaux délivrées par le Conseil de Louis XIV (21 février 1693). — Lettres du même contraignant les débiteurs desd. hôpitaux au paiement immé-

diat de leurs dettes (17 août 1693). — « Copie de la lettre « à cachet du roi adressée à l'Intendant général en Savoie » en réponse à une demande des directeurs des Hôpitaux de St-François et Maché d'une subvention pour réédifier l'hôpital. Il fait remarquer que lesd. directeurs ont en réserve un fonds de 5.000 livres, y compris les 2.000 livres qu'il leur avait accordées en 1764, et qu'ils peuvent compter sur 10.000 livres d'arrérages de cens et servis. Il ordonne le recouvrement de ces arrérages (19 avril 1766). — Lettres patentes de Victor-Amé III autorisant les administrateurs des Hôpitaux de St-François et Maché à faire des affranchissements particuliers des fiefs appartenant à ces hôpitaux (22 mars 1774 ; fragment de cachet de cire rouge).

I. B. 2. — 1 pièce, parchemin, rongée en partie.

13 août 1493. — **Allégret.** — Codicille du testament de n. Philippe Allégret, trésorier de Savoie. Il veut être inhumé dans l'église des Dominicains de Chambéry. Il lègue 50 ff. p. p. à l'hôpital de Maché et il institue sa fille Andréanne pour son héritière universelle. Présents : n. Antoine de Rossillon, chevalier, président de la Chambre des Comptes ; Martin de Fontrieux, secrétaire ducal et clavaire du Conseil résidant (Notaire : Jean Trollet).

I. B. 3. — 1 pièce, parchemin.

26 septembre 1401. — **Angellier.** — Codicille du testament de Jean, fils de Simond Angellier, bourgeois de Chambéry. Il veut être inhumé dans l'église du couvent de St-François de Chambéry. Il lègue 80 ff. d'or dont les revenus serviront à acheter du charbon pour les pauvres. Présents : n. Jacques de Costerg, chapelain ; n. Jean de Blonay, cleric (Notaire : Jaquemet *Veysicus*).

I. B. 4. — 1 pièce, parchemin.

22 septembre 1418. — **Balli.** — Testament d'Antoine, fils de feu Jean *Balli*, sellier à Chambéry. Il veut être inhumé dans l'église St-Léger, et il prescrit que deux vicaires de l'église, deux moines du couvent de Lémenc et six frères prêcheurs du couvent de Chambéry, qui vient d'être fondé, assistent à sa sépulture. Il lègue à l'Hôpital du

Pont Morand 100 ff. p. p. pour faire dire une messe chaque semaine (Notaire : Jacques Trot).

I. B. 5. — 1 pièce, papier.

20 septembre 1672. — Beaumont (de). — Codicille de n. Antoine de Beaumont, comte de Sacconex, seigneur de la Bithieu, etc. Legs divers : aux enfants d'Humbert Sallamon, d'Epierre, 500 florins pour une fois ; à noble Marin de Confignon, une rente viagère de 100 ducats. «... Je lègue
« a lhospital de Maché la cense annuelle de 25 florins pour
« estre appliqué aux pauvres prestres passants en la
« presente ville auxquels sera donné un florin pour chesque
« messe entendant que ce soit à vingt cinq prestres dif-
« férents... si tel nombre ny passe pas il veut que le surplus
« de l'argent qui restera annuellement des susdits 25 flo-
« rins soit conservé pour le plus grand nombre qui pourrait
« passer les années suivantes, laquelle cense pourra estre
« rachetée par son héritier. » (Notaire : Claude Paraz.)

I. B. 6. (Liasse). — 4 pièces, papier.

1605-1606. — Berthet. — Copie du testament de noble Georges Berthet, de Grésy, novice capucin au couvent d'Avignon (François de Mares, notaire), instituant son frère noble Philibert Berthet pour son héritier universel. Legs divers : 500 ff. à l'Hôpital St-François ; 500 ff. à l'Hôpital de Maché ; 200 écus de 3 f. pièce aux Capucins d'Avignon ; 500 ff. aux Jésuites de Chambéry ; 1.000 ff. à distribuer aux pauvres filles à marier, aux orphelins et aux pauvres honteux de Grésy (16 mai 1605). — Codicille annulant le legs fait aux Jésuites et réduisant à 120 écus celui fait aux Capucins d'Avignon (23 mai 1605). — Lettres du testateur aux recteurs de St-François et Maché les informant de ces legs (29 mai 1605). — Supplique du recteur pour obtenir le paiement dudit legs (1606).

I. B. 7. — 1 pièce, parchemin.

26 juin 1427. — Beysin. — Testament de Pierre Beysin, de St-Genis. Il veut être inhumé dans l'église des frères mineurs de Chambéry. Il lègue à l'hôpital neuf une maison et un curtil sis à St-Genis et il institue pour son

héritière universelle sa fille Péronette, femme de Pierre Duchesne (Notaire : Pierre Magnin).

I. B. 8. (Liasse). — 25 pièces, papier.

1637-1699. — Boccon. — Rente de 140 ff. en faveur de François Buffet, cleric juré au Sénat, sous la caution de Théodore Boccon (1637-1638). — 3 testaments de Théodore Boccon, procureur au Sénat. Il lègue 400 ducats aux syndics de Chambéry, au cas où ils feraient continuer la grande muraille de l'Aisse au-dessous de l'Hôpital de Paradis, pour construire contre cette muraille 5 logettes pour les pestiférés. Il lègue à l'Hôpital de Maché le tiers de son hoirie pour secourir les pauvres étrangers passants et pour faire apprendre des métiers aux orphelins (1640-1647; cachets). — Copie d'un testament dud. Théodore Boccon. Il élit sa sépulture dans l'église St-François, à laquelle il lègue 100 florins, à charge de dire une messe chaque jour pendant le mois qui suivra son décès. Legs divers : à chacun des couvents de St^e-Claire, de St-Dominique et des Capucins de Cognin, 100 florins pour un nombre de messes laissé à leur discrétion ; à la chapelle de Notre-Dame, fondée dans le Collège des Jésuites, 10 ducats ; à l'église St-Martin en Bugey, 50 écus pour l'achat d'ornements ; à Jeanne et Claudine Buisson, de Rumilly, chacune 30 écus ; à Françoise Vuagnon, 60 écus ; à chacune de ses *chambrières*, 100 florins ; à Jean Chivillard, procureur au Sénat, 300 ducats ; à Gaspard Vectier, m^e auditeur à la Chambre des Comptes, et à Louis Mongellaz, avocat au Sénat, des salières d'argent d'une valeur de 54 ducats ; à quatorze pauvres honteux du mandement de Montfalcon « de ceux qui ne peuvent ny osent mendier », à chacun 50 florins ; à sa nièce Marguerite Burges, religieuse Bernardine à Seyssel, 10 livres tournois ; à son neveu Charles Burges, 1500 livres tournois ; à sa femme Antoinette Truc, l'usufruit d'une maison située à Chambéry, de sa grangerie appelée Meynard, des biens qu'il possède rière St-Sulpice, Villardmarin et Torméry. Des personnes dignes de foi, telles que le procureur Gariod, lui ont assuré que son fils Claude-Noël Boccon « est decede à la guerre dans l'alte Saxe » ; néanmoins, s'il est vivant, il lui lègue 100 écus. Il institue pour ses héritiers universels : sa nièce Marie Burges, femme de Louis Morand, trésorier général, pour les deux tiers de ses biens « et pour l'autre troisieme part

« tous mes biens les pauvres de lhospital de Maché, à
« l'exclusion de ceulx de lhospital St-François. Les fruicts
« de laquelle troisieme part icellui testateur veult estre
« employes à secourir les pauvres malades dud^t hospital
« de Maché, les pauvres honteux de la d^e ville et faubourgs
« et pour faire apprendre des metiers à des pauvres et
« jeunes enfants soit dans la ville ou dans la maison de
« Charité au cas quelle fust ou vienne a estre fondée et
« establie, aussy pour assister les pauvres passants lesquels
« icellui testateur nentend comprendre certaines personnes
« qui viennent souvent, notamment les festes, aud^t Hopital
« de Maché, qui roulent et courent le pays. » Il confie
l'administration du legs fait à l'hôpital de Maché au R^d
père directeur de la Grande Congrégation, à quatre des
seigneurs-confrères de lad. congrégation et à deux des
nobles syndics de Chambéry, leur donnant tous pouvoirs
de disposer des susd^{ts} revenus comme bon leur semblera.
« Il supplie de volloir commettre et employer des personnes
« capables et bien intentionnées pour alternativement et
« une foys la seymaine visiter les pauvres dud^t hospital
« de Maché et des autres lieux qui requieront la Charité
« pour la faire soubs ladvis et ordre du susd^t R^d pere et
« seigneurs susnommés... en cas que par quelques empeche-
« ments ou autres occasions et causes lesd^{ts} nobles scindicqs
« ne se pourroient trouver aux assemblées qui seront faictes,
« elles ne seront retardées mais procedées en l'assistance
« des autres seigneurs directeurs... Et en cas que lad^e
« Marie Burges, sa niepce et coheritière viendroit à deceder
« sans enfants et ses enfants sans enfants icelluy testateur
« lui substitue et a sesd^{ts} enfants et en tant que de besoing
« institue et appelle aux susdes deux parts de ses biens,
« scavoir : lesd^{ts} pauvres ses coheritiers pour la moitié
« et led^t Charles Burges, son nepveu pour l'autre moitié...
« donnant pouvoir à lad^{te} niepce de disposer aud^t cas
« de la somme de mille ducats... Il prohibe et deffent a
« sesd^{ts} heritiers l'alienation, vente, eschange et engage-
« ment desd^{ts} biens ny d'aucune partie d'iceulx par
« sesd^{ts} heritiers, et substitués. » Il annule les testaments
antérieurs (28 septembre 1647 — Ducoux notaire). —
Procès-verbal d'apposition des scellés, le jour du décès du
testateur, par Charles Salteur, juge-maje de Savoie, qui
fait connaître que, sur la minute de son testament, Théodore
Boccon a prescrit de n'ouvrir led. testament que 15
mois après son décès (31 mars 1650). — Procès au Sénat

entre les directeurs de l'Hôpital de Maché et Charles Burges, d'une part, et Antoinette Truc, veuve de Théodore Boccon, et Jean-François Jay-Donzel, d'autre part, relatif à cette hoirie (1650-1679) : Sentence arbitrale rendue par le président de la Perrouse et les maîtres auditeurs des comptes de Soyrier et de la Peysse arrêtant à 5.000 ducats la somme due à lad. Antoinette Truc pour ses droits dotaux, etc. (1651). — Monitoire de François Vibert, official de Savoie (1653). — Quittance par Antoinette Truc à R^d Balthazar de Flotte, père de la Grande Congrégation, n. Jacques-Louis Gantellet, préfet, n. François Jacques, assistant, n. René Duport, directeur, etc..., agissant au nom de l'Hôpital de Maché, de 2.500 ducats (29 août 1655). — Cession par led. Donzel aux directeurs de l'hôpital de Maché de plusieurs obligations sur n. Jean-Baptiste de Clermont, seigneur de St-Cassin, et sur n. Louis-Gabriel Roget, de Bonneville, au montant de 4.500 ff., et des vignes, maison, prés, cuves et pressoir de Torméry, contre la créance de 8.700 ff. que led. hôpital avait sur lui (26 novembre 1679). — Etat des biens et rentes des Pauvres, héritiers dud. Théodore Boccon. Revenus des biens : maison de la rue Juiverie, 469 ff. ; four de la rue Juiverie et maison au-dessus, 1.000 ff. (il est fait mention que led. four avec ses dépendances a été vendu en 1776 à Jean-Baptiste Favre) ; four sous le château, 377 ff. 4 sols ; les biens de Beauvoir, 365 ff. ; les biens de St-Sulpice, 120 ff. (vendus au baron de St-Sulpice en 1768) ; les prés de La Motte, 42 ff. ; les vignes de Torméry et les prés de Francin, 300 ff. ; les vignes de Montmélian et d'Arbin avec les prés et blanches de Ste-Hélène-du-Lac, 650 ff. Rentes dues : par les frères Novellon, de la Biolle ; par le comte de Clermont, de St-Cassin ; Claude Bellay, notaire à Chambéry ; le baron du Mollard ; Georges Vullier, de Chambéry ; Charles Pillet, avocat au Sénat ; Claude et François Bazinet, de St-Alban ; Jean Mongellaz, contrôleur du sel ; le président de Lescheraines ; Guillaume Trepier, etc... Ces rentes forment un capital de 23.459 ff. Revenu total : 4.496 ff. (1699).

I. B. 9 (Registre). — Petit in-f^o, papier ; 20 feuillets.

1650. — **Boccon.** — Inventaire des censes, rentes et arrérages dus aux héritiers du procureur Boccon. Part des pauvres.

I. B. 10 (Registre). — Petit in-f^o, papier ; 199 feuillets.

1650. — **Boccon.** — Inventaire des biens meubles et immeubles, argent, titres et effets de l'hoirie du procureur Boccon, trouvés tant dans ses maisons que dans deux coffres déposés l'un chez le maître auditeur Vectier et l'autre dans le couvent des Jésuites, dressé par Pierre-Marc Borrel, notaire à Chambéry.

I. B. 11 (Néant ; a été transporté au fonds III, où il forme le numéro III. E. 1).

I. B. 12 (Registre). — In-f^o, papier ; 44 feuillets. (1)

1685. — **Boccon.** — Partage fait par Jean-François Jay-Donzel de l'hoirie du procureur Boccon en 2 lots : lot des pauvres malades et des passants, lot des pauvres honteux.

I. B. 13. — 1 pièce, parchemin.

29 juillet 1457. — **Bon.** — Testament de Jeannette, fille de feu Jean Bon, veuve de Durand Periolaz, du Pont-St-Martin, mandement de Sallanches. Elle veut être inhumée dans l'église St-François de Chambéry et elle institue l'Hôpital neuf pour son héritier universel (Notaire : Pierre Vallier).

I. B. 14. — 1 pièce, parchemin.

1^{er} septembre 1411. — **Girard de Branchier (de Branchiaco).** — Copie du testament de n. Girard de Branchier, curé de Doucy, recteur de l'Hôpital neuf. Il veut être inhumé, s'il meurt à Chambéry, dans le cimetière de l'église de Lémenc, devant la grande porte « *subtus logiam dicti loci* ». Legs divers : à l'Hôpital neuf, 20 ff. d'or et un lit complet ; à Antoine Chinallier, chapelain dud. hôpital, l'usufruit d'une vigne acquise de Pierre Brasier (la nue-propriété est léguée aud. hôpital) ; à Jean de La Fontaine, chapelain de Doucy ; à Alésie, veuve de Jean de Passorio ; à n. Jean de Verdon, du Châtelard, damoiseau ; à Isabelle,

(1) Ce registre paraît avoir été déplacé.

veuve de Jean *de Durchia* ; à n. Guigues du Chanay, damoiseau ; à n. Antoine Ambroise (*Ambrosii*). Il institue pour ses héritiers universels ses frères Jean, François et Pierre (Notaire : Jean *Bollati*).

I. B. 15 (Liasse). — 3 pièces, parchemin.

1404-1425. — Pierre de Casalibus (Deschouseaux). — Testament de n. Pierre *de Casalibus*, chapelain, recteur de l'hôpital neuf. Il veut être inhumé dans l'église de Lémenc, dans la chapelle de St-Martin ; tous les religieux et chapelains de Chambéry assisteront à sa sépulture. Legs divers : aux différents hôpitaux de Chambéry et à celui des lépreux situé à la Maladière, 3 deniers gros chacun ; à l'hôpital de la Croix, 20 ff. p. p. ; aux frères mineurs ; au couvent de Lémenc ; aux Clarisses ; à Humbert *de Bengiis*, chapelain ; à Hugonet *de Casalibus*, son neveu, une pièce de vigne contenant 8 fosserées, située « *apud cabannas* », sur le territoire de la Bâtie, acquise de Pierre et Guillermet, fils de feu Jacquemet Dalbanne, sous la réserve que si led. Hugonet meurt sans enfant légitime, cette vigne appartiendra à l'Hôpital neuf. Il institue led. hôpital pour héritier universel (Notaire : Philippe Garrel. — 28 avril 1404). — Quittance à l'hôpital neuf par Mermet Chastel (*Castelli*), de Vovrey, de 50 ff. à lui légués par Pierre *de Casalibus* (Notaire : Jean Parilliat. — 1413). — Quittance de lods en faveur de l'hôpital neuf par n. Humbert de Seyssel, seigneur d'Aix et de la Bâtie, pour l'acquêt de la pièce de vigne mentionnée ci-dessus, ensuite du décès sans enfant de Hugonet *de Casalibus* (1425).

I. B. 16. — 1 pièce, papier.

1516. — Champon (Champonis). — Copie, signée de la Ravoire, faite par ordre du Conseil résidant à Chambéry et à la requête de R^d Guillaume Parpillion, recteur de l'hôpital neuf, du testament de François, fils de feu Michel Champon, de Moutiers, en date du 14 janvier 1467 (Notaire : François Guichard). Il lègue aud. hôpital 10 fosserées de vigne situées à la Condamine, lieu-dit en Leysardaz, 30 fosserées de vigne sous St-Michel, une maison et une grange sises à Moutiers (cachet de cire rouge).

I. B. 17. — 1 pièce, parchemin.

27 septembre 1397. — Chandellier. — Testament de Thomassa, femme de Jean Chandellier, de Chambéry. Legs divers : à l'hôpital neuf, 10 sols gros tournois, un matelas, un coussin, 2 draps et une couverture ; à Antonie, veuve de Pierre de Chalon ; à R^d Etienne Rostaing (*Rostagni*), curé de Barberaz ; aux curés et vicaires de St-Léger et de St-Pierre-sous-le-Château. Elle institue pour son héritier universel son fils Jean de Montepessolano, bourgeois de Besançon (Notaire : Jacques *Vilarii*).

I. B. 18. — 1 pièce, parchemin.

17 novembre 1394. — Chevrier. — Testament d'Humbert Chevrier, chirurgien (*silorgicus*) à Chambéry. Il lègue à l'hôpital neuf un lit de plumes avec ses garnitures et il institue pour son héritier universel son pupille Humbert, fils de M^e Jean de Valeris, bourgeois d'Yverdon (Notaire : Pierre Magnin).

I. B. 19. — 1 pièce, parchemin ; en partie rongée.

11 novembre 1415. — Chevrier. — Testament de Ginette, fille de feu Jean Chevrier, de Chambéry, femme de Mermet des Allèves, notaire. Elle lègue à l'hôpital neuf une pièce de terre située à Maché, sous condition de faire dire 24 messes dans l'année qui suivra son décès ; les pauvres feront une procession générale sur son tombeau. Elle institue son mari pour son héritier universel (Notaire : Pierre Magnin).

I. B. 20 (Liasse). — 2 pièces, parchemin.

1418-1444. — Chinallier. — Inventaire des biens meubles et immeubles donnés à l'hôpital neuf par R^d Antoine Chinallier, chapelain : livres, monnaies, archives, etc. (Notaire : Jean Garnier. — 1^{er} juin 1418). — Cession et rémission en faveur du recteur de l'hôpital neuf de Chambéry, faite par Antoine Chinallier, dit Hugonet, des Charmettes, de 4 seitorées de pré lieu-dit au Chardonay, du fief dud. hôpital, près des terres de n. Jean Sauvage,

chevalier, docteur ès-lois (Notaire : François Burgie. — 1^{er} mai 1444) (1).

I. B. 21. — 1 pièce, parchemin.

24 juillet 1420. — **Cognin (de).** — Testament de Peronette, fille de feu Aymon de Cognin, femme d'Etienne Rosset. Elle lègue à l'hôpital neuf 1 ff. et elle institue pour son héritier universel Jean Vallard, son fils du 1^{er} lit (Notaire : François Colombier).

I. B. 22. — 1 pièce, parchemin.

30 mars 1412. — **Costerg (de).** — Donation de 400 ff. d'or à l'hôpital neuf par n. Jacques de Costerg, chapelain de Chambéry, à la condition d'avoir, pendant sa vie, son logement dans led. hôpital. Cette donation est acceptée par le recteur n. Jean Crusilliet, et par les syndics et conseillers de Chambéry Guigues Marchand et Jacques Jaquet (Notaire : Mermet des Allèves).

I. B. 23. — 1 pièce, parchemin.

20 mars 1485. — **Cotin.** — Donation par Amédée, veuve de Monet Cotin, à l'hôpital de Maché d'un *curtil* situé à Maché, procédé de feu Aymon Jaquet, prêtre, habitant à Maché (Notaire : Etienne Boyssonet ; copie faite par les soins d'Antoine Ferrat).

I. B. 24. — 1 pièce, parchemin.

27 novembre 1431. — **Curati.** — Clause du testament de Jean *Curati*, secrétaire ducal. Il lègue à l'hôpital de Maché, nouvellement fondé, 6 deniers gros de servis annuel destinés à acheter du charbon pour réchauffer les pauvres qui affluent aud. hôpital, et 15 ff. p. p. de servis annuel à l'hôpital neuf, pour l'entretien d'un prêtre coadjuteur du recteur et nommé par lui, qui dira trois messes par semaine dans la chapelle de la Ste Trinité. Lesd. servis

(1) Dans le manuscrit de Perpéchon, cet acte figure au n^o I. B. 61 ; nous l'avons reporté à I. B. 20, qui forme un dossier Chinallier.

sont hypothéqués sur une maison et une pièce de vigne sises à Villeneuve, territoire de St-Alban (Notaire : Jean Vulliet ; copie faite par les soins de son fils Jean).

I. B. 25. — 1 pièce, parchemin.

11 avril 1450. — Descostes. — Testament de Jean, fils de feu Poncet Guigonet Descostes, de Tarentaise, par lequel il lègue tous ses biens meubles et immeubles à l'hôpital neuf (Notaire : Pierre Vallier).

I. B. 26 (Liasse). — 2 pièces, parchemin.

1607-1608. — Dorier dit Lamet. — Sentence de Charles-Emmanuel I^{er} en faveur de l'hôpital de Maché, au sujet du codicille du testament de Pierre Dorier dit Lamet, bourgeois de Chambéry, en date du 13 juin 1530, par lequel il lègue au couvent de Myans le servis annuel de 5 sommées de vin, 2 charretées de foin et 1 vaisseau d'amandes, et à Marguerite Dalbanne, sa femme, l'usufruit de tous ses biens situés à Apremont et à St-Baldoph, et où il institue pour son héritier universel l'hôpital de Maché.

I. B. 27. — 1 pièce, parchemin.

5 février 1489. — Forestier. — Donation par Jean Forestier, de St-Ours, à l'hôpital neuf de tous ses biens meubles et immeubles situés à St-Ours, Cusy et la Bâtie. Il se réserve l'usufruit desd. biens (Notaire : Michel Chapuys).

I. B. 28. — 1 pièce, parchemin.

5 août 1394. — Galliard. — Testament de n. Jean Galliard, damoiseau, notaire à Chamoux. Il lègue à l'hôpital neuf 2 ff. d'or et un bon lit complet ; à son fils Jean, la maison forte de Cluses, en Faucigny, et tous les biens qui en dépendent ; à son fils Antoine et à sa fille Guillermette, par moitié, tous les biens qu'il possède en Savoie. Si lesd. enfants meurent sans enfant, il leur substitue sa fille, Marguerite, femme d'Etienne de St-Jeoire, en Faucigny. Si celle-ci décède sans enfant, il lui substitue : pour les biens sis en Savoie, n. Humbert de Savoie, chevalier,

seigneur d'Arvillard et des Mollettes, son frère Amé, Piquet de Bellegarde, et Vifred de la Croix ; pour les biens sis en Faucigny, n. Rodolphe de la Croix, chevalier, n. Pierre de Menthon dit de Dingy, Humbert de la Croix et Richard de Cornillon (Notaire : Jean de la Rochette).

I. B. 29. — 1 pièce, parchemin.

20 décembre 1425. — **Gardon (Gardonis).** — Testament de Jeannette, fille de Jean Gardon, femme de Jean Girard, de St-Rambert. Elle lègue tous ses biens à l'hôpital neuf (Notaire : Claude du Mollard).

I. B. 30 (Liasse). — 20 pièces, papier.

1631-1699. — **Ginet.** — Copie du testament de Pierremart, fils de feu Guillaume Ginet, praticien et bourgeois de Chambéry. Legs divers : à Pierre Landre, curé de l'église paroissiale de Salles, 40 florins pour la restauration de l'église ; 100 florins pour la réparation de la chapelle du St-Rosaire fondée à l'église St-Dominique de Chambéry ; 300 ducats à sa femme Antoinette Guigoz ; 3.000 florins à sa belle-sœur Hélène Guigoz, que ses héritiers devront nourrir et vêtir jusqu'à son mariage. Il désigne pour ses héritiers universels ses fils Maurice et Jean (Notaire : Grivion. — 4 mai 1631). — Copie de curatelle décernée à François Maniguet, praticien et bourgeois de Chambéry, de Pierre-Marc Ginet, fils et héritier de feu Pierremart Ginet (23 mars 1648). — Lettres d'appel pour Antoinette Guigoz contre Claude Noeray, chantre de la Ste Chapelle de Savoie (1652). — Quittance pour Jean Ginet et Antoinette Guigoz passée par led. Noeray (25 juin 1653). — Procédure entre Jean Ginet et Claude Porcheron (1656). — Copie de contrat dotal entre Jean Ginet et Jacqueline Gros. Présent : Jean-Dominique Excoffon, seigneur de Bellier, conseiller d'Etat de S. A. R. et 1^{er} sénateur au Sénat de Savoie (Notaire : Taltavel. — 5 mars 1662). — Copie de cession portant quittance pour Claude l'aîné Bertholus par Jean Ginet (29 janvier 1666). — Quittance de 1.000 ducats par les Bernardines de Chambéry (supérieure : Marie-Christine de St-Alban) à Jean Ginet (24 mars 1669). — Testament de Jean, fils de feu Pierre-Marc Ginet, praticien et bourgeois de Chambéry. Legs divers : à l'église Ste-Marie-Egyptienne,

où il élit sa sépulture, 200 florins pour une fois ; à l'église St-François, 36 ducats pour une fois et 36 ducats annuellement, à charge de dire chaque année, à perpétuité, une grand'messe des morts, le lendemain de l'Annonciation ; à ses grangers de Sales, toutes les créances qu'il aura sur eux par obligations le jour de son décès ; à Jacqueline Gros, sa femme, l'usufruit de tous ses biens, plus sa dot ; à Jean-Antoine Taltavel, procureur au Sénat, toutes les obligations, cédules et droits qu'il possédera à son décès.

« ... J'institue mon héritier universel Pierre Ginet, mon fils, « et mes autres enfants masles, si Dieu m'en donne, et si « sont des filles je les institue en la somme de mille ducat- « tons, et cas advenant que mesd^{ts} héritiers ou le dernier « d'iceux vint a deceder sans enfants naturels je leur subs- « titue... par fidei-commis, scavoir en ma maison de la « presente ville et biens de Sales les pauvres de l'hospital de « Maché pour estre le revenu d'iceux employé par les « seigneurs directeurs establys pour la direction des biens « baillés a mesmes fins par feu M^e Théodore Boccon aud. « hôpital et pour la subsistance des pauvres passants et « soubs les mesmes conditions, astrictions... a la charge que « led^t cas adrivant seront tenus de payer au seigr^r et m^e « auditeur Morand la somme de quatre mille florins que ie « luy doit de capital et cest avec dommages et interests des « censes des le decez desdits héritiers. » (Notaire : Plattel. — 9-11 janvier 1672). — Ouverture du testament par Charles Dufour, juge-maje de Savoie (12 janvier 1672). — Requête au Sénat par les directeurs des pauvres, héritiers de Jean Ginet, demandant la mise en possession des biens de Jean Ginet, son fils Pierre étant mort sans enfants (1696). — Procès entre les susdits directeurs et Jean-Antoine Taltavel, d'une part, et Hélène Ginet, veuve de Jean-Baptiste Viollet, et Marie Gros, femme de Claude Bertholus, d'autre part, au sujet de cette hoirie (1696). — Lettres royales de Louis XIV, signées Garrel, ordonnant aux parties de comparaître devant le Sénat de Chambéry (1696). — Quittance pour Claude l'aîné Bertholus, Hélène Ginet et Marie Gros, passée par Marguerite de Lambert de Soyrier, veuve du maître auditeur Morand (10 juin 1697). — Accensement passé par Marie Gros et Hélène Ginet au sieur Joseph Dufresne, marchand bourgeois de Chambéry, d'une boutique située à Chambéry, rue St-Dominique (11 janvier 1698). — Quittance pour Marie Gros et Hélène Ginet, passée par le R^d Père Antoine Ginet, procureur des reli-

gieux de St-François (21 juillet 1698). — Location d'une boutique faite par Marie Gros et Hélène Ginet à Claude Baud, sergent ducal (30 mai 1699). — Transaction par laquelle les Directeurs des pauvres abandonnent tous droits et actions sur l'hoirie Ginet et reçoivent en échange une maison située rue St-Dominique, ancienne rue de la Vieille-Boucherie, et 700 florins ; de plus les susdits directeurs payeront annuellement aux religieux de St-François 36 ducats, legs à eux fait par le testateur ; les autres héritiers prennent à leur charge la créance de 4.000 florins due au m^e auditeur Morand (Notaire : Louis Verdet. — 25 juin 1699). — Etat descriptif de lad. maison, louée à divers pour 600 ff. (1699).

I. B. 31 (Cahier). — In-4^o, papier ; 41 feuillets.

1482-1491. — Girardet. — Copie du testament d'Antoine Girardet, notaire à Chambéry. Il élit sa sépulture dans l'église de Lémenc et veut qu'une procession soit faite dans lad. église le jour de son décès. Il lègue à la chapelle fondée dans l'église St-Léger sous le vocable des Sts Fabien et Sébastien 10 ff. p. p. pour une fois ; à Guigone Marcet, sa nièce, 240 ff. ; à sa sœur, religieuse Clarisse, 5 ff... Il institue pour son héritière universelle en tous ses biens meubles et immeubles sa femme Collette, et lui substitue, après sa mort, l'Hôpital neuf de Chambéry ; le recteur sera tenu de faire célébrer dans la chapelle dud. Hôpital 3 petites messes chaque semaine, après son décès (Notaire : Mermet Buctet. — 1^{er} juillet 1482). — Transaction au sujet de cette hoirie, composée de vignes et terres sises à Chignin et à Torméry, entre Antoine de Belletruche, seigneur de Gerbaix, Georges de Pradel d'Auturin, syndics de la ville, et Pierre Batossard, recteur de l'Hôpital neuf, d'une part, et Jean Dupuy, secrétaire ducal, marié à Guigone Marcet, héritière de Collette Girardet, d'autre part (1491).

I. B. 32 (Liasse). — 2 pièces, parchemin.

1418-1419. — Grimier. — Sentence rendue par n. Jean Sauvage (*Salvagii*), docteur ès lois, chevalier, seigneur de Verel (diocèse de Belley), n. Jacques de Mouxy, Amblard de Gerbaix et Jean du Pont pour l'hôpital neuf, d'une part ; François et Michel, fils de Pierre Richarme, de

Sonnaz, d'autre part, au sujet de l'hoirie de Michelet Grimier, mercier à Chambéry. Il est décidé que led. hôpital cédera tous ses droits sur lad. hoirie pour 200 ff. p. p. (Notaires : Pierre Coppier et Etienne de Corlovon. — 20 décembre 1418). — Quittance de lad. somme (23 janvier 1419).

I. B. 33. — 1 pièce, papier.

1^{er} février 1664. — Jacques. — Fondation par noble François Jacques, conseiller et sénateur (Pittit, notaire). Il donne à la ville de Chambéry 2.800 florins, à charge de verser chaque année 51 ff. au receveur de la St^e Chapelle et 61 ff. au recteur de l'Hôpital St-François. La 1^{re} de ces rentes sera employée à faire dire, à perpétuité, dans l'église St-Léger, une petite messe des morts tous les lundis de l'année et une grand'messe le 5 janvier de chaque année, jusqu'au décès du fondateur, après lequel lad^e grand'messe se dira annuellement le jour de sa mort. La rente créée au profit de l'hôpital St-François servira à habiller chaque année 5 pauvres filles dud. hôpital d'une robe et de bas en drap du pays, d'une chemise en toile et d'une paire de souliers.

I. B. 34 (Liasse). — 23 pièces, papier.

1650-1718. — Jay-Donzel. — Obligation pour les héritiers du feu procureur Boccon contre le sieur François Jay-Donzel (2 décembre 1650). — Copie d'exploit signifié à Jean-François Jay-Donzel, secrétaire patrimonial ordinaire de S. A. R. et clavaire des archives du Sénat (28 mai 1677). — Contrat d'entrée en religion aux Annonciades Célestes de Chambéry, de Marie Bastardin, fille de Claude-Emmanuel Bastardin, commissaire d'extentes à la Chambre des Comptes de Savoie, et de Gasparde Bertholus, portant obligation contre ladite Gasparde et contre le sieur Jean-François Jay-Donzel, maître auditeur en la Chambre des Comptes (Notaire : Chabert. — 25 septembre 1690). — Copie du testament de noble Jean-François Donzel, maître auditeur à la Chambre des Comptes. Il élit sa sépulture dans l'église St-Dominique ; aussitôt après son décès, ses héritiers devront faire dire 1.000 messes pour le repos de son âme. Legs divers : au couvent de St-Dominique, 200 florins pour 100 messes ; à chacun des couvents de Ste-Claire, de St-François, de Ste-Marie-Egyptienne, de St-Bernard, des

Augustins, des Capucins, 100 florins pour 100 messes ; aux Bernardines, 200 florins pour des prières ; à Claude Chabert, huissier au Sénat, 200 florins ; à sa servante Françoise, 200 florins, et 100 florins à chacun des domestiques qui seront à son service le jour de son décès ; à la femme du seigneur Payre, de Nice, 3.000 florins ; à Gasparde Bertholus, veuve Bastardin, 800 florins ; à Clauda, femme Poetaz, maître lanternier à Chambéry, 400 florins ; à la Congrégation des Messieurs, 700 florins, à charge de dire l'*Inviolata* chaque dimanche, à perpétuité ; à la Confrérie des Pénitents de la Miséricorde, à charge de dire un *De profundis* à perpétuité, le dimanche matin ; à Mr de Douvres, fils du président d'Oncieu, 150 pistoles ; à sa fille Philiberte Donzel, religieuse Bernardine à St-Genix, 200 florins de pension viagère ; à sa sœur Lucrèce Donzel, femme Joyre, 500 florins de pension viagère. « Je fais, crée
« et institue mes héritiers universels les pauvres de l'hos-
« pital St-François et veus que le revenu de mes biens
« soit employé à marier annuellement dix filles à chacune
« desquelles je veus que l'on donne 200 florins, et à faire
« apprendre un metier à 10 garçons aussi annuellement,
« lesquels garçons et filles seront, sçavoir : 8 de ceux dud^t
« hopital par preference et les autres je veus et entend être
« du nombre de ceux qui seront originaires de la presente
« ville ou faubourgs ou de Challes, sans que cela puisse être
« etendu a autres, et le surplus de mes revenus je veus
« qu'il soit distribué aux pauvres honteux de la ville et des
« faubourgs, comme on fait des revenus de M^e Boccon. »
Il nomme pour ses exécuteurs testamentaires : le préfet de la Congrégation des Messieurs, 4 conseillers de lad. Congrégation, et le 1^{er} syndic de la ville ; ceux-ci pourront vendre et aliéner ses biens (Notaire : Dupraz. — 6 janvier 1691). — Codicille par lequel led. Donzel lègue 150 pistoles d'or à sa nièce Melchiotte Joyre, et 300 florins au président d'Oncieu, sur l'argent provenant de la vente de ses meubles. Verbal d'ouverture du testament par Charles Dufour de Rocheron, juge-maje de Savoie, en présence du préfet et des directeurs de la Grande Congrégation (1691). — Inventaire des biens meubles et immeubles délaissés par led. Donzel à Chambéry, à Challes et à Barby. — Quittance par les directeurs de cette hoirie à Michel Vagnon, de 200 ff., montant des effets et meubles vendus (1691). — « Mémoire des payements qui ont
« estés faits des deniers provenus de la vente des effectz de
« l'hoirie du feu sieur m^e et auditeur Donzel. » — Compte

d'André Joyre relatif à l'hoirie Donzel (1691). — Retrait de titres pour les exécuteurs testamentaires de Jay-Donzel par Jean-François Salomon dit Brezel, de Francin (1^{er} janvier 1697). — 2 lettres, signées Châteauneuf de Grasse et réponse (1694). — Déclaration de n. Jean-Humbert Fay, m^e auditeur, conseiller secrétaire d'Etat et des finances de S. A. R., portant que, le 21 mai 1689, il s'est démis de sa charge de conseiller et maître auditeur en la Chambre des Comptes de Savoie en faveur de Jay-Donzel (8 août 1698). — Compte du maître auditeur Anselme (1701). — Mémoire sur la fondation de M^e Donzel (1718 environ).

I. B. 35 (Liasse). — 90 pièces, papier. (1)

1691-1783. — Donzel. — Quittances aux directeurs par les divers couvents de Chambéry mentionnés dans le testament, par n. Marc-Antoine Passerat, commandeur de S^{te}-Hélène-du-Lac, baron de Troche, par Marie Arestan, veuve d'André Bertholus : cette dernière cède les bois de Challes qui lui avaient été adjugés par lettres royaux de Louis XIV ; etc... (1691-1722). — Procédures André Bertholus contre Donzel (1692-1702). — « Etat de la fondation faite par le s^r m^e aux Comptes Donzel concernant « les créances » (1721). — Etat des revenus et des charges de cette fondation : produit net, 1.602 ff. (1723). — Délibérations des directeurs de lad. hoirie décidant qu'on ne distribuerait plus de secours de métier, à l'avenir, qu'aux pauvres des hameaux du Puits et de Chaffat, voisins du château de Challes, à l'exclusion de ceux de Triviers (1780). — Instance au Sénat entre les directeurs et les syndics de Triviers au sujet de cette décision. Arrêt du Sénat conforme aux conclusions de l'avocat fiscal général de Serraval ; les pauvres de Triviers, communément Challes, sans distinction de hameaux, participeront au legs J. Donzel (1783).

I. B. 36. — 1 pièce, parchemin.

25 mars 1439. — Livet. — Testament de R^d Humbert Livet, prêtre de Reac en Valromey, diocèse de Genève. Il

(1) Ce numéro est détaché du n^o I. B. 34, qui formait une trop grosse liasse ; le registre I. B. 35 qui figure au manuscrit de Perpéchon est devenu le n^o III E. 3.

veut être inhumé dans la chapelle St-Martin, à l'église de Lémenc. Legs divers : 4 ff. p. p. aux frères prêcheurs de Chambéry, pour être employés à la construction de l'église neuve de leur couvent ; à Rd Jean Darbon, prêtre, son livre appelé *Bartoline* ; à Aymon Virard dit Chinallier, chanoine du prieuré de St-Jeoire, près Chambéry, son abrégé de théologie. Il accorde à Rd Amé Rolier, prêtre, le droit d'acheter au prix de 4 ff. son manuel des curés. Il lègue à Rd François Brignet sept cahiers ou livres écrits de sa main. Son bréviaire sera prêté aud. Darbon pendant 2 ans, pour qu'il en fasse écrire un semblable, après quoi il sera donné aux chapelains et altariens de St-Léger qui le placeront dans leur église en un lieu sûr où il sera retenu par une bonne chaîne de fer, afin que les prêtres pauvres et autres fréquentant l'église puissent lire leurs prières dans ce bréviaire ; à la charge que les prêtres de St-Léger célèbrent chaque année son anniversaire à la date de son décès. Il institue l'hôpital neuf pour son héritier universel et il nomme Etienne Rosset, bourgeois de Chambéry, le supérieur des Dominicains, Jean Darbon et Aymon Virard, ses exécuteurs testamentaires. Il indique que ses biens consistent en 15 ducats d'or, 3 ff. d'Allemagne en or, 4 ff. p. p. et la moitié d'une rente de 5 ff. p. p. (Notaire : Humbert *Eugrius* ?).

I. B. 37. — 1 pièce, parchemin.

29 novembre 1458. — **Longerin (de).** — Testament de Jeannette, fille de Pierre de Longerin, de Belley, veuve de Hugonet Blanchard, de Chambéry. Elle lègue tous ses biens meubles et immeubles à l'hôpital neuf, qui sera chargé de ses funérailles (Notaire : Claude Vial).

I. B. 38. — 14 pièces, papier. (1)

1647-1829. — **Loriol (de).** — Copie du testament de dame Melchione de Loriol, veuve de noble Raymond de Carpinel (1647). — Procédure au Sénat entre les directeurs de l'hôpital St-François, héritiers par fidéicommiss d'Ignace

(1) Seulement pour mémoire ; paraît avoir été déplacé. La plupart de ces pièces sont transcrites au Registre I. B. 60.

Arbareste, et les divers curés de St-Alban, relative au legs fait à la cure de lad. commune (1723-1829).

I. B. 39. — 1 pièce, parchemin.

7 septembre 1420. — **Magnin.** — Testament de Pierre Magnin, secrétaire ducal et maître des comptes. Il institue son fils Jacques pour son héritier universel et lui substitue, après sa mort, le couvent des frères mineurs de Chambéry et l'hôpital neuf par moitié (Notaire : Amé Milet).

I. B. 40. — 1 pièce, parchemin.

21 avril 1505. — **Matelli.** — Testament de n. Jean *Matelli*, chapelain d'Heyrieux, habitant Chambéry. Il élit sa sépulture sous la chapelle de St Bernardin, dans l'église de St-François. Legs divers : 100 ff. à l'hôpital neuf ; 200 ff. p. p. à la chapelle de la Ste-Trinité fondée dans led. hôpital, pour faire célébrer 2 messes par semaine ; 3 deniers gros à l'évêque de Grenoble, l'excluant de toute son hoirie ; tous ses biens situés sur le territoire de Genève, à son frère François ; tous ses biens situés en Savoie, à Pierre Aymonnier, recteur de l'hôpital neuf. Il nomme ses exécuteurs testamentaires Antoine Girod dit le Moroz, marchand à Chambéry, et Pierre Callet, cordonnier (Notaire : Pierre Chapuis).

I. B. 41. — 1 pièce, parchemin.

7 mai 1515. — **Mercier.** — Sentence arbitrale rendue par n. Jean Mareschal, Paul *de Capris*, Aymon Gringallet, Achille des Aillons, etc..., au sujet du partage entre l'hôpital neuf et n. Jean Joffred Aynaudi, docteur ès droits, de l'hoirie de n. François Mercier, docteur ès droits, fils de n. Pantaléon Mercier et de Marie Baron. Led. hôpital cède tous ses droits sur lad. hoirie pour 700 ff. p. p. (Notaire : Pierre Chapuis).

I. B. 42. — 1 pièce, parchemin.

23 octobre 1418. — **Mugnier.** — Donation par Jean Mugnier, de St-Pierre-d'Entremont, à l'hôpital neuf, de 20 ff. p. p. dus par ses frères Guillaume et Peronan sur la dot

de sa mère, et de tous ses biens meubles et immeubles, à condition d'en jouir pendant son vivant (Notaire : Jean Garnier ; copie faite par les soins de son petit-fils François Garnier).

I. B. 43. — 1 pièce, papier.

24 novembre 1516. — Pécolli. — Testament de Gonette, fille de feu Aymonet Pécolli, du Mont St-Martin, près du pont de Brogny, mandement d'Annecy, veuve d'Antoine *Regis*, de Traize (*Treysia*), mandement d'Yenne. Elle lègue à l'hôpital neuf tous ses biens meubles et immeubles procédés de son dernier mari, situés à Traize, en reconnaissance des soins reçus aud. hôpital pendant une longue maladie. Elle institue pour ses héritiers universels Martin et Claude, fils de lad. Gonette et de Louis de Murgier (*de Murgerio*), son premier mari (Notaire : Benoît Calloud).

I. B. 44 (Liasse). — 1 pièce, parchemin ;
1 pièce, papier.

1385-1392. — Perrier (Perrerie). — Copie de la donation faite par Jean Perrier, de Moutiers, marchand, Péronette sa femme, et André son fils, à l'hôpital neuf de tous leurs biens meubles et immeubles, présents et futurs, sous les conditions : qu'ils auront l'administration desd. biens pendant leur vivant ; qu'Etienne Rostaing, recteur dud. hôpital, fera rebâtir la moitié de la maison où était jadis l'hôpital des 3 Maries, près l'hôpital neuf ; qu'une chapelle bien garnie et ornée, sous le vocable de la Ste Vierge, sera élevée dans led. hôpital. Il dote cette chapelle de 400 ff. d'or, de 12 deniers gros tournois pour l'entretien des ornements et d'un chapelain dont le traitement annuel sera de 20 sols gros tournois. Ils auront un logement pendant leur vie dans lad. maison et l'hôpital neuf leur fournira, chaque année, 15 vaissels de froments et 15 setiers de vin d'Arbin. Le recteur recevra 320 ff. p. p. pour édifier la maison et 100 sols gros tournois pour acheter les ornements de la chapelle. Cette donation est approuvée par Jean Richerand, syndic de Chambéry, n. Jean Candie, damoiseau, Mathieu Pelestort, Guigues Vionet et Jean Pitit, conseillers (3 décembre 1385). — Quittance des 320 ff. susdits (Notaire : Mermet des Allèves. — 11 mars 1392).

I. B. 45 (Liasse). — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1538-1558. — Perrinon. — Donation par Gabrielle, fille de feu Jean Perrinon, de Chambéry, aux hôpitaux de St-François et Maché, d'une pièce de pré contenant un journal, située à Vimines, lieu-dit à la Plantée, procédée de Jean Tarin, sous condition d'être reçue dans lesd. hôpitaux pendant sa vie (Notaire : Pierre Revelle. — 29 juin 1538). — Supplique de lad. Gabrielle aux syndics de Chambéry (1558).

I. B. 46. — 1 pièce, parchemin.

24 juillet 1384. — Picard. — Testament de Jean Picard, marchand à Chambéry. Il veut être inhumé dans l'église St-François, à laquelle il lègue 10 ff. d'or et 18 deniers gros pour le luminaire. Legs divers : à Jean de Collonges ; à Jean de Lyon ; au curé, aux vicaires et au chapelain de l'église St-Léger ; ses vêtements et la moitié de ses biens à l'hôpital neuf ; le reste à sa femme (Notaire : Jean Guichet).

I. B. 47. — 1 pièce, parchemin.

10 juin 1545. — Prévost. — Clause du testament d'Amé Prévost, bourgeois de Chambéry. Il lègue à l'hôpital St-François les biens acquis de n. Pierre Bonaud situés sur le « plat » de Leschaux ; le recteur sera tenu de faire dire chaque jour une petite messe dans la chapelle dud. hôpital ; le samedi soir on chantera à son intention le *Salve Regina* et le psaume *De profundis* ; les pauvres diront l'oraison. Au cas où le recteur ne se conformerait pas à ses volontés, le legs passerait au couvent de St-Dominique (Notaire : Bernard Regis ; copie par Louis Perrod, notaire royal).

I. B. 48 (Liasse). — 19 pièces, papier. (1)

1701-1726. — Roux. — Testament d'Hector, fils de feu François Roux, procureur au Sénat, bourgeois de Chambéry (20 avril 1701). — Verbal d'ouverture du testament par Charles Dufour, seigneur de Rocheron, juge-maje

(1) Pour simple mémoire ; a dû être déplacé.

de Savoie (1701). — Cession de créances diverses (1708). — Cession par Claude Roux à Gabriel Bellon, recteur des hôpitaux de St-François et Maché, de l'hoirie du testateur (1726).

I. B. 49 (Liasse). — 4 pièces, parchemin.

1400-1483. — Ruffi. — Donation par Nicolet Ruffi, secrétaire du comte de Savoie, à l'hôpital neuf de 18 deniers gros tournois de servis annuel hypothéqués sur une maison sise à Chambéry au bourg neuf (*in burgo novo*), acquise de Symon de Collonia, sculpteur (*taliator*) de feu Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie (Notaire : Mermet des Allèves. — 20 avril 1400). — Jeannette, fille de Vullierme Reymond, de la paroisse St-Léger, femme de Jean Ruffi, donne à son mari la moitié d'une maison et place sise faubourg Maché, près du chemin de Chambéry à Cognin et du chemin de Jacob (Notaire : Aymon Trefford. — 29 mars 1438). — Quittance par le recteur dud. hôpital à n. Jacquemin Ruffi, licencié ès lois, Catherine et Jeannette, frère et sœurs dud. Nicolet Ruffi, de 30 ff. p. p., capital du servis légué ci-dessus (Notaire : Pierre Philibert. — 24 janvier 1448). — Transaction entre n. Pierre Batossard, en sa qualité de recteur de l'Hôpital neuf, et Jean et Pierre Ruffi, fils de feu Jeannette Reymond, au sujet du legs fait aud. hôpital par cette dernière. Il fut convenu que 2 parts seraient faites des biens de lad. donatrice, dont une pour l'hôpital (Notaire : Hugues Perreaud. — 30 mai 1483).

I. B. 50. — 1 pièce, parchemin.

27 février 1383. — Amé VI, comte de Savoie. — Clause du testament d'Amé VI, comte de Savoie. Il lègue à l'hôpital neuf 400 ff. vieux à charge pour le recteur de faire célébrer chaque jour dans led. hôpital une messe pour le repos de son âme et celle des siens. Il institue son fils Amé pour son héritier universel. Témoins : n. Amé des Hurtières, Gaspard de Montmayeur, seigneur de Villard-Salet au diocèse de Maurienne, Jean de Vernet, de Genève, chevalier, n. Dieulefit Bonivard, frère mineur du couvent de Chambéry, Pierre Vicin, de Conflans en Tarentaise, Mermet Rouget, secrétaire ducal, et Jean de Cra dit de Druyn, bourgeois *Aquiani* au diocèse de Genève (Notaire : Jean Ravays).

I. B. 51. — 1 pièce, parchemin.

1^{er} mai 1449. — **Theyson.** — Testament de Pierre Theyson, d'Yenne, chapelain habitant Chambéry. Legs divers : 3 deniers gros à l'évêque de Belley, à l'église St-Léger, au couvent de Lémenc. Il institue l'hôpital neuf pour son héritier universel (Notaire : François Morin).

I. B. 52. — 1 pièce, parchemin.

6 avril 1419. — **Thome.** — Donation par Jean, fils de feu Jacquemet Thome, de Villaroger, à l'hôpital neuf de tous ses biens meubles et immeubles.

I. B. 53. — 1 pièce, parchemin (pour mémoire).

1450. — **Tivelli.** — Testament de Catherine, veuve de Jacquemet Tivelli, de Vimines. Elle élit sa sépulture dans l'église de Lémenc ; elle veut que 30 prêtres assistent à son enterrement. Legs divers : à R^d Claude Bouvier ; à R^d François Brignet, recteur ; à Jacques Vincent, curé de Vimines. Elle institue l'hôpital neuf pour son héritier universel.

II. B. 54. — 1 pièce, parchemin.

12 août 1382. — **Verdon (de).** — Testament de n. Hugonette, fille de feu Guillaume de Verdon. Elle lègue à l'hôpital neuf 6 ff. d'or et 3 vaissels de froment de servis annuel pour la fondation d'un lit. Legs divers au recteur, au chapelain, au clerc et au personnel dud. hôpital. Elle institue pour son héritier universel R^d n. Pierre de Queige (?) (*de Queio*), sacristain de St-Jeoire en Savoie. Exécuteurs testamentaires : n. Pierre de Chignin dit Bovier, chevalier, François Bonivard, de Chambéry, n. Pierre de Verdon, damoiseau, et le prieur de St-Jeoire (Notaire : Guillaume Floret).

I. B. 55. — 1 pièce, parchemin.

21 décembre 1370. — **Verel** — Testament de Pierre Verel (*Verelli*), bourgeois de Chambéry. Il veut être inhumé dans l'église de St-Pierre de Lémenc. Legs divers : à l'hôpital neuf, nouvellement construit près de la maison des

frères mineurs, 3 deniers gros tournois et un lit garni ; à la Maladière de Chambéry et à celle de Montmélian, 2 deniers gros tournois ; aux recluses de Chambéry ; aux moines de Lémenc. Il donne l'usufruit de ses biens à sa femme Péronnelle ; la nue-propiété appartiendra à Symon de Triviers, son petit-fils. Au cas où celui-ci n'aurait pas d'enfant du mariage qu'il doit contracter avec une des filles de Pierre du Crest, de St-Alban, son cousin, il lui substitue led. hôpital (Notaire : Pierre *Rumilliaci*).

I. B. 56 (Liasse). — 2 pièces, papier.

1691. — Vibert. — Extrait du testament de n. François Vibert, sénateur, fils de feu Bernardin et de d^{lle} Amédée de Jacques. Legs divers : à l'église St-François où il élit sa sépulture, dans le tombeau de sa femme Valérienne de Salins, 50 florins pour 100 messes ; aux Pénitents noirs et aux Clarisses, à chacun 50 florins pour 50 messes ; à la Congrégation des Messieurs, 50 florins pour des messes et pour réparer leur chapelle ; à la Ste Chapelle, au curé de St-Léger, aux religieux de St-Antoine, de St-Dominique, aux Feuillants, aux Carmes, aux Augustins, aux religieux de Ste-Marie-Egyptienne, à chacun 20 florins 6 sols pour 41 messes de mort de dire après son décès. « ... Je lègue aux
« pauvres de lhospital de St-François de Chambéry la
« somme de sept cent florins payables dans lannee de son
« decez, et cest pour augmenter la fondation du feu seigr
« sénateur de Jacques et faire habillier les cinq pauvres
« exposés plus agés toutes les années de bleu au lieu que cy
« devant on les habillait de drap blanc de pays, et cest
« affin questant ainsy habillies ils puissent plus facilement
« entrer et estre receu dans la charité de la presente ville
« laquelle somme sera laissee en fond assure à la diligence
« des nobles syndics de la ville. Item donne et legue a
« lhospital des invalides de la presente ville fondé sur les
« fossés d'icelle la mesme somme de cent ducats payables
« au terme que dessus. » Il lègue à sa fille Marie Vibert, religieuse au couvent de Ste-Ursule, de Chambéry, 50 florins pour acheter des voiles et bréviaires ; à son fils Joseph Vibert, une maison rue Croix-d'Or, une caborne à Chambéry, tous ses biens rière les Charmettes, les prés de Pierre-Grosse, les terres de St-Baldoph, les vignes de Cruet, le pré de Puygros et 3.000 ducats payables quand il aura 25 ans. Il institue pour son héritier universel son fils aîné François

Vibert, avocat au Sénat (Notaire : Portier, notaire royal et procureur au Sénat. — 3 août 1691).

I. B. 57. — 1 pièce, parchemin (pour mémoire).

1377. — Le Vieux (Veteris). — Donation par Rd Hugues le Vieux, moine, et Philippe le Vieux, son frère, fils de Vivian d le Vieux, bourgeois de Chambéry, à Pierre de Casalibus, prêtre, en sa qualité de recteur de l'hôpital neuf, d'un hôpital situé hors la porte de Chambéry et dénommé hôpital des Maries (*hospitale de Mariis*), près de la maison de Pierre Bonivard, à condition que les frères donateurs et leurs successeurs participeront aux bonnes œuvres et aumônes qui se font à l'hôpital neuf et que le recteur dud. hôpital neuf ne pourra, en aucun cas, aliéner l'hôpital cédé.

I. B. 58. — 1 pièce, parchemin.

18 mars 1468. — Vincenti (Vincentii). — Donation à n. Jean de la Ravoire, en sa qualité de recteur de l'hôpital neuf, par n. Jacques Vincenti, bachelier ès droits, curé de Vimines, de 8 fosserées de vigne situées au-dessus d'Arbin, près des vignes de n. Maurice Marchand (Notaire : Etienne du Bois).

I. B. 59. — 1 pièce, papier.

1587. — Rôle des legs faits aux pauvres en 1587 suivant testaments reçus par Dupraz, notaire à Chambéry : par Jeanne, fille de Jean Bochet, d'Arvillard, mercier à Chambéry, de 5 ff. ; — par Pierre Chabod, tailleur à Maché, de 5 ff. ; — par Jeanne, fille de feu Jacques Bonlard, veuve de Jean Barut, coutelier au faubourg Montmélian, de 5 ff. ; — par Glaudaz, fille de feu Aymé Guesdiaz, femme de Claude Charamel, de 5 ff. ; — par Françoise, fille de feu Jean Pasquier, veuve de Michel Guesdiaz, cordonnier à Maché, de 5 ff. ; — par Françoise Gavarret dit de la Maison, de 5 ff. ; — par Antoinette, fille de Jacques Crestin, femme de Jean Gaspard dit Gudin, de 5 ff. ; — par Claudine Grandjon, de la Serraz, de 5 ff. ; — par Claude Georges, meunier à Cognin, de 5 ff. ; — par Etienne Vernat, de 10 ff. ; — par Pierre Luysot, de 30 ff.

I. B. 60 (Registre). — In-folio, 321 feuillets
dont les 4 premiers manquent.

1624-1835.—Testament de Melchior Battalin, marchand à Chambéry. Il veut que son convoi soit accompagné par 13. pauvres que ses héritiers habilleront. Legs divers : 400 ff. à l'église de Ste-Marie-Egyptienne ; 200 ff. « pour multiplier le fonds du mont de piété de cette ville » ; 200 ducats à Louise de Lale ; 2.000 ducats, une maison sise rue St-Antoine, des vignes à Arbin et à Montmélian, l'usufruit des terres de « Préjoppé » acquises du comte de St-Alban, de la rente de Cevins et de Châteauneuf, à Françoise Gaultier, sa femme ; 5.000 ff. à l'hôpital St-François, somme qui sera placée par les syndics de la ville, et dont les revenus seront employés une année à marier 2 pauvres filles qui auront été nourries aud. hôpital et, à défaut, 2 pauvres filles de Chambéry ; l'année suivante, lesd. revenus serviront à faire apprendre un métier à 2 enfants dud. hôpital ou de Chambéry. Il institue pour ses héritiers universels ses neveux Claude Battalin, Jean Historia, et Etienne Ducrest (acte reçu par le notaire Chastellain le 12 avril 1624 ; folio 28^v). — Procès-verbal d'ouverture dudit testament (24 juillet 1625 ; folio 36^v). — Testament de François Bastardin, avocat au Sénat. Il lègue 25 ff. aux pauvres nécessiteux de l'hôpital de Maché. Il institue ses fils pour ses héritiers universels. Au cas où ceux-ci n'auraient pas d'enfants, il leur substitue sa femme Jacqueline Peyssard et, après elle, la moitié de son hoirie appartiendra à l'hôpital St-François. Dans ce cas, 100 écus d'or devront être employés pour l'achat de 6 lits neufs garnis (29 décembre 1627 ; reçu par Nicolas Monceau le 4 février 1628 ; f^o 47). — Décret du Conseil de santé déléguant Claude Aynard Romanet, 2^e syndic de Chambéry, pour reconnaître et décacheter led. testament (17 décembre 1630 ; f^o 51). — Testament de n. Françoise Gaultier, veuve de Melchior Battalin, femme de n. Gaspard Vectier, maître auditeur des comptes. Legs au couvent des Capucins de Cognin et aux divers couvents de Chambéry ; à son mari, l'usufruit des sommes dues par n. Claude de Crescherel et n. Pierre Louis de Lescheraines ; à l'hôpital de St-François, soit aux syndics de la ville, 2.500 ff. dont les revenus seront employés à habiller chaque année les 2. filles ou les 2 garçons qui bénéficieront de la fondation de son 1^{er} mari (Notaire : Jean-George Chastellain. — 26 juillet 1632 ; f^o 40). — Testament de R^d Benantin

Scève, chanoine de la S^{te}-Chapelle. Il veut que son convoi soit accompagné par 30 pauvres auxquels son héritier donnera 4 aunes de drap blanc du Briançonnais, une paire de bas et une paire de souliers. Il lègue au couvent de St-François 2.000 ff., plus les réparations, se montant à 5.280 ff., faites à une maison de Chambéry et à la grange de la Cardonière, aux Charmettes, qui lui ont été albergées par led. couvent. Les revenus de ce legs seront employés à recevoir un enfant légitime et intelligent, de 8 à 10 ans, auquel ils donneront l'habit de leur ordre et qu'ils feront instruire jusqu'à ce qu'il soit docteur en théologie ; et ainsi de suite ; 2 syndics assisteront à la nomination. En cas de refus, ce legs appartiendra à l'hôpital St-François qui devra en accomplir les charges. De plus il lègue aud. couvent sa propriété des Charmettes, de 400 ff. de revenu, à charge de dire la grand'messe des morts le jour de son décès et à perpétuité, et 6 petites messes chaque année ; 30 pauvres assisteront à la grand'messe et recevront chacun une chandelle de 3 sols et, à la sortie, une livre de pain, une écuelle de potage, un *gevelot* de vin et 2 sols d'argent. Il lègue aux syndics et conseillers de Chambéry la rente annuelle et perpétuelle de 735 ff., montant de rentes constituées sur Claude-Légier Battalin et sur Louis Dunant, marchands à Chambéry, « pour marier une fille vierge qui soit pauvre
« et de la ville luy donnant de mariage 300 ff. comme aussy
« pour faire apprendre ung mestier à quelque jeune enfant
« qui soit de la ville ou de l'hospital, pauvre, et le reste
« sera pour les pauvres tant de l'hospital St-François que
« du fauxbourg de Maché qui sont 135 ff. ou bien pour
« recepvoir un pèlerin au choix de Messieurs de la ville.....
« les chargeant de dire tous les lundys à perpétuité le
« mattin et le soir ung pater et un ave maria. » Legs divers : à la paroisse de St-Etienne de Puygros, un journal de terre sis aud. lieu ; à l'église de lad. commune ; à Mathieu Scève, curé de Cusy, son frère, sa part des vignes d'Arbin ; à Aymée Scève, sa sœur, 500 ff., etc... Il institue Claude Noeray, chantre à la S^{te}-Chapelle, pour son héritier universel, et lui substitue l'hôpital St-François au cas où il n'accomplirait pas les obligations précitées (24 août 1633 ; reçu par Vachier le 21 janvier 1634 ; f^o 5). — Transaction entre les dames de S^{te}-Claire hors ville et les syndics de Chambéry, au sujet du passage de toises dans leur clos pour des conduites d'eau (Notaire : Callet. — 3 février 1642 ; f^o 139^v). — Extrait du codicille de Claudaz-Andréaz

Martinel, femme de Louis Mongellaz. Elle lègue l'usufruit de sa propriété de Thoiry à son mari et à sa sœur Philiberte, et la nue-propriété à l'hôpital de Maché (Notaire : Georges Chollet. — 30 juillet 1645 ; f° 69). — Testament de n. François D'Avise, sénateur. Legs divers : à l'hôpital de Lyvrogne, mandement d'Avise, en val d'Aoste, les créances qu'il a sur Imerande de Vaudrant ; à l'hôpital de Maché, 100 ff. ; aux pauvres honteux de Chambéry, 300 ff. ; à Marie D'Avise, sa sœur, veuve de n. Jacques de Blonay ; à Péronne de Montvagnard, sa femme. Il lègue tous ses biens, droits, actions, châteaux, maisons fortes, censes, rentes, hommes, hommages, dîmes, etc., à n. Claude et Jesce de Blonay, ses neveux. Au cas où ses héritiers ou leurs enfants mourraient sans enfants mâles ou s'ils ne portaient pas les armes des D'Avise, il leur substitue les pauvres honteux de Savoie pour faire élever 6 étudiants ecclésiastiques et marier 6 pauvres filles (Notaire : de Chapel. — 1^{er} septembre 1645 ; f° 81). — Extrait du testament de dame de Loriol, veuve de Carpinel (21 septembre 1647 ; f° 319 v°). — Testament de Théodore Boccon, procureur au Sénat et bourgeois de Chambéry (Notaire : Jean du Couz. — 28 septembre 1647 ; f° 52). — Testament de Georges Barbichon, avocat au Sénat. Legs divers : à Jeanne-Gasparde Gantin, sa femme ; 50 ff. aux pauvres de Chambéry. Il institue pour ses héritiers universels n. Etienne et Georges Dubost et Noël Barbichon, les obligeant à accepter son hoirie sans bénéfice d'inventaire, sinon il leur substitue l'hôpital de Maché (reçu le 3 juin 1650 par le notaire Maxime Vallet ; f° 61 v°). — Extrait de donation faite par Antoine Perrin, marchand, bourgeois de Chambéry, en faveur des pauvres de la Charité de Chambéry (Notaire : Sonnet. — 23 avril 1651 ; f° 70). — Testament de Nicolas Brun, bourgeois de Chambéry. Il lègue 50 ff. à l'hôpital de Maché, destinés à acheter 4 couvertures pour les lits des pauvres passants. (Notaire : Pierre Deservetaz. — 20 juin 1652 ; f° 92). — « Teneur des patentes de l'établissement de la Charité « de Chambéry » (20 janvier 1656 ; f° 75). — Fondation pour le recteur de l'hôpital St-François faite par le conseiller et sénateur Jaques (Notaire : Pierre Pittit ; 1^{er} février 1664 ; f° 72 v°). — Testament de n. Louis Vectier, sénateur. Il lègue 28.000 ff. à l'hospice de la Charité ; les pauvres diront chaque soir, après la soupe, dans l'église, un *De profundis*, un *Pater* et un *Ave Maria* ; de plus on devra placer, à l'entrée dud. hospice, sa statue en pierre blanche

avec sa devise et ses armoiries. Il lui substitue l'hôpital St-François, s'il ne se conformait pas à ses volontés (30 mai 1667 ; reçu par Pierre Pittit le 1^{er} juin ; f^o 97). — Codicille d'Antoine de Beaumont, comte de Sacconex, s^r de la Bithieu, etc. (Notaire : Claude Paraz ; — 25 septembre 1672 ; f^o 79). — Transaction entre le recteur de l'hôpital St-François, les syndics de la ville et les gardien et religieux du couvent de St-François, au sujet de l'exécution de certaines fondations (Notaire : Pierre-Marc Borrel. — 21 décembre 1672 ; f^o 132 v^o). — Transaction entre les mêmes au sujet de la chapelle de l'hôpital St-François et de la réédification dud. hôpital (Id. ; f^o 307). — Testament de Pierre Jouvencel, bourgeois de Chambéry. Il institue pour son héritier universel son neveu Pierre Jouvencel ; si celui-ci meurt sans enfants, il lui substitue l'hôpital St-François, qui, dans ce cas, fera dire une grand'messe de *Requiem* chaque année, le lendemain de la Toussaint (Notaire : Chambon. — 1^{er} février 1673 ; f^o 160). — Transaction et accord pour les syndics et la ville de Chambéry fait avec les nobles frères Philibert-François et Victor-Amé de Monfalcon et noble Jean-François de Coisiaz, s^r de Vermont, au sujet des moulins qui existent à Maché (Notaire : Borrel. — 23 février 1676 ; f^o 121). — Testament de Claude-François Genot, avocat au Sénat. Il désigne pour son héritier universel son frère Jean-François. Si celui-ci ou ses enfants mouraient sans enfants mâles, il leur substitue, pour 1/4, les hôpitaux de St-François et Maché (Notaire : Vallet. — 11 mars 1678 ; f^o 112). — Transaction entre le recteur des hôpitaux de St-François et Maché, et Jeanne Bully, Pierre Vionnet et ses sœurs et Antoine Sarpolet, au sujet de créances des hospices (Notaire : Pierre Pittit. — 12 août 1680 ; f^o 123). — Autorisation donnée par R^d Claude Martin, recteur du collège des Jésuites, aux syndics de la ville de prendre un filet d'eau « dans l'heyrier des moullins de la citta », dépendant dud. collège, pour le conduire par des canaux dans la rue Macornet (Id. — 7 juin 1681 ; f^o 119). — Quit-tance portant cession passée en faveur des syndics de Chambéry par les Directeurs de « l'Hostel de Nostre Dame de la « Charité » (Notaire : Borrel. — 10 décembre 1684 ; f^o 128 v^o). — Concession aux Religieux de St-François du couvent de Ste-Marie-Egyptienne pour fermer leur clos et changer de chemin (Notaire : Deperse. — 17 mars 1687 ; f^o 286). — Les Religieuses Annonciades intentent un procès à la ville au sujet de leur clos et de la construction d'une

muraille au Colombier attenant à la propriété de l'hôpital St-François, et arrangements en 1689 (f^o 141 v^o). — Contrat de vente passé en faveur des Annonciades Célestes par Jean-Louis Million, recteur des hôpitaux de St-François et Maché, autorisé par les syndics, d'une propriété sise au Colombier (Notaire : Borrel. — 6 janvier 1690 ; f^o 153). — Testament de Jean-François Donzel, conseiller de S. A. R. et maître auditeur en la Chambre des Comptes de Savoie (Notaire : Dupra. — 6 janvier 1691 ; f^o 162 v^o). — Extrait du testament du sénateur Vibert (Notaire : Portier. — 3 août 1691 ; f^{os} 245 et 285). — Fondation de la « benediction sabatine » par Pierre Favre, docteur et professeur ès droits, avocat au Sénat, et juge des terres de M. le chancelier de Bellegarde, du comté de Gerbaix, etc., en faveur des Religieux de St-François de Chambéry (Notaire : Jean-François Chambon. — 27 mars 1693 ; f^o 179 v^o). — Testament de R^d Louis-Thomas de la Breuille, archidiacre de la Ste-Chapelle. Il lègue à l'hôpital de la Providence sa grange de Barby (reçu par Berthier le 8 octobre 1693 ; f^o 156). — Donation par M^{re} Morand de Grilly à la ville de Chambéry, de 3.000 ff., pour la fondation d'une mission, tous les 7 ans, par les Capucins (15 février 1695 ; reçu par Chêne le 15 mai suivant ; f^o 284 v^o). — Arrêts du Sénat autorisant l'établissement des Ursulines (13 janvier 1625), des Visitandines (15 février 1629), des Carmélites (31 août 1634), des Carmes (23 janvier 1643) et des Annonciades (23 mars 1645) (f^{os} 188-192). — Testament d'Hector Roux, procureur au Sénat, conseiller de la ville et bourgeois de Chambéry (Notaire : Perret. — 20 avril 1701 ; f^o 170). — Arrêts de la Chambre des Comptes en faveur de la ville de Chambéry pour des droits de finances (8 juillet 1702 et 16 janvier 1703 ; f^{os} 175 et 176). — Extrait du testament de Claire Girollet, veuve en 1^{res} noces de François Vibert, 1^{er} greffier en la souveraine Chambre des Comptes de Savoie, et en 2^{es} noces de Jean-Jacques Curtet, conseiller de la ville de Chambéry (2 janvier 1704 ; f^o 199). — Quittance à Pierre Favre, par les Religieux de St-François, de la somme de 645 ff. (Notaire : Chambon. — 11 août 1705 ; f^o 182). — Donation par dom Claude-Marc-Antoine Fichet, aide-de-camp général des armées de S. A. R., colonel d'infanterie, major de Verceil, maître d'hôtel de M^{me} Royale, à l'hôpital St-François, de 300 ff. pour les pauvres exposés (7 mai 1709 ; f^o 181 v^o). — Testament de n. Pierre de Lucas, comte de la Roche d'Alléry, lieutenant général des armées

de S. A. R., gouverneur de Turin. Il veut que 1.000 pistoles d'or soient partagées entre 20 familles pauvres de Ruffieux. Il lègue 1.000 pistoles au collège des Jésuites de Chambéry pour la fondation des retraites ; si ces exercices pieux étaient supprimés, ce legs reviendrait à l'hospice de la Charité (9 septembre 1712 ; f^o 223 v^o). — Requête des syndics de Chambéry à Allemand de Montmartin, évêque de Grenoble, pour faire changer en une grand'messe la procession du St-Suaire (1714 ; f^o 222). — Edit du Roi avec les statuts et règlements concernant l'hôpital général de Chambéry (16 avril 1715 ; f^o 227 v^o). — Clauses du testament et du codicille du marquis d'Yenne. Il lègue 4.000 ff. à l'hôpital de Maché pour secourir les pèlerins malades et les incurables, et 1.000 ff. à l'hôpital de la Providence (27 septembre 1715 ; f^o 248). — Lettres patentes approuvant l'érection de l'Hôtel-Dieu, soit Hôpital des Malades (28 septembre 1715 ; f^o 244). — Fondation de Thérèse Duchesne, veuve de Claude Bertholus, pour le logement des missionnaires de St-Léger (Notaire : Rey. — 4 septembre 1719 ; f^o 245). — Inventaire des biens laissés par Hector Roux à l'hôpital de St-François : prés à Montagnole, au village des Routins, et maison à Chambéry (1726 ; f^{os} 248 bis - 252). — Requête présentée au Sénat par les Religieux de St-François pour la fixation du temps à recevoir un sujet dans leur ordre, concernant la fondation de Benantin Scève. Transaction du 23 juin 1728 (Notaire : Boverat ; f^{os} 252-255). — Clause du testament du maître auditeur Favre de Marnix (26 août 1730 ; f^o 285). — Teneur de requête et Décret du Conseil général de la ville en faveur des R^{ds} gardien et religieux de St-François concernant le droit d'assister à l'élection du recteur de l'hôpital (décret du 9 juin 1734 ; f^o 306 v^o). — Extrait du testament de Françoise Monnet (25 septembre 1735 ; f^o 321). — Insertion, faite le 6 juin 1786, de la fondation du 27 août 1527, par Louis Dereaz, dans l'église des Révérends Pères Dominicains de la ville de Chambéry (f^o 302). — Copies, faites au 18^e siècle : 1^o des constitutions et statuts de l'hôpital neuf faits par Amé de Bignin et Thomas Girard, fondateurs dud. hôpital, le 1^{er} mai 1370 (f^o 206 v^o) ; 2^o du contrat de transaction et des conventions faites avec Amé de Bignin le 2 mai 1371 (f^o 304 v^o) ; 3^o du testament d'Amé de Bignin, du 4 septembre 1375 (f^o 200 v^o) ; 4^o du testament de Jean du Rhône dit de Lyon, marchand peaussier, bourgeois de Chambéry, fondateur de l'hôpital de Maché, du 10 juin

1420 (f° 211). — Liquidations des legs faits par Melchior Battalin, dame Gaultier et Benantin Scève (fos 166 v°, 176 v°, 183 v°, 192 v°, 246 v°, 258, 287, 310). — Extrait du testament clos de Claude-Louis-Marie de Regard de Vars (19 février 1819 ; f° 321). — Extrait du testament de l'avocat Antoine Dupuy (20 octobre 1828 ; f° 320). — Quit-tance à R^d Rey Ennemond, fils de feu Rey Catherin, chanoine, et à n. François-Nicolas de Maistre, fils de feu n. François-Xavier de Maistre, agissant pour l'hôpital des Enfants-Trouvés, par Michel Rolland, curé de St-Alban, du legs fait à lad. cure par dame de Loriol, veuve de Carpinel (Notaire : Antoine Saint-Martin. — 17 mai 1830 ; f° 314). — Mémoire concernant les fondations de Benantin Scève, Melchior Battalin et Françoise Gaultier ; en 1700, la ville promet de payer à l'hôpital St-François et Maché la rente perpétuelle de 934 ff. 6 sols 9 deniers pour assurer ces fondations ; en 1830, la royale commission établie à Turin repousse la demande de la Commission des hôpitaux (mémoire daté de 1835 ; fos 312 et suivants).

I. B. 61 (Liasse). — 85 pièces, parchemin (quelques-unes en partie rongées) ; 38 pièces, papier.

1340-1789. — Pièce relative au mariage de Jean Simplet avec *Boverei*, fille de Michel Donpere, bourgeois de Chambéry (Notaire : Jean Vachet. — 11 février 1340 ; copie faite par les soins de Guiffred Vechon). — Donation par Nicolet *de Termiaco* (1), à Antoine, fils de feu Villermet *de Phygna*, son neveu, d'une maison et d'un jardin sis au Larith (Notaire : Jacques Vachet. — 14 septembre 1348). — Albergement à Jean Gorsat, de Chambéry, par n. Gaultier de Lornay, seigneur de Soyrier, diocèse de Genève, oncle et tuteur de n. Guillaume et François de Serraval, damoiseaux, de 3 journaux de teppes sises aux Charmettes (Notaire : Jean *de Villario* ; 5 septembre 1406). — Cession à Guillermet Musthillion, par Guigone, veuve de Jean Villiardon dit Fromagier, de tous ses droits et actions sur 2 créances, l'une de 11 ff. p. p., l'autre de 5 ff. et 3 deniers gros, à elle dues par Pierre Terrois le jeune (10 septembre 1407). — Reconnaissance en faveur de François et Guillaume, fils de François Serraval, par Jean Gorsat, de 3 journaux de

(1) Peut-être faut-il lire *Triniaco* ou *Triviaco*.

teppes situées lieu-dit aux Charmettes (Notaire : Pierre Sauget. — 17 mai 1408). — Obligation de Hugues Teste au profit de David, Juif de Montmélian, au sujet de 6 onces d'argent (Notaire : Jean de la Fontaine. — 11 juin 1421). — Obligation de Pierre Godin et de sa femme Anthonia en faveur de Salomon de Bermenton, Juif, au sujet d'un marc et demi d'argent (Id. — 3 septembre 1427). — Testament de Collet Rolet. S'il décède en Savoie, il veut être enterré avec ses prédécesseurs dans le cimetière de Lémenc. A sa sépulture devront se trouver toutes les croix de la ville de Chambéry, ainsi que tous les prêtres et religieux ; chacun d'entre eux qui célébrera une messe recevra 1 denier gros pour une fois. On achètera 12 torches de cire pour les membres des Confréries du Saint-Esprit, de l'Eucharistie et de St-Sébastien, dont faisait partie le testateur. Il lègue à la Confrérie de St-Sébastien 5 ff. p. p., à condition de faire chaque année une procession sur son tombeau. Il institue pour son héritière universelle sa fille Aymonette et lui substitue, après sa mort, son fils François Rolet (Notaire : Antoine Girod. — 26 octobre 1435). — Vente de propriétés par Robin Ferrand, doreur (*dorerius*), bourgeois de Chambéry, à Humbert Bernard, aussi bourgeois de Chambéry, pour le prix de 80 florins (Notaire : André Garrel. — 3 mai 1442). — Reconnaissance en faveur de n. Rolet de Candie, de Chambéry, par M^e Guillaume de Giez, d'une pièce de terre et vigne et d'une grange sises au Biolley (Notaire : Amé Coudrey. — 23 octobre 1443 ; copie faite par les soins de Claude Ennoffly). — Noble André de Blonay reconnaît être tenu de payer à Jacques le Gras, bourgeois et marchand de Genève, 17 florins 1/2 d'or p. p. (Notaire : Nycod Motier. — 4 novembre 1446). — Hugonet *de Ragiaco*, archer de Chambéry, habitant à présent Genève, reconnaît avoir reçu de Peronette, femme de Pierre Viboud dit Grat, de Chambéry, 10 ff. p. p. qu'elle lui devait pour le dernier terme de la dot de sa fille Lucie, épouse dud. Hugonet (Notaire : Claude Sougey. — 2 septembre 1448). — François Bocre, bourgeois de Montmélian, reconnaît avoir reçu de Girard de Ville, bourgeois de Montmélian, boucher (*marcellarius*), 13 ff. p. p. (Notaire : Pierre Pognient. — 13 janvier 1449). — Transaction entre Catherine Vuaud dit Perceval d'une part, et Marie, fille de Jean Garcin, femme de Thomas Cugnet, d'autre part, concernant leurs biens (Notaire : Claude *de Aprili*. — 1^{er} décembre 1498). — Quittance de 13 florins par Pierre Gontier,

charpentier à Maché, en faveur de Colette, veuve d'Amé Gautier (Notaire : Pierre Trolliet. — 9 juillet 1501). — Vente par Jean Fiard, sergent général du duché de Savoie, et sa femme Jeannette, fille de Jean Richard, en faveur de Claude Restod, bourgeois de Chambéry, d'1/2 seytorée de pré située aux prés des Collombiers (15 février 1510). — Vente par Glaudia, fille de feu Antoine Burnier, en faveur de Pierre Thomasse, d'une maison située à Chambéry dans la rue de Maché, et sur la paroisse de Saint-Pierre sous le Château (Notaire : Pierre Terrier. — 29 septembre 1512). — Cession par n. François de Vullin dit de La Mer, apothicaire à St-Genis, à Jean Boisson, marchand à Chambéry, d'une maison rue Juiverie, contre une maison rue St-Dominique. Quittance des lods dus par n. François-Louis de Granges (1545). — Vente par Simon Branche à Antonie Mercière, veuve en 1^{res} noces de Louis Bonjean, femme de Didier Bellot, d'une maison au faubourg de Maché (Notaire : Jacques Bellin. — 16 mai 1574). — Vente de mieux values faite en faveur de lad. Antonie Mercière, par Simond, Jean et Louis Branche, d'une maison au faubourg Maché, avec la revente au bas (Notaire : Charsier. — 30 décembre 1574). — Vente par n. Pierre de Murs, docteur ès lois, chevalier, à Amé de Bignin et Thomas Girard, d'une maison et d'un chosal sis à Chambéry près de l'Albane, des maisons de Jacques Vachet, notaire, de celle de Guillaume de Montillier, et du verger des frères mineurs, pour y établir un hôpital ; prix, 1.000 ff. d'or (Notaire : Jacques Girard ; 5 février 1368 ; copie sur papier faite au XVIII^e siècle). — Acquêts par les recteurs de l'hôpital neuf ou de St-François, par les recteurs de l'hôpital de Maché et par les recteurs des hôpitaux de St-François et Maché (liste chronologique) ; de : n. Pierre Grangier, damoiseau, de divers servis dus sur 2 maisons sises hors la porte de Chambéry, l'une confinée par la maison où était l'hôpital des Trois Maries, l'autre par celle de Jean de *Montaugio* et celle de M^e Guillaume de Grandson (de *Grandissono*), cleric (Notaire : Jacques Morel. — 6 février 1399) ; — Marguerite, veuve de Jean Mareschal dit de l'Epée, de 7 sols 1/2 gros tournois de servis annuel sur une pièce de terre sise au Villard de Maché (Notaire : Jean *Fennierili*. — 18 octobre 1403) ; — Mermet des Allèves, notaire à Chambéry, de 3 sols gros tournois de servis annuel sur une maison située à Chambéry (Notaire : Pierre Magnin le jeune. — 7 novembre 1405) ; — Guigues de la Ravoire, damoiseau, coseigneur

de St-Alban, et son frère Guillaume, d'un vaisseau de froment de servis annuel dû par Humbert Tissot, de Pugnet, et de 18 deniers de servis annuel dû par Pierre des Fontaines ; prix, 40 ff. d'or (Notaire : Mermet des Allèves. — 22 août 1408) ; — Etienne Henry, curé de St-Sulpice, d'une maison et d'un curtil sis au Larith, procédés de Pierre *de Aqualaz* dit Doillet, de Chambéry (Id. — 20 juin 1409) ; — Antoine Peguet, dit Ravier, secrétaire du duc de Savoie, de 10 ff. d'or de servis annuel hypothéqués sur une maison à Chambéry (25 septembre 1417) ; — Catherine, veuve de n. Jean de Clermont, tutrice de n. Jacques et Humbert de Clermont, seigneur de St-Pierre de Soucy, de 21 deniers gros et d'une livre de *salé* de servis annuel dû par Jean Risilliat, notaire à Chambéry, Hugues Balistorie et Etienne Rosset (Notaire : François de St-Amour. — 20 mars 1423 ; copie faite par les soins d'Urbain Rouget) ; — Guionet Arbaestier, de St-Félix, de 2 vaisseaux de froment de servis annuel sur 18 fosserées de vigne situées au Villard de Maché (Notaire : Jean Girod. — 26 février 1427) ; — Jean, fils d'Etienne Rosset, de Chambéry, d'une maison située sous le château, touchant celles de n. Pierre Amblard et de n. François de Châtillon (Notaire : Pierre Philibert. — 2 juin 1433) ; — M^{re} Humbert de Monz, cordonnier (*excofferius*) à Chambéry, de 3 ff. de servis annuel sur une maison située rue de la Granaterie, près de l'église St-Léger (Id. — 24 juillet 1444) ; — Pierre Gudin, parcheminier, d'un curtil sis au Larith (Id. — 29 avril 1451) ; — la Ville de Chambéry (syndics : Pierre Maréchal et François Troctier), de 4 ff. d'or de servis annuel sur le four de Visingrin (Notaire : François Burgie. — 13 mars 1452) ; — n. Pierre, fils de feu Jean Basin, de Bassens, de divers servis dus sur des terres situées lieu-dit Bramefarine (Notaire : Pierre Boyssonet. — 1^{er} décembre 1452) ; — François de la Roche (*de Ruppe*), d'une maison et d'un curtil sis au Larith (Notaire : Pierre Philibert. — 4 juillet 1454) ; — Jeanne, fille de feu François Richerme dit Grimier, de Chambéry, veuve d'Antoine de Maurienne (Notaire : Michel Brondelle. — 14 avril 1469 ; copie faite par les soins de Claude Ennoffly) ; — Jacquemet Vecton, de Pugnet, d'1/2 vaisseau de froment servis annuel sur 2 journaux de terre aud. lieu (Notaire : Claude Ennoffly. — 26 août 1492 ; copie par Antoine du Mollard) ; — n. Benoît de Pradel, de 4 seytorées de pré situées près de Chambéry, lieu-dit en les Tournes ; prix, 300 ff. p. p. (Notaire : Pierre

Chapuis. — 6 septembre 1505) ; — n. Pierre de Grandmont, docteur ès lois, de 4 seytorées de pré au Colombier ; prix, 400 ff. p. p. (Id. — 27 août 1516) ; — Girard Lombard, de 2 journaux de terre aux Charmettes ; prix, 40 ff. p. p. (Notaire : Guillaume Chavin. — 20 mars 1517) ; — Guigues, fils de feu François Durand, de 3 quartans de froment de servis annuel sur une maison au Larith (Notaire : Pierre Chapuis. — 16 décembre 1522) ; — Jean Coste, bourgeois de Maché, de 2 vaissels de froment sur une maison aud. lieu (Notaire : Jean Chavent. — 16 décembre 1543) ; — la Ville de Chambéry, de 72 ff. de servis annuel sur le four situé hors la porte de Montmélian ; prix, 721 ff., 7 sols et 6 deniers, somme qui avait été prêtée à la ville par n. Michel Guillet, seigneur de Monthoux, pour la réception du comte de Challant, gouverneur de Savoie (Notaire : Jean Albert. — 10 février 1561) ; — n. Georges Gaspard, fils de n. Antoine de Leschaux, seigneur de Sarroz en la vallée d'Aoste, de 3 seytorées et demie de pré sises au Colombier lieu-dit au Chardoney, du fief des seigneurs de Lescheraines et de l'hôpital de Maché (Notaire : Claude Rochet. — 4 juin 1568) ; — n. Etienne Chiesaz, bourgeois de Chambéry, de 37 ff. et 6 sols de servis annuel sur une maison aud. lieu (Notaire : Claude Sappin. — 6 mai 1574). — Quittance faite par Catherine, veuve d'Aimon Chanterel, en faveur de Jacques Trot dit Passerat, de 31 florins d'or, pour cause de l'estimation d'une pièce de terre, soit curtil, contenant environ 4 toises de largeur, située hors la porte de Chambéry « en la corvate » d'Amé de Bignin, autrefois albergée par le recteur de l'hôpital Saint-François (Notaire : Mermet des Allèves. — 28 octobre 1411). — Vente au recteur de l'hôpital de Maché, par Jacques Polyères dit Pela, habitant de Maché, d'un vaissel de froment et 18 deniers gros de cense annuelle (Notaire : Pierre Boyssonet. — 21 juillet 1444). — Reconnaissances au profit desd. hôpitaux par : Jean Rostaing, de Meyrieux, de 3 toises de curtil sises au Larith (Notaire : Jacques *Vilarii*. — 23 février 1382) ; — Girard Bergoignon, d'une maison et d'un curtil situés hors la porte de Chambéry, près du chemin allant aux moulins d'André Belletruche (Notaire : Jean Roffier. — 7 août 1385 ; copie faite par les soins de Pierre Vallier) ; — Pierre de la Poype, d'une seytorée de pré située près de Chambéry, lieu-dit au Bâtonet (Notaire : Jean Bergoignon. — 8 février 1387, copié par les soins de Pierre Magnin) ; — Aubin Scutifer, d'un curtil sis au même lieu

(Notaire : Jean Parilliat. — 3 août 1390) ; — Pierre Poentet, de St-Pierre-de-Soucy, d'un curtil au Larith (Notaire : Jacques Vilarii. — 3 janvier 1393) ; — Jean du Rhône, dit de Lyon, d'une maison sise à Chambéry, procédée de Pierre de Lompnes ; l'emplacement devant la maison est du fief de n. Girard d'Estrées (Notaire : Mermet des Allèves. — 24 janvier 1396) ; — Barthélemy, fils de Jean Motet dit Bertet, de Barberaz, habitant la Maladière près de Chambéry, d'hommage lige et taillable acensataire pour lui et ses enfants nés et à naître, jusqu'à la 6^e génération. Il est stipulé que si led. Motet meurt sans enfants mâles, tous ses biens appartiendront à l'hôpital neuf ; s'il laisse des filles, led. hôpital sera obligé de les marier selon leurs moyens. En signe d'hommage il donne un baiser sur le pouce du recteur (*recipientis oris osculo policum*). (Id. — 3 mars 1404) ; — Perronet Mercier, bourgeois de Chambéry, de 21 toises de curtil sises au Larith (Notaire : François de St-Amour. — 19 mars 1417 ; copié par les soins d'Urbain Rouget) ; — Pierre Amblard, maréchal, bourgeois de Chambéry, d'une maison située hors la porte de Montmélian (Notaire : Jean Garnier. — 9 janvier 1419) ; — Aymon Trafford, notaire à Chambéry, d'une maison à Maché (Notaire : Pierre Philibert. — 18 avril 1436) ; — Guigone, veuve d'Antoine Blanchard, de 3 seytorées de jardin au Larith (Id. — 3 mars 1439) ; — Jeannette, veuve de Guigues Soufrey, d'une maison et d'un curtil au Larith près de la maison de n. Guigues Maréchal (Notaire : Pierre Vallier. — 31 décembre 1439) ; — Boniface Salteur, apothicaire à Chambéry, d'un journal de terre et châtaigneraie situé aux Charmettes, lieu-dit en les Tires (Notaire : Pierre Philibert. — 28 décembre 1440) ; Pierre Vassal, de Chambéry, sellier, de 10 florins 1/2 et 11 quartans de froment en poudre, mesure de Chambéry (Notaire : Pierre Vallier. — 28 février 1448) ; — Mermette, fille de Jean Ruffi, de la Motte, veuve de M^e Authurin de Pradel, fustanier, d'une maison avec chosal au Larith (Notaire : Pierre Philibert. — 2 avril 1448) ; — François de la Roche et Michelette Lovier, sa mère (Id. — 4 juillet 1454) ; — Pierre Quey, barbier à Chambéry, d'une maison située près de celles de n. Jean Choutagnie et de n. Pierre Mareschal (Id. — 7 janvier 1456) ; — Perrin Chouderens, cordonnier, de 2 toises de jardin au Larith (Id. — 6 février 1458) ; — Jaquemet Richarme dit Cholet, tisserand (*tissoctus*), d'un journal de terre situé en Belleville, paroisse

de Saint-Pierre sous le Château, sous le servis annuel d'un vaisseau de froment (Notaire : Pierre Chastellain. — 17 mars 1460) ; — n. Jean et Mermet le Vieux (*Veteris*), d'une maison et d'un jardin sis lieu-dit Bramefarine, près Maché (Notaire : Amé Cusleu (?). — 28 avril 1460) ; — Jacques Fontanel, d'Alby, d'une maison au Larith (Notaire : Pierre Mycoud. — 21 mars 1463) ; — Péronnette, femme de Pierre Colomb, d'une maison près la porte de Montmélian (Notaire : Pierre Philibert. — 17 juin 1466 ; copié par les soins d'Humbert *de Busso*) ; — Pierre Gallois (*Gallesius*), de Rumilly, d'une seytorée de pré au Bâtonet (Notaire : Jean Chapuis. — 18 mars 1469) ; — Jeannette, veuve de Jean Thoynet, d'une maison sise à Bramefarine (21 juin 1470) ; — Firmin Ferrier, apothicaire à Chambéry, et n. Humberte de Challes, sa femme, d'une maison à Chambéry (Notaire : Pierre Chapuis. — 14 octobre 1516) ; — Thérèse, fille de feu Philibert Duchêne, veuve de Claude Bertholus, d'une maison située au faubourg Montmélian, près du four de l'hôpital, à l'enseigne de Notre-Dame, du fief indivis avec le comte d'Esery et le comte de la Barre ; d'une remise et d'un hangar, du fief indivis avec la cathédrale de Grenoble, à cause du prieuré de St-Hugon et de Ste-Marie-Magdeleine, et avec n. Humbert de Bonivard (6 octobre 1730) ; — Pierre-Antoine Métral, de Villaroux, notaire à Chambéry, de 8 journaux de terre situés à Montjay, procédés de n. Claude de Ville qui les avait acquis par subhastation sur n. Georges-Louis de Rochefort, général des finances (28 août 1771). — Promesse de garantie faite par Mermet des Allèves, en faveur du recteur de l'hôpital neuf, de la vente de 3 sols gros de servis annuel dus sur une maison située à Chambéry et pour cela il hypothèque 40 fosserées de vigne situées à Bassens (Notaire : Philippe Garrel. — 21 juin 1409 ; copié par les soins de son fils Pierre). — Antonie, veuve d'Amé Moine et fille de Jean Civa, reconnaît avoir reçu du recteur de l'hôpital neuf 16 sols et 1 denier obole gros qu'il lui restait à payer sur 50 florins dus à lad. Antonie pour cause de composition faite entre eux, au sujet des droits d'Antonie et d'Amé sur une maison habitée par ce dernier (Notaire : Jean *de Montaugio*. — 6 septembre 1412). — Rachat donné par le recteur de l'hôpital de Maché à Antoine Girod d'un demi-vaissel de froment de servis annuel allodial, avec le domaine direct de fief (Notaire : Pierre Boyssonet. — 13 novembre 1458 ; copié par les soins de son fils Etienne).

— Vente par Claude Bellon, recteur, au sénateur Deladuy, d'une maison sise rue Tupin, procédée des frères Battallin ; prix, 6.000 ff. (Notaire : Borrel ; 24 mars 1705). — Vente par Thomas Lambert, avocat à Chambéry, à l'hôpital de St-François et Maché, de tout l'emplacement situé derrière la maison appelée maison de l'hôpital de Maché, à charge par led. hôpital de faire construire un mur séparant cet emplacement du jardin du vendeur ; prix, 25 louis d'or (11 mai 1789). — « Roolle des Etats faits et dressés
« par mes Jean et François Deperse par ordre des nobles
« syndics et conseillers de la presente ville de toutes les
« rentes, fiefs et servis appartenants aux Pauvres de l'hô-
« tal Saint François par spécifique déclaration parroisse par
« parroisse. » — « Memoire instructif et vray au sujet des
« difficultés que le sieur recteur de lhospital de St François
« at mis en avant, pour empescher que le commissaire
« Gariod soit payé de ce qui luy est legitimement dü pour
« avoir collationé la renovatiou de la rente feudale dudit
« hopital, faite par M^e Deperse. » — Mémoire sur les diffé-
rends entre les hôpitaux et les Dames Carmélites.

I. B. 62 (Liasse). — 22 pièces, parchemin ; 66 pièces, papier.

1390-1791. — Amodiations. Lods. — Sentence arbitrale rendue par n. Jean Sauvage et Hugonard Chabod, docteurs ès lois, condamnant Jacques Morel, cleric, à payer à l'hôpital neuf 50 sols gros tournois, montant des lods dus pour l'acquêt sur Pierre de Chambéry dit Jaquet, héritier de François *Amici*, d'une maison sise sur le chemin allant de la boucherie aux moulins de la ville (Notaire : Philippe Garrel. — 5 novembre 1390 ; un autre exemplaire copié au début du xv^e siècle par les soins d'Aymon Trefford). — Quittance de lods par l'hôpital neuf à Jean Gorsat pour l'acquêt sur Jacques Perruissod, d'une maison au Larith (Notaire : Jacques Trot. — 15 juillet 1403) ; — à Jean Burgod, boucher à Chambéry, pour l'acquêt sur n. Aymon et Henri Rosset, de 4 journaux de terre situés à la Revériaz, lieu-dit au Mas des Villards, sur le sentier allant à Montjay (Notaire : Claude *Amicis*. — 7 mars 1481). — Approbation par le recteur de l'hôpital neuf de la vente d'une pièce de vigne de 2 fosserées, située à Nezin, faite par Ambrosie, veuve de Jeannet Benoît, *de Surtuna* (?), paroisse de Lémenc, à Guillemette, veuve de Michel *Joleni* dit Lunaz ; cette vigne

est du domaine direct dud. hôpital. Le recteur reconnaît avoir reçu les lods et ventes dus (Notaire : Silvestre Valier. — 17 décembre 1412). — Albergements par les hôpitaux de St-François et Maché : à Thomas Chapelle, de Maché, de 4 journaux de bois et vernes situés au Vernet près du bois d'Antoine Moutarde (*Motarda*) (Notaire : Mermet des Allèves. — 28 mai 1391) ; — Jean et Mathieu *Bonacursii*, maîtres des monnaies du comte de Savoie, d'une maison située près de l'hôpital neuf (Notaire : Philippe Garrel. — 21 février 1397) ; — Pierre Amblard, de 2 maisons sises près de la porte de Montmélian (Id. — 7 novembre 1405) ; — Antoine Hugonet, des Charmettes, d'une seytorée et demie de pré et d'un journal de terre situés au Chardoney, soit en Corvates, près du pré de n. Jean Sauvage, docteur ès lois, procédés de Raymond de Jazo, de Lyon, cleric habitant Chambéry (Notaire : Mermet des Allèves. — 23 février 1408) ; — Jean Borrel, fabricant de viretons (*faber et magister viretonorum*), d'une maison près des fossés de la ville (Notaire : Jacques *Veysicus*. — 18 juin 1409) ; — Jacques Trot dit Passerat, d'un curtil sis en la « corvate » d'Amé de Bignin (Notaire : Mermet des Allèves. — 28 octobre 1411) ; — Pierre Gudin et Antoine Blanchard, d'un jardin au Larith (Id. — 26 février 1415 ; copié par les soins de Jean Vulliet) ; — Mermette, fille de Jean Ruffi, veuve de m^e Autherin de Pradel, fustanier, de la moitié d'une maison au Larith ; servis annuel, 6 deniers (Notaire : Pierre Philibert. — 2 avril 1448) ; — n. Urbain Rode, fils de feu n. Yves Rode, d'un pré sis au Colombier, du fief de la chapelle de la Ste-Trinité fondée dans l'hôpital neuf (Id. — 20 juillet 1452) ; — Aymonet, fils de Pierre Repard, de Jacob, de la moitié d'une maison et d'un curtil sis au Larith (Id. — 2 mars 1453) ; — Jaquemette, femme de Jacques Laney dit Falconet, d'une maison au Larith ; servis annuel, 2 ff. d'or (Notaire : Antoine Girardet. — 15 mai 1459 ; copié par Claude Ennoffly) ; — Pierre Gallois, de Rumilly, d'une seytorée de pré sise au Bâtonet (Notaire : Jean Chapuis. — 18 mars 1469) ; — Jacques et Humbert Angellier, de Chanaz. (Notaire : Etienne Beyssonet. — 4 février 1492 ; copié par les soins d'Antoine Ferrat) ; — Jean Chadal et Andréa, fille d'Anselme Grand, de Chambéry, sa femme (Notaire : Jean Chavent. — 17 mai 1531) ; — Jean du Rosset, « peyssonier » à Chambéry, d'une maison située près de la boucherie et d'un pré au Colombier (Notaire : Monceau. — 14 mars 1594). — Quittance de 125 ff. dus par le recteur de l'hôpital

neuf à Jean, fils d'Etienne Mojon, de Nezin, pour acquêt d'un servis fait par led. recteur (Notaire : Mermet des Allèves. — 29 novembre 1409). — Obligation de 100 ff. p. p. en faveur dud. recteur par Guillaume Guichon, drapier, et son fils Jean (Notaire : François Mermy. — 1^{er} décembre 1498 ; copié par les soins de François Tronchet). — Quittance en faveur du recteur de l'hôpital neuf par Claudine, fille de maître Anselme Grand, bourgeois de Chambéry, et femme de messire Claude Donat, marchand, de 60 ff. p. p. (Notaire : Jean Chavent. — 15 novembre 1535). — Baux à loyer, à cense et à rente par lesd. hôpitaux : — d'une maison rue Croix-d'Or, procédée de l'avocat Bastardin, à Pernette Apvrillier, veuve de Jérôme Déperse, 100 ff. (Notaire : Borrel. — 23 avril 1701) ; — à Jacqueline Petit, 60 livres (Notaire : Cugnet. — 3 mars 1725) ; — à Jean-Baptiste Silvoz, de Grésy, apothicaire, 75 livres (Notaire : Roissard. — 15 mai 1748) ; — à Claude Chavassine, de Samoëns, maître tailleur de pierres à Chambéry, 62 livres (Id. — 3 août 1753) ; — à François Périer, marchand à Chambéry, 90 livres (12 août 1761) ; — à César Challent, de Grésy, 60 livres (27 février 1770) ; — à Charles Liattard, de Pressens, 40 livres (19 septembre 1788) ; — du four et de la maison de la rue St-Dominique : à Estienna Rolin, veuve de Thomas Christin, pâtissier, 190 ff. (Notaire : Borrel. — 29 août 1694) ; — à Hyacinthe Beaugard, de la Rochette, 212 ff. (Id. — 29 mai 1697) ; — à Joseph Dufresne, marchand à Chambéry, pour une partie, 200 ff. ; à Pierre Colomb, pour une autre partie, 154 ff. (Notaire : Verdet. — 13 juillet 1699) ; — à Jeanne Georges, veuve de Gabriel Collomb, 66 livres (11 août 1723) ; — à Hyacinthe Heurteur, orfèvre à Chambéry, 140 livres (Notaire : Salomon. — 25 mars 1744) ; — à Marthe Bouvier, épouse du sieur marchand Collard, un appartement, 90 livres (Id. — 31 décembre 1761) ; — à Marthe Bouchard, même prix (Notaire : H.-C. Ducoudray, 9 juillet 1766) ; — à Benoît Charvet, ferblantier, 66 livres (5 septembre 1766) ; — à Eustache-Maurice Chamoux, 100 livres (12 mars 1775) ; — à Claudine Galley, veuve du sénateur Sautet, 150 livres (15 avril 1776) ; — à François Perrin d'Avressieux, lieutenant aide-major dans la légion des campements, 182 livres (9 juin 1781) ; — à François Pétellaz, 80 livres (22 mars 1782) ; — à Pierre Bonnet, artiste et metteur en œuvre, 80 livres (19 mars 1785) ; — du four et des appartements de la rue Juiverie : à Pierre Dupasquier, avocat au Sénat, 65 ff. (Notaire :

Billiet.— 2 juin 1682) ;— à Bernarde Morel, de Montagnole, veuve de Claude Berru, de la rue du Bourneau, 720 ff. (Notaire : Verdet. — 3 novembre 1690) ;— à n. François Deville, docteur en Sorbonne, chanoine de la cathédrale de St-Pierre de Genève, prieur de Bellevaux, 140 ff. (Id. — 7 mars 1692) ;— à François Morel, de Montagnole, fournier, 300 livres (Notaire : Salomon. — 21 décembre 1727) ;— à Bertrand Genin, procureur au Sénat, 130 livres, et à Jean Galliard, 63 livres (Id. — 5 décembre 1737) ;— à Claude Tardy, de Puygros, 300 livres (Id. — 23 mai 1747) ;— à Marie, fille de feu François Lemaire, avocat à Grenoble, 90 livres (Notaire : H.-C. Ducoudray. — 3 août 1766) ;— à Pierre-Joseph Brun, cordonnier, 78 livres (31 mai 1782) ;— du four de Visingrin, dont le 1/3 du revenu appartient au baron de St-Marcel : à Jeanne Donzel, veuve de Jean-Baptiste Testa, 303 livres (Notaire : Salomon. — 30 juin 1744) ;— à Pierre Pochoy, 303 livres (Id. — 7 avril 1750) ;— à Françoise Pochois, 261 livres (13 juillet 1768) ;— du four de Maché : à François Morel, de Montagnole, 800 ff., 2 chapons et des braises (Notaire : Borrel. — 27 décembre 1712) ;— à Antoine Fournet, de Drumettaz, 300 livres (Notaire : Cugnet. — 1^{er} mai 1728) ;— à Claude Berru, 322 livres (Notaire : Roissard. — 7 février 1748) ;— du four de la porte de Montmélian : à Aimée Millieret, veuve de Claude Estivin, 310 livres (Notaire : Joseph Saint-Martin. — 23 janvier 1772) ;— d'une maison rue Tupin, près l'église St-Léger, procédée du conseiller Roux : à Joseph Magnin, 43 livres (Notaire : Falquet. — 22 décembre 1739) ;— des appartements et caves situés dans l'hôpital St-François : à Françoise Miège, veuve de Jean Chesse, 37 ff. (Notaire : Borrel. — 26 mars 1691) ;— à Jacques Paccoret, conseiller et bourgeois de Chambéry, 142 ff. (26 mars 1691) ;— à Claude Georges, pâtissier, 140 ff. et 2 chapons (Notaire : Borrel. — 27 février 1693) ;— à Gaspard Perret, 160 ff., et aud. Jacques Paccoret, 142 ff. (Id. — 9 juin 1694) ;— à Louise Vibert, veuve d'Antoine Delorme, et à Hector de Lhorme, son fils, 50 livres (Notaire : Roissard. — 7 septembre 1759) ;— à demoiselle Claudine Gouverneur, pour son fils Jean-François Genin, 305 livres (19 mai 1784) ;— à Pierre Routin, du Petit-Barberaz, 50 livres (31 décembre 1785) ;— des bâtiments, terres et prés situés à la Moutarde et au faubourg Maché : à Jean Déjonux, de Maché, 240 ff. (Notaire : Déperse. — 24 janvier 1693) ;— à Bernard Duret, 245 ff. (Notaire : Borrel.

— 29 mai 1712) ; — des prés du Colombier, de la Magdeleine et de Leschaux ; à Pierre Chabert, maître de postes à Chambéry, 40 ff. (Notaire : Poncet. — 15 mai 1692) ; — à Pierre Pic, de Chambéry, 40 ff. (Notaire : Borrel. — 12 mai 1694) ; — à François Mugnier, boulanger, 290 livres (Notaire : Roissard. — 26 août 1761) ; — à Claude Girod, blanchisseur, 279 livres (Notaire : Joseph Saint-Martin. — 16 août 1769) ; — à François Rivolin, de Chambéry, et à Joseph Morens, de St-Alban, 338 livres (Id. — 13 septembre 1777) ; — à la Ville de Chambéry (Notaire : Claude Saint-Martin. — 10 septembre 1791) ; — de 2 chambres au faubourg du Larith : à Aloix Rouleur, « ouvrier en bas de laine de l'hostel de la Providence », 22 ff. (Notaire : Vallet. — 20 mai 1702) ; — d'une boutique aud. lieu : à Pierre Mazet, de Chambéry, 36 ff. (Notaire : Borrel. — 11 décembre 1704) ; — des biens et bâtiments situés rière St-Alban, provenant de Victor Girod : à Pierre Mollard, 245 livres, un tonneau de vin du crû des vignes desd. biens, et 2 paires de chapons gras ou 8 livres, au choix du recteur (10 janvier 1777). — Requêtes de Guillaume Ract, serrurier, et de Jeanne Roget, veuve de Pierre Pic, demandant l'exonération d'un semestre de location d'appartements sis au Larith, incendiés en juillet 1706.

I. B. 63 (Liasse). — 18 pièces, parchemin ;
188 pièces, papier.

1360-1775. — Procédures. — Accord entre Jacques Brunion et Jean Mugnoz, concernant la réparation de certaines de leurs maisons (Notaire : Pierre Clerc. — 13 septembre 1360). — Transaction entre le couvent des frères mineurs de Chambéry et Amé de Bignin concernant des fenêtres faites dans un mur de l'hôpital St-François, donnant sur le verger dud. couvent. Il fut convenu que ces fenêtres seraient grillées et vitrées ; qu'il ne serait pas dit de messe la nuit dans led. hôpital ; que les frères mineurs ne pourraient planter des arbres dans leur verger qu'à une toise de l'hôpital, et qu'à l'avenir le gardien et le lecteur du couvent ou, en leur absence, deux frères auraient voix délibérative pour l'élection du recteur de l'hôpital. Présents : Jean *Verdani*, gardien ; Thomas *de Orba*, lecteur et vicaire ; Hugues d'Ugine, Jean Vachet, Rodolphe d'Hauteville, Jean des Clefs, Jacques de Tarentaise, Guigues de Novalaise, Pierre Sonnas, Pierre Péteillon et Jean Garde,

frères dud. couvent ; n. Pierre de *Casalibus*, de la paroisse de Chaumont (*Calvimontis*), prêtre ; Jean Sauvage, du Pont-de-Beauvoisin, clerc, et Michel Olot (Notaire : Jean Eyruard. — 2 mai 1371 ; copie de son fils Aymonet). — Sentence arbitrale rendue par Jacques Faczon, Perronet *Amicus*, syndics de Chambéry, et frère Martin, de l'ordre de St-Jean-de-Maurienne, entre Amé de Bignin, recteur de l'hôpital neuf, et n. Jean de *Fago*, seigneur de *Moczanio* (1), habitant Chambéry, relative à la construction d'un mur mitoyen donnant sur led. hôpital (Notaire : Pierre Odin. — 20 juin 1371). — Accord entre Amé de Bignin d'une part, Dieulefit Vachet et Etienne Jacon, de Curienne, tuteurs des hoirs de Jacques Vachet, d'autre part, relatif à deux fenêtres percées dans le mur de ce dernier et ayant vue sur l'hôpital neuf. Le recteur dud. hôpital fera boucher ces fenêtres quand il lui plaira (Notaire : Jean Vachier. — 14 juillet 1373 ; copie de Jean Lenguelin). — Conventions entre Pierre de *Casalibus*, recteur de l'hôpital neuf, et Aymon Marchand dit Colis, cordonnier à Chambéry, concernant un mur mitoyen à la maison dud. Marchand et à celle où fut l'hôpital des Trois Maries, procédée de Jean le Vieux. Le recteur refera ce mur, à ses frais, quand il lui plaira. Accord passé avec Clément de Ragiez (2), charpentier, et Etienne de St-Amour, tailleur de pierres (*latomus*) (Notaire : Jean Bergoygnon. — 30 mai 1378). — Convention avec Pierre Bernard, de Chambéry, relative à un mur mitoyen entre la maison dud. Bernard et celle où fut l'hôpital des Trois Maries. La dépense de réfection de ce mur sera payée, un tiers par Bernard, et le reste par l'hôpital neuf (Notaire : Pierre des Fontaines. — 3 août 1378). — Accord avec Guillermet de Monterminod, tailleur de pierres, pour cette réparation. Ce mur sera construit au-devant du chemin public ; il aura 3 toises de haut et 2 pieds d'épaisseur ; il sera fait 3 arcs et 3 piliers en pierre ; prix, 46 sols gros tournois (Notaire : Mermet des Allèves. — 21 mars 1379 n. st. ; copie de Jean Vulliet). — Transaction entre Pierre Perdonnet, de Maché, d'une part, et Jaquemet Branocard, d'autre part, concernant certaine allée (*allorium*) de maison rière Maché (Notaire : Antoine Girod. — 22 février 1386). — Accord avec n. Jacques d'Estrées, jurisconsulte, et n. Pierre

(1) Nous n'avons pu identifier ce nom.

(2) Probablement Ragès.

d'Estrées, damoiseau, fils de Girard d'Estrées, concernant les lods et ventes dus sur la vente faite, pour le prix de 800 ff. d'or, par Jean du Rhône à Jean Vallier, drapier et tailleur à Chambéry, d'une maison située à Chambéry, en la Grand'Rue, et sur le chemin qui va à la maison de ville (Notaire : Jacques Girard. — 28 novembre 1399). — Sentence rendue par le Conseil résidant du comte de Savoie en faveur de l'hôpital neuf contre Martin Pichet, bachelier ès lois, procureur de Claudia, fille et héritière, sous bénéfice d'inventaire, de Guigues Dupont, bourgeois de Chambéry, et femme d'Ambroise Ducruet (*de Croso*), d'Ambérieu. Cette dernière est condamnée à payer à l'hôpital neuf 25 sols gros (9 mars 1411). — Sentence rendue par Jean *Villicii*, bachelier ès lois, official de Chambéry, condamnant Jean *Sescalci* à payer à l'hôpital neuf 33 ff. p. p. pour arrérages de servis dus sur 8 fosserées de vigne sises au Villard de Maché (30 août 1430). — Sentence rendue par le même en faveur de n. Jean Montion, docteur ès droits, prieur du prieuré de Lémenc, condamnant le recteur de l'hôpital neuf à relâcher aud. prieuré des vigne, terre et châtaigneraie qui se mouvaient du fief de Lémenc (28 mars 1452 ; acte rongé en partie). — Transaction entre l'hôpital de Maché et Claude Dumollard, notaire à Chambéry, ex-receveur des comptes, relative à l'échange d'une maison contre 4 vaissels de froment de servis annuel. Led. Dumollard se libère de ce servis en payant 40 ff. (Notaire : Antoine Latard. — 21 novembre 1458). — Subhastation en faveur de l'hôpital neuf contre François Fabre, en sa qualité de tuteur d'Eynard, fils de feu Laurent Fabre, d'un pré contenant 10 seytorées, situé au Colombier, lieu-dit en la Picardière, du fief des n. de Belletruche ; prix, 34 ff. Par ordre du Conseil résidant du duc Louis, n. Claude de Revel, vice-châtelain de Chambéry, et Martin Florat, notaire juré et curial du château, en présence de témoins, mettent le recteur dud. hôpital en réelle possession de ce pré par la remise entre ses mains d'une motte de terre et d'herbe dud. pré (Notaire : Martin Florat. — 29 janvier 1461). — Transaction entre le recteur de l'hôpital neuf et Etienne Trop dit Passerat, concernant certaines pièces de bois à la muraille dud. hôpital, du côté de l'Albane. Arbitrage d'Humbert Chevrier, avocat, docteur ès lois, Claude de Revel et Jean de Charansonay, syndics, Jacques du Pont, Boniface de Chevelu, Jacques Lambert, Jacques Brunet, Jean Chapuis et Pierre Philibert (Notaire : Antoine Girar-

det. — 15 mars 1464). — En présence du notaire et des syndics Claude de Revel et Jean de Charansonay, led. recteur affirme que led. Trot a contrevenu à la susd. transaction. Les syndics promettent de lui faire justice (Notaire : Pierre Bernard. — 10 avril 1464). — Sentence arbitrale rendue par Jean de Valle, official de Chambéry, Jacques Morel, docteur ès lois, procureur patrimonial et fiscal général, Claude Vallier et Pierre Farfein, syndics, condamnant Etienne Trop dit Passerat à abattre des latrines et autres constructions élevées sur l'Albane et s'appuyant au mur de l'hôpital neuf (Notaire : Claude Garrel. — 21 décembre 1464). — Accord entre le recteur de l'hôpital neuf et François Bochet concernant l'appui de certaines murailles (Notaire : Pierre Chapuis. — 2 décembre 1512). — Procès au Parlement de Savoie du couvent St-Antoine de Chambéry contre l'hôpital neuf au sujet de l'échange fait en 1594 par n. Guillaume Dufour, juge-maje de Savoie, et led. hôpital, d'une maison située près de la grande boucherie, sur laquelle le couvent a hypothèque, contre une maison sise à Nezin (1595-1608) ; copie de lettres royales d'Henri IV ordonnant la comparution des parties devant le Conseil à Chambéry (2 février 1601). — Arrêt ordonnant la remise de la maison de la boucherie aud. couvent. — Cession par n. Charles Dufour, seigneur de Mérande, de 2 pièces de pré et d'une grange sise au Verney, en compensation de la perte de lad. maison (1608). — Lettres de terrier du duc Charles-Emmanuel pour les hôpitaux de St-François et Maché (26 mai 1616). — Requête au Sénat de M^e Louis Oddinet, sieur de Montfort, 2^e président au Sénat, ayant droit de R^d Louis de Gorrevod, abbé de St-Paul, pour la réfection d'un chemin allant de ses moulins des Charmettes au pont de l'Albane et passant sur les prés de l'hôpital St-François et autres, au Colombier (1562 ; copie du XVIII^e siècle). — Arrêt du bailli de Chambéry condamnant l'hôpital neuf à payer à n. Pierre Gay, fermier des revenus du prieuré de Lémenc, les lods dus pour l'acquêt fait par led. hôpital sur n. Gaspard de Leschaux de 2 seytorées de pré sises au Colombier (1568). — Procès au Sénat de l'hôpital St-François contre n. Jean-Baptiste Costa, comte du Villard, seigneur de Cernex et de la Motte, président de la Chambre des Comptes, au sujet de la construction, par ce dernier, d'une maison devant led. hôpital et sur une partie du verger du couvent de St-François, à lui vendue par Bernardin de Launay, docteur en théologie, « provincial et

« commissaire général de la province de St-Bonaventure
« des frères mineurs conventuels de St-François » (1654). —
Procès au bailliage de Savoie des hôpitaux St-François
et Maché contre : M^e Claude Cagnon, notaire, et Louis
Vernier, procureur au Sénat, au sujet de réparations à faire
au mur mitoyen qui sépare leur maison des bâtiments et
cour intérieure de l'hôpital St-François, lequel mur va de la
rue Croix-d'Or à l'Albane (1767) ; — Etienne Chapot et
Antoine Brun, charpentiers à Chambéry, relatif à la dé-
molition de la partie restante de l'ancien bâtiment de
l'hôpital Maché, et à sa reconstruction à la suite de la
partie nouvellement bâtie, jusqu'au pont du Vernay (1769).
— Accord entre François Gariod, recteur desd. hôpitaux, n.
Joseph-François Conzié, comte des Charmettes, et Fran-
çois Joris, pour l'établissement d'un chemin au Colombier,
Mappe des lieux (1775).

I. B. 64 (Liasse). — 17 pièces, parchemin ;
13 pièces, papier.

**1406-1790. — Barberaz, Chanaz, La Ravoire, Les-
chaux.** — Ratification par Jeannette, fille de Jean du
Péage (*de Pedagio*), de la vente faite au recteur de l'hôpital
neuf, par Barthélemy Motet, époux de lad. Jeannette, d'un
servis annuel de 2 sols et 6 deniers gros, hypothéqué sur un
pré sis à la Maladière, paroisse de Barberaz (Notaire :
Mermet des Allèves. — 14 janvier 1406 ; copie de Jean
Vulliet). — Quittance aud. hôpital par n. Guigues de la
Ravoire de 122 ff. d'or et de 6 deniers gros tournois, mon-
tant de la vente de divers servis (Id. — 27 septembre
1406 ; copie). — Reconnaissance en faveur dud. hôpital
par n. Guigues Leschaux, juge-maje de Savoie, de 3 fosse-
rées de vigne sises à Leschaux, près de celles de n. Pierre
Grangié, damoiseau (Id. — 6 octobre 1408). — Acquêts:
par Jean Buxi, boucher à Chambéry, sur Clauda, fille de
feu Jean-Guigues Ruffi, de St-Champ au diocèse de Belley,
et femme de Jaquemot Maujon, chapelier, d'une pièce de
terre d'un journal sise au plan de la Magdeleine ; prix,
6 sols gros tournois (Notaire : Segnoret Guionet. — 2 dé-
cembre 1417 ; copie de son fils Nycolet) ; — par Jean de
Ruffi sur Jacques Roffier, d'un journal de terre situé au
territoire de la Maladière de la Madeleine (Notaire : Antoine
Marcet. — 9 avril 1420). — Vente par Claude Titinaz dit
Buxi, à Antoine *de Mauranna*, notaire à Chambéry, d'une

pièce de terre d'un journal sise au plan de la Magdeleine (Notaire : Pierre Bovier. — 25 février 1447). — Acquêts par l'hôpital de Maché : sur Jean et Alexandre Gontelland, de Barberaz, d'un vaisseau de froment de servis annuel dû rière led. lieu (Notaire : François Héretier. — 14 février 1461 ; copie de son fils Jean) ; — sur Pierre Ruffier dit Gornet, de Chanaz, d'un servis annuel d'un vaisseau de froment, hypothéqué sur une pièce de vigne de 3 fosserées sise à Barberaz, lieu dit à Logerey (Notaire : Jean Pussin. — 11 mai 1531). — Acensement fait à Jean *Albi*, de Barberaz, par Marguerite, veuve de Michel Beysson, d'un journal de terre situé au territoire de Chanaz, lieu dit « ou Courtiacz », pour un cens annuel d'un demi-vaissel de froment payable à la fête de l'Assomption (Notaire : Eustache Vibert. — 9 mai 1528). — Quittance de lod faite par le censier de la commanderie de St-Antoine de Chambéry, de 16 journaux de terre et 2 seytorées de pré à Leschaux (Notaire : Bernard Regis. — 5 novembre 1540). — Vente faite par n. Pierre Bonaud, en faveur de Gaspard Massier, de 3 journaux de vignes situés à Leschaux-lès-Chambéry, pour le prix de 200 florins, « receuz realement... tant en vingt ung escuz « dor ou soloil que le reste en monoye » (Notaire : Ballin. — 27 février 1542). — Vente, sous condition de rachat, par n. Pierre Bonaud, bourgeois de Chambéry, à Amé Prevost, « hoste du logis du Lyon », de 3 journaux de vignes, de 16 journaux 1/2 de terre, de 10 seytorées de pré et d'une grange sis à Leschaux ; prix : 1.580 ff. p. p. (Notaire : Bernard Regis. — 22 septembre 1544). — Vente par le même au même de 6 seytorées de pré en 2 pièces à Leschaux, moyennant 480 ff. p. p., le servis d'un vaisseau de froment dû au vicomte et 2 vaisseaux de froment dus à la cure de Barberaz-le-Grand (Id. — 16 décembre 1544). — Vente, soit rémission de lieu et place, en faveur d'Amé Prevost, faite par Gaspard Masier, de 3 journaux de vignes situés vers Leschaux-lès-Chambéry, et d'une demi-seytorée de pré au même lieu (Id. — 19 décembre 1544). — Revente de 2 seytorées de pré, en faveur d'Amé Prevost, par Pierre Vulliermier, moyennant 200 florins « reallement livrées en troys « doubles ducas, troys ducas, cinq escuz ditallie, vingt huict « escuz soloil et le reste en monnoye » (Id. — 2 avril 1545 ; copie de Louis Perrod). — Acquêt par l'hôpital St-François sur n. Pierre Bonaud du droit de rachat des biens mentionnés ci-dessus légués aud. hôpital par Amé Prevost (par testament du 10 décembre 1544) ; prix, 300 ff. p. p. (Notaire :

Louis Perrod. — 11 août 1549). — Revente passée par Bartholomé Barillier, en son nom et en celui de ses enfants, de la moitié d'une pièce de vigne provenant de Jean et Claude Rossier dit Cappitan, située à Chanaz, territoire de Barberaz, à Jean Quimier, marchand de Chambéry, pour le prix de 46 florins 8 sols (Notaire : Claude Rochet. — 8 avril 1554). — Acensement à Pierre Monin des vignes rière Leschaux et La Ravoire, et de 3 journaux 1/2 de terre au « plein » de la Madeleine, pour 410 ff. et 16 charretées de foin « pour estre employées auxd. vignes » (Notaire : Borrel. — 26 décembre 1701). — Bail à ferme par l'hôpital St-François et Maché à François Mugnier, de Vallières, boulanger à Chambéry, de tous les biens situés rière Leschaux, la Magdeleine et le Colombier ; cense annuelle, 290 livres (Notaire : Roissard. — 26 août 1761). — Etat des servis dus aud. hôpital rière « Barberaz-le-Petit » (1775). — Affranchissement par led. hôpital de tous droits féodaux : en faveur de la commune de Barberaz ; prix, 600 livres (Notaire : Louis-Joachim Léger. — 8 mars 1779) ; — en faveur de la commune de La Ravoire ; prix, 200 livres (Id. — 13 juillet 1785). — Avis de mise en acensement des biens des hôpitaux situés rière Montagnole, St-Cassin, Leschaux et le petit Barberaz (9 août 1790).

I. B. 65 (Liasse). — 15 pièces, parchemin; 33 pièces, papier, dont 1 imprimé.

1376-1791. — Bissy. — Reconnaissances au profit des hôpitaux de St-François et de Maché : par Antoine de Magniétan, de Cognin, d'une pièce de terre de 5 journaux 1/2 sise à Chiron, lieu-dit en les Combettes ; servis annuel, 6 vaissels de froment (Notaire : Michel Domengii. — 22 juin 1376) ; — par Catherine, veuve de Guillaume d'Ambléon, de Maché, d'une pièce de terre et vigne d'un journal, et d'une maison, le tout sis à Chiron, lieu-dit au Bozet ; servis annuel, 3 quartans de froment (Notaire : Pierre Granet. — 24 février 1383) ; — par Guillaume Choudit, de Bissy, d'une pièce de terre sise à Chiron (Notaire : Mermet des Allèves. — 2 octobre 1407) ; — par Pierre Latard, de Bissy, d'une fosserée de terre sise à Chiron, lieu-dit en les Risses ; servis annuel, 2 deniers forts (Id. — 11 novembre 1409 ; copie de Jean Vulliet) ; — par Jean Ribet, de Bissy, d'une pièce de terre d'un journal sise aud. lieu ; servis annuel,

2 quartans de froment (Notaire : Pierre Philibert. — 11 février 1443) ; — par n. François et Pierre Marchand, fils de feu Jacques Marchand, docteur ès lois, d'un journal de terre sis à Chiron ; servis annuel, 1 vaisseau de froment (Id. — 8 mars 1446). — Reconnaissance, en faveur de nobles Humbert et Claude de Bonivard, faite par Jean, fils de feu Pierre Burgod, meunier, de 16 fosserées de vigne, « par indivis ce fied avec l'hôpital neuf de Chambéry », situées en la Picardière, lieu-dit du Villard (Notaire : Guillaume Arestel. — 4 septembre 1477). — Cession par le recteur de l'hôpital neuf, à Jean Vincenti, de tous les droits qu'il peut avoir sur une pièce de terre et curtil de 3 fosserées 1/2, avec une maison, situées aux Charmettes, lieu-dit « *in Bernarderia* », que Domenget Vincenti, chapelain dud. hôpital, avait acquises de Jaquette Villiet, veuve de Jaquemet de Marsy, pour le prix de 36 sols gros, par acte du 24 avril 1395 passé devant le notaire Jean Ruffier. En échange led. Jean Vincenti cède aud. recteur tous ses droits sur 1 vaisseau de froment de servis annuel à lui dû par Pierre Basset, de la paroisse de Bissy, sur 3 quartans de froment de servis annuel dus par Jean Remy, de lad. paroisse, et sur 12 gros et 2 gélines de servis annuel dus par Jean Maréchal, habitant de Chambéry, jadis acquis par Mermet, Georget et Domenget Vincenti de Jean Richerand, bourgeois de Chambéry, au prix de 59 sols 2 deniers gros, suivant acte reçu par Pierre Carret le 6 avril 1398 (Notaire : Jean Parilliat. — 31 décembre 1401). — Acquêts par lesd. hôpitaux : sur n. Jean de Candie, damoiseau, de divers servis dus rière Bissy (Notaire : Mermet des Allèves. — 24 janvier 1378 ; copie de Jean Vulliet) ; — sur n. Louis de la Fontaine, bourgeois de Chambéry, d'un pré de 2 seytorées sis à Bissy, lieu-dit en la Frila, soit au Chanet ; prix, 35 ff. p. p. (Notaire : Pierre Philibert. — 6 novembre 1453) ; — sur Guillaume Basset, d'un journal de terre sis à Bissy, lieu-dit en la Riaz ; prix, 20 ff. (Notaire : Jacques Brunet. — 9 août 1460) ; — sur n. Benoît de Pradelle dit Authurin, bourgeois de Chambéry, d'un servis annuel d'un vaisseau de froment et d'un denier fort, hypothéqué sur 2 journaux de terre sis à Bissy ; prix, 30 ff. p. p. (Notaire : Pierre Chappuis. — 9 septembre 1511). — Albergement par l'hôpital neuf : à Etienne Girard, de Bissy, d'une pièce de terre de 3 journaux située à Chiron ; servis annuel, 6 quartans de froment (Notaire : Jacques Brunet. — 27 mars 1460) ; — à Etienne Chalod dit Perrotin, de Bissy, d'une pièce de

terre d'un journal sise à Chiron ; servis annuel, 1 vaisseau de froment (Notaire : Pierre Philibert. — 18 mars 1465). — Vente par Jacques et Claude Tochon, de Bissy, à Etienne Canet, procureur à Chambéry, d'une vigne de 4 fosserées, sise à Bissy, lieu-dit à Beauregard ; prix, 6 écus d'or sol (Notaire : Amé Demurs. — 3 avril 1548). — Acensement à Joseph Vial du domaine de la Moutarde, y compris les 4 pièces de pré situées rière Bissy ; prix, 230 livres (Notaire : Roissard. — 27 juillet 1753). — Bail à ferme par led. hôpital à Jacques Amoudry, de Châteauneuf, de 4 prés sis à Bissy et du domaine de la Moutarde ; cense annuelle, 224 livres et 10 sols (Notaire : Saint-Martin. — 13 janvier 1769). — Contrat d'échange entre les nobles frères Perrin et Laurent, associés pour le canal d'Albane, d'une part, et Jean Deperse, d'autre part (Notaire : Jean-Pierre Ripert. — 9 avril 1776). — Aliénation par led. hôpital à n. Victor et Joseph Laurent de Saint-Agnès et à n. Claude et Simon Perrin, concessionnaires du canal devant servir à arroser la Grande Prairie de Bissy, les prés et blanches de Pugnet, de la Motte, de St-Ombre, de Voglans et du Bourget, de 218 toises du pré de Bissy, moyennant la somme de 245 livres et l'arrosage gratis dud. pré (Id. — 3 mai 1776). — Affranchissement par led. hôpital de tous droits féodaux : en faveur de n. Joseph-Nicolas de Comnène pour un pré d'un journal sis à Bissy ; prix, 2.745 livres et 6 deniers (Notaire : Benoît Magnin. — 2 septembre 1778) ; — en faveur de la commune de Bissy (prix, 3.700 livres) et de celle de Montagnole (1.250 livres) (Notaire : Louis-Joachim Léger. — 25 février 1784). — Requêtes concernant les affranchissements (1790-1791).

I. B. 66 (Liasse). — 14 pièces, parchemin.

1354-1564. — Chambéry-le-Vieux, Sonnaz, Montagny. — Vente à Guichard d'Hauteville par Hugonet Boysson, de Chambéry-le-Vieux, d'un pré d'une seytorée et demie, sis à Pugnet ; prix, 4 ff. d'or (Notaire : Pierre de Tyons. — 24 avril 1354). — Sentence rendue par l'official de Chambéry pour l'hôpital neuf contre Guigues Viffred, concernant des servis dus sur une pièce de terre d'un journal et demi, sise à Baissy, lieu dit au Grand-Champ (26 mars 1379). — Albergement par l'hôpital neuf à Thomasset Garin, d'un pré d'une seytorée sis à Baissy, lieu-dit au

Rivet ; servis annuel, 1 quartan de froment (Notaire : Jean Bergoignon. — 18 mars 1392 ; copie de Silvestre Vallier). — Albergement fait par Pierre Vallier à Jean *Sandrihoci* (?), de 3 parts d'une seytorée de pré située au territoire de Baissy (*sic*) (Id. — 18 janvier 1394). — Michel Richarme, de Sonnaz, donne quittance au recteur de l'hôpital neuf de 4 actes d'hommage de Michelet Grimier, bourgeois de Chambéry, mercier, oncle dud. Michel Richarme, et de Perronet Grimier, datés respectivement, deux du 20 avril 1343, le 3^e du 9 avril 1394 et le 4^e du 27 janvier 1408 (Notaire : Pierre Magnin. — 30 décembre 1418). — Obligation en faveur de l'hôpital neuf par François et Michelet Richarme, de Sonnaz-Bas, bourgeois de Chambéry, de 200 ff. p. p., pour cession de pièces de terre à Sonnaz (Notaire : Pierre Coppier. — 23 janvier 1419). — Obligation en faveur dud. hôpital par Jean Richarme, de la paroisse de Sonnaz, de 2 sols et 6 deniers gros (Notaire : Antoine Marcet. — 14 décembre 1430). — Vente à l'hôpital neuf par Jean *Becli*, de Chambéry-le-Vieux, d'un pré de 2 journaux, sis à Chambéry-le-Vieux, lieu-dit au Verger rond (Notaire : Pierre Vallier. — 4 décembre 1453) ; — au recteur de l'hôpital de Maché par Jean Monderat, de Montagny, d'un demi-vaissel de froment de cense annuelle, assigné sur une seytorée de pré sise « *in mala combeta* » au territoire de Montagny ; prix, 5 florins (Notaire : Etienne Boyssonnet. — 12 mai 1488 ; copie d'Antoine Ferrat). — Reconnaissance par Jean de l'Hôpital, boucher à Chambéry, en faveur de Vble frère Vincent Malet, chevalier de l'ordre de St Jean de Jérusalem, récepteur de Savoie, d'une pièce de terre d'un journal, sise à Moraz, lieu-dit en Piru (Notaire : Jacques Malet. — 31 mars 1435). — Reconnaissance en faveur de l'hôpital de Maché par Guillaume Briod, de Moraz, paroisse de Chambéry-le-Vieux, d'un journal de terre situé à Moraz ; servis annuel, 5 mouduriers de froment (Notaire : Pierre Boyssonnet. — 1^{er} août 1438). — Autre reconnaissance de la même terre par Jean Briod (Notaire : Pierre Tarin. — 25 octobre 1466). — Vente par Pierre Colin, bourgeois de Chambéry, à François Granson, de Sonnaz, d'un journal et demi de terre à Sonnaz, lieu-dit Antigny ; prix, 23 ff. (Notaire : Claude Chambon. — 24 juin 1539). — Vente par Benoît Morand à Aymond Viviand, de 2 pièces de terre sises à Montagny, lieux-dits en les Teppes et en Brachet (Notaire : Pierre Marquet. — 31 janvier 1564).

I. B. 67 (Liasse). — 19 pièces, parchemin ;
50 pièces, papier.

1401-1792. — Chignin, Torméry, Villaboud, Francin.

— Reconnaissances au profit des hôpitaux de St-François et de Maché par : Girard *Carolli*, de Savilliano, et Michelette Jacet, d'Entremont, sa femme, de 8 fosserées de vigne, sous St-Jeoire, lieu-dit « az Villarboz », près de la vigne du nommé Bajoz, de Chignin, et de celle desd. vendeurs, du fief du prieuré de St-Jeoire et des héritiers de messire Pierre de Verdon, chevalier, confinée aussi par le chemin public de Chambéry à Montmélian et la vigne d'Henri de Chignin. Le recteur, Pierre de Casalibus, ne pouvant la cultiver, l'alberge auxd. Girard et Michelette, moyennant le domaine direct et 5 florins d'or de servis annuel (Notaire : Mermet des Allèves. — 10 juin 1401) ; — Jean Pollier, de Marles, paroisse de Puygros, de 10 fosserées de vigne sises à Torméry (Id. — 5 avril 1405 ; copie de Jean Vulliet) ; — Guigues Tissot, de Chignin, de vignes et terres aud. lieu (Id. — 30 juillet 1407 ; copie du même) ; — Jean de Fontane, de Puygros, d'un chosal de maison sis à Chignin (Notaire : Pierre Vallier. — 3 septembre 1435) ; — n. François Payn, de Chignin, de 2 vaissels de froment de servis annuel (Notaire : Pierre Boyssonnet. — 30 juillet 1445 ; copie de son fils Etienne) ; — Vincent Girod dit Cuginet, de 3 fosserées $\frac{3}{4}$ de vigne, situées à Chignin, lieu-dit en la Perrière (Notaire : Pierre Philibert. — 14 octobre 1447). — Acquêts par lesd. hôpitaux sur : Girard *Carolli*, de 3 ff. p. p. de servis annuel, dus sur 27 fosserées de vigne sises paroisse de St-Jeoire, lieu-dit « in Villarboz », près de la vigne de Pierre Amblard, maréchal, de la vigne de Burnon de Chignin, chevalier, et des 2 chemins publics de Montmélian à St-Jeoire et de St-Jeoire à Chignin ; prix, 60 florins (Notaire : Jean Pichet. — 28 mars 1410 ; copie de son fils Martin) ; — Thomas Fornier, apothicaire à Turin, habitant Chambéry, de 5 sols gros de servis annuel dus sur 40 fosserées de vigne et 4 seytorées de pré sises à Chignin, lieu-dit en Villaboud (Notaire : François de Saint-Amour. — 9 septembre 1413 ; copie d'Urbaïn Rouget) ; — Jaquemet de Chambéry dit Jaquet et Catherine, sa femme, fille de feu n. Henri de Chignin, de 5 ff. d'or de servis annuel avec le direct domaine sur 4 seytorées de pré sises dessous Torméry lieu-dit « en Sella freyta » ; prix, 100 ff. d'or (Notaire :

Philippe de Cognin. — 28 juin 1414) ; — n. Jean Girard dit Chinallier, bourgeois de Chambéry, de 5 setiers de vin plus 19 sols et 8 deniers forts de servis annuel dus rière Chignin, Arbin et Montmélian ; prix, 100 ff. bon poids (Notaire : Pierre Philibert. — 15 février 1442) ; — Pierre Mathieu, notaire à Maché, de 5 ff. de servis annuel dus sur 40 fosserées de vigne, 5 seytorées de pré et 2 journaux de terre situés à Villaboud (Id. — 21 mars 1448) ; — Jean Benoît dit Copier, de Chignin, de 6 quartans d'avoine de servis annuel ; prix, 80 ff. p. p., somme remise par n. Jean Chabod, fils de feu n. Barthélemy Chabod, chevalier, qui l'avait léguée à l'hôpital de Maché (4 juillet 1452) ; — Pierre Callet, cordonnier à Chambéry, de 2 ff. p. p. de servis annuel dus sur 8 fosserées de vigne sises à Torméry (Notaire : Pierre Chapuis. — 20 mai 1505) ; — Pierre, fils de feu Jacques Gamin, de Torméry, de 2 petites vignes contenant 29 toises, situées lieu-dit aux Grandes Vignes contre une vieille mesure où étaient autrefois une maison et une grange qui ont été détruites « par les guerres » (Notaire : Verdet. — 28 août 1698). — Subhastations en faveur de l'hôpital neuf contre : Pierre Cugnet, de 7 fosserées de vigne sises à Chignin, lieu-dit en la Perrière (Notaire : Henri Philippe. — 14 septembre 1446) ; — Aymonet et Antoine Georges, de Curienne, de 6 fosserées de vigne sises à Torméry, lieu-dit « on Rutys ». Mise en possession par Pierre du Pont, vice-châtelain de Montmélian, en suite de lettres exécutoires du Conseil du duc Louis (Notaire : Pierre Pognient. — 26 novembre 1450). — Procès au bailliage de Belley et, par appel, au Parlement de Dijon, de n. Scipion Duport, seigneur de Pierre-Châtel, la Balme et la Bâtie, de n. Prosper de Menthon, baron de Rochefort, et de n. Maurice de Montfort, seigneur de Couz, comme ayants-droit de Péronne, Charlotte et Suzanne de Migieu leurs femmes, filles de feu n. Warin de Migieu et de Pernette de Mallet, d'Yenne, contre n. Gui Truc et Jeanne, fille de feu Guillaume Gariod, sa femme, relatif à la possession de plusieurs vignes sises à Torméry, vendues en 1570 aud. Guillaume Gariod par Pernette de Mallet (1536-1623). Pièces de procédure : « contrat d'assept » en faveur de Philiberte, fille de n. Jean d'Oncieu, par Jacques de Mallet (1434) ; — vente du château de Nathage par n. Sébastien de Montbel à n. Claude et Gaspard de Migieu (24 novembre 1519) ; — testaments de n. Léonard de Migieu (5 juin 1531 et 26 janvier 1536 ; copie du XVII^e siècle) ; — testa-

ment de n. Claude de Mallet, seigneur de Gollet ; y figure, comme témoin, n. Philibert de Pingon, baron de Cusy, conseiller d'Etat et référendaire de Savoie (27 août 1570 ; copie du xvii^e siècle) ; — rôle et confins des biens de n. Gui Truc, sis à Torméry, du fief de Françoise de Coysia, femme du sénateur de Charpenne (1610) ; — copie de lettres royaux de Louis XIII du 12 août 1614 ; — arrêt du Parlement de Bourgogne condamnant n. Gui Truc à relâcher lesd. vignes aux demandeurs ; — lettres exécutoires de n. Antoine Champier, sieur de la Faverges, bailli du Bugey, requérant du Sénat de Savoie l'exécution dud. arrêt « s'offrant en cas pareil ou plus grand faire le semblable » (21 janvier 1623). — Vente en faveur de Pierre-Claude Mistralet par Pierre Perriod de 2 « choseaux » de maison et d'une pièce de vigne de 6 fosserées à Torméry, d'une pièce de vigne de 2 fosserées aud. territoire, lieu-dit en Platet, de 2 pièces de bois sur la montagne au-dessus de Torméry, lieu-dit « *en la Teppata* » et d'une autre pièce de bois lieu-dit « *en Rochi parrochia* », le tout pour le prix de 43 ff. p. p., chaque florin valant 12 deniers gros, monnaie de Savoie (Notaire : Pierre Brissod. — 15 octobre 1471). — Vente par n. Gabriel-Noël de Bellegarde, écuyer du roi, à Claude Gonet, de Torméry, du droit de rachat qu'il a sur un pré situé aud. lieu, vendu en 1560 à Jean Berlioz, bourgeois de Montmélian (1563). — Vente par Jean, fils de feu Louis Gamin, de Torméry, à Guillaume Gariod, procureur au Sénat, de 3 fosserées de vigne situées à Torméry, lieu-dit au clos derrière chez Gamin ; prix, 120 ff. (Notaire : Noël Dagniat. — 25 janvier 1575). — Acquêts par Théodore Boccon, procureur au Sénat, sur n. Gaspard Vectier, m^e auditeur de la Chambre des Comptes, d'une obligation de 2.850 ff. passée par n. Alexandre Truc et hypothéquée sur des vignes sises à Torméry (Notaire : François Coste. — 24 février 1638) ; — sur François, fils de feu Guy Gordon, bourgeois de Montmélian, de 3 membres d'une maison et d'un curtil situés à Torméry ; prix, 560 ff. (Notaire : Maxime Vallet. — 13 août 1648). — Requêtes et lettres pour les directeurs de l'hôpital de Maché contre Jean-François Jay, tuteur des enfants du sieur avocat Truc (1655-1656). — Acensement par lesd. hôpitaux : à Pierre Sonnet, praticien à Chambéry, des vignes procédées du procureur Boccon situées rière Torméry, Arbin et Montmélian, des prés de Chavor et des prés et blachères situés entre les Molettes et le Monnet, lieu-dit en Coysin, procédés dud. Boccon et

de Genin Beytaz ; cense annuelle, 1.100 ff. (Notaire : Pierre Vulliod. — 10 janvier 1677) ; — à Claude Dunant dit Girard, de Torméry, des vignes de Torméry et d'un pré situé à « *Loyfolly* », paroisse de Francin ; cense, 133 livres (Notaire : Salomon. — 8 janvier 1723) ; — à Claude Girard dit Reydet et à Louis Muzet, de Chignin, des vignes de Torméry et du pré de Francin (20 janvier 1753) ; — à Pierre, fils de feu Philibert Bertholet dit Prandetaz et à Anthelme Chiflet, de Chignin, des vignes de Torméry ; cense, 170 livres (Notaire : H.-C. Ducoudray. — 11 mai 1777). — Inventaire des meubles des pauvres qui se sont trouvés dans la maison de Torméry, provenue du sieur Boccon (11 mars 1717). — Affranchissement par François Gariod, en sa qualité de recteur des hôpitaux de St-François et Maché, et par frère Paul-François Raoux, du Pont-St-Esprit, frère convers de la Grande-Chartreuse, agissant par procuration de Vble dom Burnod Signoret, procureur syndic dud. couvent, au profit de la communauté de Chignin et des particuliers possédant biens sur lad. commune, de tous droits féodaux, fiefs, lods, hommages, tributs, etc... moyennant l'indemnité de 130 livres, pour les hôpitaux, et de 140 livres pour led. couvent (Notaire : Louis-Joachim Léger. — 11 septembre 1788). — Etat des servis dus auxd. hôpitaux rière Francin (1792).

I. B. 68 (Liasse). — 26 pièces, parchemin ;
40 pièces, papier.

1337-1792. — **Cognin (Chalod, Biolley, Revériaz, Villeneuve).** — Donation par Jaquemet Moine (*Monachi*), de Chalod, à son fils Lageret, d'une pièce de vigne de 8 fosserées sise aud. lieu, du fief de Guillaume de Bignin (Notaire : Pierre de Tyons. — 9 mars 1337). — Albergement par Jean Morier dit Noir, de Chiron, à Perronet Granet dit Chalvet, de Chalod, d'une châtaigneraie de 3 fosserées sises à Chalod ; investiture par la remise d'un bâton (Notaire : Jean de *Vilario*. — 11 avril 1339). — Ventes aud. Granet : par Jaquemet Granet, d'une pièce de terre d'un journal sise à Chalod, lieu-dit au Champ de la Fontaine (Id. — 28 décembre 1342) ; — par Martin, fils de feu Jean *Vilielli*, de Cognin, d'un journal de bois sis à Cognin, lieu-dit « *Buet del for* » ; prix, 3 sôls gros tournois d'argent (Notaire : Michelet Chamessate. — 28 mai 1346). — Reconnaissance à Jeannette, veuve de Pierre Odin,

notaire à Chambéry, par Antonia, fille de feu Antoine Granet, de Chalod, femme de Guigues Duchêne, d'Oncin, boucher à Chambéry, d'une pièce de terre sise à Chalod (Notaire : Jacques *Vilarii*. — 16 novembre 1388). — Vente en faveur d'Antoine Chinallier, prêtre, par Jean Boisson et Catherine Biolley sa femme, de 3 vaisseles de froment de servis annuel sur 2 pièces de terre et de vigne situées au Biolley ; prix, 22 sols 6 deniers gros tournois (Notaire : Mermet des Allèves. — 1^{er} juillet 1392). — Acquêts de l'hôpital neuf et de celui de Maché : sur Jaquemet Vincent, de la Cluse, cordonnier (*escoferius*) à Chambéry, de 3 vaisseles 1/2 de froment de servis annuel hypothéqués sur des prés sis au Biolley, en la Corvate, au Passioret ; prix, 26 deniers gros tournois (Id. — 24 septembre 1391) ; — sur Jean Borno dit Revel, de Villeneuve, de tous les revenus, pendant 6 années, d'une pièce de pré de 5 fosserées, sise à Villeneuve, lieu-dit *en la Magaliery* ; prix, 20 ff. p. p. (Id. — 7 mars 1408) ; — sur n. Aymon, fils de feu Aymonet de Cognin, damoiseau, d'un servis annuel de 6 quartans de froment hypothéqués sur une pièce de terre sise à Cognin, lieu-dit au Closit ; prix, 15 ff. p. p. (Id. — 4 mars 1413 ; copie de Jean Vulliet) ; — sur Jean Janin dit Perrier, de Villeneuve, d'une pièce de terre et vigne de 2 journaux et 2 fosserées sise au Biolley (Notaire : Antoine Girardet. — 6 février 1459) ; — sur Jacques Beysson, d'un vaissele de froment de cense annuelle, au prix de 10 ff. p. p. (Notaire : Claude Ennoffly. — 5 février 1493 ; copie d'Antoine du Mollard) ; — sur Jacquemoz Charvet, de Chalod, d'un vaissele de froment de servis annuel (Notaire : Jean Chavent. — 29 octobre 1544). — Reconnaissances au profit desd. hôpitaux : par Vincent, fils de feu Pierre de Leysine, de Chalod, de 2 journaux de terre sis lieu-dit aux Fontanettes (Notaire : Jaquemet Latard. — 14 février 1383) ; — par Pierre *Villielli*, de Cognin, d'un moulin sis à la Révériaz, procédé de n. Girard d'Estrées ; servis annuel, 18 sols gros tournois (Notaire : Mermet des Allèves. — 15 juillet 1407 ; copie de Jean Vulliet) ; — par Aymonet Eyruard, d'une pièce de vigne sise à Chalod ; servis annuel, 9 deniers forts (Notaire : Jean Garnier. — 22 janvier 1418) ; — par Guillaume Malliard, bourgeois de Chambéry, d'une vigne de 4 journaux et d'une grange, le tout sis à Cognin (Notaire : Pierre Vallier. — 21 avril 1421) ; — par Jean Gaston, de Cognin, de 5 ff. d'or de servis annuel hypothéqués sur une pièce de vigne, sise au Villard de Cognin, et

sur une maison située rue Juiverie. Led. servis avait été légué à l'hôpital neuf en 1398, pour achat de combustibles, par Agnès, veuve de Jean le Peintre (*Pictoris*), mercière à Chambéry, qui avait institué led. Jean Gaston pour son héritier universel (Notaire : Jean Vulliet. — 31 octobre 1430) ; — par Jean Molliermant, de Bissy, d'une pièce de terre et bois de 3 journaux, sise à Chalod (Notaire : Pierre Philibert. — 26 mai 1436) ; — par Jean Perret, de Ville-neuve, d'une pièce de terre et châtaigneraie sise à Cognin (Notaire : Amé Codrey. — 29 septembre 1446) ; — par Jacques Rochié et Pierre Mareschal, de Cognin, d'une pièce de terre, d'un verger et d'une maison contenant un four, sis lieu-dit au Mas de Cognin ; servis annuel, 2 vais-sels de froment (Notaire : Pierre Philibert. — 24 septembre 1466) ; — par François et Jacques Vibert dit Bastian, de Cognin (Notaire : François Boyssonet. — 29 mai 1509). — Sentence arbitrale rendue par n. Lambert Oddinet, chevalier, docteur ès lois, président du Conseil résidant du duc de Savoie, entre n. Aymonet de Cognin, damoiseau, n. Dominique *de Bardo*, curé de Cognin, et le recteur de l'hôpital neuf, relative à la vente faite aud. hôpital par feu Jean *de Bonelo*, curé de Cognin, pour le prix de 20 écus d'or, de divers servis affectés à une chapelle fondée dans l'église de Cognin par les ancêtres dud. Aymonet (Notaire : Lambert Pollien. — 30 septembre 1424 ; copie de Jean Choutagnie). — Jean Socquet dit *Decondus*, de Chalod, reconnaît tenir en fief emphytéotique et domaine direct de n. homme Nycod Rapiet, bourgeois de Chambéry, habitant faubourg Maché, plusieurs biens situés à Chalod (Notaire : Etienne Boyssonet. — 5 janvier 1471). — Transaction entre l'hôpital neuf et divers habitants de Cognin, au sujet d'un four situé aud. lieu, du fief de l'hôpital (Notaire : Peronet Emeric. — 10 septembre 1478). — Contrat dotal entre Pierre, fils de Claude Michel, de St-Claude, et Colette Perriod, de Seyssel ; dot, 160 ff. ; augment de dot, 80 ff. (Notaire : Guillaume Chavin. — 28 décembre 1502). — Echange entre l'hôpital St-François et Jean-Antoine Bay, procureur général du duc de Savoie deçà les monts, de divers servis dus rière Cognin et Bissy (4 novembre 1588). — Affranchissement par l'hôpital neuf en faveur de n. Charles de Regnaud, seigneur de la maison forte de Chalod, de tous droits féodaux, moyennant la cense annuelle de 70 ff. (22 avril 1626). — Procès au bailliage de Savoie de l'hôpital St-François et Maché contre n. Joseph de Varax,

pour des censes dues sur les biens de Montépin, rière Cognin, albergés aud. de Varax en 1698 pour la cense annuelle de 70 ff. (1766-1784). Pièces de procédure : Sentence du juge-maje de Savoie prescrivant aud. seigneur de Varax de déguerpir de cette propriété et le condamnant à payer les frais de réparations des grange et maison ; — état des réparations dressé par Pierre Dupuy, architecte, et Jacques Chiron, géomètre ; — croquis des biens albergés, situés aux lieux-dits : à Montépin, Montracul et Croseron (1774). — Affranchissement, en faveur de la commune de Cognin, de tous droits féodaux par l'hôpital de St-François et Maché, par Joseph-Antoine de Regard, seigneur de Villeneuve, major d'infanterie, par Michel Didier, en sa qualité de chanoine de la cathédrale de Chambéry, par Joseph-Henri Milliet, marquis de Faverges et de Challes, par François-Joseph de la Tour, marquis de Cordon, par Pierre-Hyacinthe de Buttet, seigneur de Tresserve, par François-Joseph de Conzié, marquis d'Allemogne, comte de Chanaz et des Charmettes, par Noël Viallet de Montbel, sénateur, par Joseph Duclos-Dufreney, comte de Bonne et d'Esery, par Pierre-Gabriel Morand, baron de Montfort, comte d'Ugine, par Alexandre-Victor Piochet, seigneur de Salins et de Monterminod, par Janus-Joseph Garmerin de Montgella, par Claude Verney, en sa qualité de curé de Cognin, par dom Marc Mallian pour le couvent de Lémenc, par Antoine Currivand, en sa qualité de définitéur perpétuel et gardien du couvent de St-François, et par Etienne-Humbert Bellemin, moyennant la somme de 12.724 livres dont 1.970 livres pour led. hôpital (Notaire : Louis-Joachim Léger. — 1792).

I. B. 69 (Liasse). — 47 pièces, parchemin, dont 2 rouleaux de 5 et 8 mètres ; 26 pièces, papier.

1310-1791. — Cruet ; Saint-Jean-de-la-Porte ; Saint-Pierre-d'Albigny. — Reconnaissances en faveur d'Antoine, Vuillermet, Jacomet, Anthelmet, Catherine et Albert, enfants de feu n. Vuillermet du Mouret, par Jean Bermond, de Châteauneuf, par Perret Brunel, de Mont-Lambert, par Vincent Sapey, Jean Duchêne et Mermet Barbola, de St-Jean-de-la-Porte, par Jean Mures, Aymonet Dufayard et Pernod d'Albigny (*de Arbignie*), de St-Pierre-d'Albigny, etc..., de pièces de terre, vignes et prés sises à Cruet, St-Jean-de-la-Porte et St-Pierre-d'Albigny, lieux-

dits : *en la Rua*, au Reposet, à Penlou, au Murger, au Champ de la Pierre, à Combefolle, *en la Seya*, à Villar Chafrey, etc..., et des bois situés entre le nant de Morbez et les bois de St-Jean-de-la-Porte « *ad poternam mortuam* » (?) (Notaire : Guillaume de Bons. — 20 septembre 1310). — Acquêts par l'hôpital neuf et celui de Maché : sur n. Henri de Chignin, damoiseau, héritier de feu n. Burnon de Chignin, chevalier, de divers servis dus rière Arbin et Cruet (Notaire : Mermet des Allèves. — 21 janvier 1406 ; copie de Jean Vulliet : parchemin en partie rongé); — sur Jean, fils de feu Etienne Mojon, de Nezin, de 10 *eschandaux* de bon vin, 8 sols et 7 deniers forts de servis annuel dû rière St-Jean-de-la-Porte (Id. — 29 mai 1409) ; — sur Pierre Alard, de Cruet, d'un « *exchandal* » de vin de servis annuel hypothéqué sur une maison et un verger sis à St-Jean-de-la-Porte, lieu-dit au Verney ; prix, 10 ff. p. p. (Notaire : Jean Garnier — 22 février 1418 ; copié par les soins de son neveu Michel Garnier) ; — sur Jeannette, veuve de Jean de la Fontaine dit Gozod, de Cruet, et Jeannette sa fille, femme d'Amé de Rochaix (*de Rochacio*), de 3 setiers de vin et 18 deniers gros de servis annuel hypothéqué sur 26 fosserées de vigne sises au territoire de Clermont, rière Cruet ; prix, 60 ff. p. p. (Id. — 25 juin 1418) ; — sur Jean Billiot, de Cruet, d'un échandal de vin de servis annuel dû sur 10 fosserées de vigne sises au territoire de Clermont ; prix, 10 ff. p. p. (Notaire : Pierre Fontane. — 7 mars 1420) ; — sur Vincent Vibert dit Miridon, de Cruet, de 3 vaissels de froment de servis annuel (Notaire : Jean Garnier. — 13 janvier 1424 ; copie de son neveu François) ; — sur n. Jean du Chanet de tous ses droits sur 60 fosserées de terre et vigne sises au Chanet, lieu-dit en la Foyère (*in Foeria*) (Notaire : François Burgie. — 25 août 1446) ; — sur n. Jean du Chanet, fils de feu n. Guigues du Chanet, d'une pièce de teppes sise à Cruet (Notaire : Pierre Philibert. — 22 janvier 1449) ; — sur Jacques Glassard dit Jaquemard, bourgeois de Conflans, de 2 *eschandaux* de vin de servis annuel dû sur 12 fosserées de vigne sises au Chanet (Notaire : Jean Garnier. — 16 mars 1451 ; copie de son fils Michel) ; — sur n. Aymon de Verdon, de 2 *seytorées* de pré sises à St-Pierre-d'Albigny, lieu-dit en *Eterpeys* ; prix, 22 ff. p. p. (Id. — 4 avril 1452 ; copie du même) ; — sur Jacques Glassard et n. Jean du Chanet, damoiseau, d'une pièce de bois et teppes sise au Chanet (Id. — 27 février 1455 ; copie du même) ; — sur Pierre, fils de Barthélemy Moret, de La

Thuile, d'une pièce de vigne de 3 fosserées sise à Cruet ; prix, 50 ff. p. p. (Notaire : Pierre Philibert. — 24 août 1455) ; — sur Nycod Fabre, de Madoux (*Masso dost*), paroisse de Cruet, d'une pièce de vigne de 3 fosserées, sise aud. lieu ; prix, 20 ff. p. p. (Notaire : Jean Michel. — 17 octobre 1457) ; — sur Amé Dunant, de Madoux, d'une pièce de vigne de 4 fosserées, sise à Cruet, lieu-dit en la Combe des Tornettes (Notaire : Jean Garnier. — 6 avril 1459 ; copie de son fils Michel) ; — sur Jean Regis, d'une pièce de vigne de 4 fosserées sise à Cruet, lieu-dit en Portet (Id. — 16 avril 1459 ; copie du même) ; — sur Jean Feallet, de St-Pierre-d'Albigny, d'un servis annuel de 3 deniers forts (Id. — 2 avril 1461 ; copie de son fils Antoine) ; — sur Clément Pachod, de Thoiry, d'un vaissel de froment de servis annuel hypothéqué sur 2 pièces de vigne sises à Cruet (Notaire : François Morin. — 22 décembre 1497) ; — sur Jean, fils de Guigues Boisson, de Cruet, de 6 fosserées de vigne sises sous la maison forte du Chanet ; prix, 130 ff. (Notaire : Claude Rochet. — 20 février 1567). — Obligation pour Girard de la Fontaine dit Garnier, notaire à Cruet, sur l'hôpital neuf, de 30 ff. donnés au couvent d'Aillon pour le compte dud. hôpital au sujet d'arrérages de servis (Notaire : Mermet des Allèves. — 12 juillet 1406 ; copie de Jean Vulliet). — Obligations en faveur du recteur de l'hôpital neuf : par noble Guigues du Chanet, de 63 ff. 2 deniers gros p. p. (Notaire : Claude du Mollard. — 1^{er} août 1429) ; — par noble Triact du Chanet, de 21 ff. 8 deniers et obole gros p. p. (Notaire : Jean Garnier. — 22 janvier 1440) ; — par Pierre Allard dit Pachod, de 16 ff. p. p. et 10 deniers gros (Id. — 5 septembre 1441 ; copie de son fils Michel). — Sentence rendue par n. Pierre de Leschaux (*de Calcibus*), licencié ès lois, lieutenant de n. Rodolphe de Feysigny, docteur ès lois, juge de la vallée de Miolans, condamnant Jacquemette, femme de Pierre Alard, et Antoine de *Masso Albodo*, à relâcher à Jean Advocat, en sa qualité de recteur de l'hôpital neuf, par droit d'échute, une maison et un verger sis à St-Jean-de-la-Porte, confinés par les maisons de n. Jean et Georges de Montmayer (25 octobre 1430). — Subhastation par led. Pierre de Leschaux au profit de l'hôpital neuf contre n. Jean du Chanet, d'une pièce de vigne sise à Cruet. Mise en possession de lad. vigne par n. Jean, bâtard de La Chambre, châtelain dud. lieu (Notaire : Antoine Péchet. — 3 mars 1444). — Sentence rendue par led. Pierre de Leschaux condamnant n. Pierre *de Quintalibus*

dit Quintallet, de St-Jean-de-la-Porte, à payer divers servis à l'hôpital neuf (27 mai 1445 ; trace de cachet ; cachets aux procédures). — Transaction entre l'hôpital neuf et n. Jacques Glassard, relative à la délimitation de pièces de vignes sises sous le Chanet, à Cruet (Notaire : Jean Garnier. — 22 février 1451 ; copie de son fils Antoine). — Subhastation par n. Pierre de la Fontaine, docteur ès lois, juge de la vallée de Miolans, au profit de l'hôpital neuf, contre Jean des Maisons (*de Domibus*), de Mont-Lambert, d'une maison située à St-Jean-de-la-Porte. Mise en possession de lad. maison par n. Roland de la Ravoire, vice-châtelain de la vallée de Miolans (Notaire : Antoine Pechet. — 13 janvier 1455). — Albergement fait par le recteur de l'hôpital neuf de 8 fosserées de vigne situées au territoire de Cruet, à Guigues Michel dit Thévenin ; servis annuel, 2 eschandaux de vin, mesure de Cruet, et 12 deniers forts (Notaire : Jean Cossiard. — 28 octobre 1465). — Reconnaissances au profit des hôpitaux de St-François et Maché : par Antoine, fils de feu André *Albairesii*, de Madoux, d'une pièce de vigne de 6 fosserées, sise aud. lieu (Notaire : Mermet des Allèves. — 14 septembre 1400 ; copie de Jean Vulliet) ; — par n. Guigues du Chanet, de 60 fosserées de vigne situées au Chanet, lieu-dit *en Foeria* ; servis annuel, 6 ff. d'or (Notaire : Hugues Garon. — 31 août 1405) ; — par Pierre Cibat, de Cruet, d'une pièce de vigne de 2 fosserées 1/2, située au territoire de Clermont et confinée par les vignes de Jean de la Fontaine dit Biset (Notaire : Mermet des Allèves. — 12 février 1408) ; — par Catherin Billot, de Madoux, et Pierre Balli, de La Thuile, d'une pièce de vigne de 5 fosserées située à St-Laurent de Cruet (Id. — 1^{er} mai 1408) ; — par Jean Regis, Jeannette de La Fontaine, n. Triact du Chanet, Jean Morval, Pierre Berlion, Pierre Fornier, Jean Lingonet, Béraud de Cléry, Etienne Bergier, Jean de la Porte, Antoine Dufayard, etc..., de pièces de vignes, terre et teppes situées à Cruet, St-Jean de la Porte, Arbin, Mont-Lambert, Villard Sallet (6 juin 1410) ; — par n. Triact de Verdon, d'une pièce de vigne de 12 fosserées sise à Cruet, en la côte de *Cheria* (Notaire : Jean Vulliet. — 24 août 1429 ; copie d'Amé Coudrey) ; — par Pierre Genevois, de Cruet-Ferroux, d'une pièce de vigne de 4 fosserées sise sous la Baraterie, lieu-dit en la Torchère (*en Troculari*) ; servis, 5 deniers gros (Notaire : Jean Michel. — 19 avril 1435) ; — par Jacques Marin, de Cruet, d'une pièce de vigne de 2 fosserées sise au plan de Clermont (Notaire : Jean

Garnier. — 10 mai 1445 ; copie de son fils Michel) ; — par Humbert Domengin, d'une pièce de vigne de 9 fosserées située à St-Jean-de-la-Porte, lieu-dit en les Curtilles ; servis annuel, 3 sols forts (Notaire : Pierre Philibert. — 29 mai 1445) ; — par Aymonet Magnin, de St-Jean-de-la-Porte, d'une maison aud. lieu (Notaire : Jean Garnier. — 7 décembre 1445) ; — par Pierre Regis dit François, de St-Jean-de-la-Porte, d'un pré sis aud. lieu ; servis annuel, 4 deniers forts escucellés (Notaire : Jean Garnier. — 11 décembre 1453 ; copie de son fils Antoine) ; — par Antoine et Claude Dunant, d'une blachère de 5 seytorées sise au Grand Pré sous Cruet ; servis annuel, 16 deniers forts (Notaire : Jean Garnier. — 24 février 1455 ; copie de son fils Michel) ; — par Jean Perriod dit Brunet, de La Thuile, d'une pièce de vigne située en les Rochettes (Id. — 25 novembre 1455 ; copie du même) ; — par Antoine Leytisson dit Roche, de Cruet, d'une pièce de terre et vignes sise au Chanet (Id. — 30 avril 1470 ; copie de son fils Antoine) ; — par Benoît Monet, de Puygros, d'une pièce de vignes de 4 fosserées sise à St-Jean-de-la-Porte ; servis annuel, 2 deniers gros (Notaire : Claude Rochet. — 13 janvier 1558) ; — par l'avocat Charvet, d'une vigne de 6 fosserées sise rière Cruet « sous les tours du Chanay à présent appelé aux Foyères » (1600 environ) ; — par Pierre-Humbert Visin, de Cruet, d'une vigne de 10 fosserées sise à St-Jean-de-la-Porte, lieu-dit la Fontanelle ; servis annuel, 1 setier de vin qui fait 32 quartelets (Notaire : Gaspard Boyvin. — 24 janvier 1629). — Rôle et confins des biens que tiennent Charles Basin, sieur du Chanet, juge de la baronnie de Miolans, et son frère Amé, du fief de l'hôpital St-François : vignes aux territoires des Chavannes et de Curnillon, rière St-Jean-de-la-Porte, et sous le Chanet, lieu-dit *en la Boursa* (1693-1698). — Mémoire des sommes dues aux hôpitaux de St-François et Maché, par le premier président et comte Sauter (13 juin 1783). — Affranchissement, en faveur de la communauté de Cruet, par le recteur des hôpitaux de St-François et Maché, par Charles-Marie, fils de feu Guillaume-Michel de Cagnol, marquis de La Chambre, par R^d abbé François Ferrero, économiste général des bénéfices vacants, à cause du prieuré de St-Philippe, par Joseph Milliet, comte de St-Alban, colonel du régiment d'Aoste-Infanterie, moyennant l'indemnité de 1.050 livres aux hôpitaux, de 2.040, 13 et 600 livres aux autres (Notaire : Louis-Joachim Léger. — 22 septembre 1791).

I. B. 70 (Liasse). — 21 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1378-1792. — Apremont ; Barberaz-le-Grand ; Les Marches ; Saint-Baldoph ; Saint-Jeoire. — Nomination de lieu et place, faite par n. Pierre de Casalibus, prêtre : en faveur de Rolet d'Entremont, drapier à Chambéry, de l'acquêt fait sur n. Marguerite Alamande, veuve de n. Nicoud de Châtillon, coseigneur d'Apremont, en sa qualité de tutrice de François, Antoine et Théobald de Châtillon ses enfants, d'un servis annuel, avec le domaine direct, de 7 vaissels et 1 quartan $\frac{1}{2}$ de froment, de 3 vaissels et 1 quartan d'avoine, de 3 poules et 1 poulet, de 7 sols et 10 deniers forts escucellés, dû rière St-Baldoph ; prix, 100 sols gros tournois, à la condition qu'à la mort dud. Rolet, ce servis appartiendra à l'hôpital neuf (Notaire : Jean Morier. — 3 mai 1378) ; — en faveur de Jean Cassin, bourgeois de Chambéry, d'un servis annuel de 4 vaissels de froment, acquis sur lad. Marguerite Alamande ; prix, 40 sols gros tournois, à la même condition que ci-dessus (Id.). — Acquêts par les hôpitaux de St-François et Maché : sur n. Engeline des Charmettes, veuve de n. Guillaume de Serraval, damoiseau, de divers servis annuels dus par Jean Matagris, de Chacusard, par Jean Capellan et Jean Gondin, de Ronjoux, par Pierre Maczon, du Nant ; prix, 123 ff. d'or (Notaire : Mermet des Allèves. — 31 mars 1383) ; — sur Perronet et Jean Poillat, d'une pièce de terre d'un journal sise à St-Baldoph, au plan de la Curtine ; prix, 15 ff. d'or (Id. — 5 juillet 1388) ; — sur Amé Tissot, de Myans, d'un servis annuel de 2 vaissels de froment, hypothéqué sur une grange et 2 journaux de terre, sis aud. lieu ; prix, 20 ff. p. p. (Notaire : Guillaume Arestel. — 17 septembre 1487) ; — sur Pierre Crespin, des Marches, d'un servis annuel d'un vaisseau de froment, hypothéqué sur une pièce de terre de 2 journaux sise à Séloge (Notaire : Claude Ennoffly. — 22 septembre 1492 ; copie de Claude du Mollard) ; — sur Antoine Thomé dit Sachet, des Marches, d'un servis annuel d'un vaisseau et demi de froment, hypothéqué sur une pièce de terre de 3 journaux sise au lieu-dit en Sublangiz (Notaire : Pierre Chapuis. — 15 février 1522) ; — sur Jean Montet, bourgeois de Chambéry, d'un pré d'un quart de seytorée, sis aux Marches, lieu-dit sous Poisy ; prix, 15 ff. (Notaire : Philippe Verromèse. — 17 septembre 1532) ; — sur Antonia, fille de feu Antoine Perrin dit Gueyt, femme d'Antoine Ynimond, d'un pré d'une seytorée sis aux Marches, sous

Poisy, lieu-dit au Pré Ducroys ; prix, 11 ff. p. p. (Notaire : Guigues Verromèse. — 9 décembre 1532) ; — sur Antoine Thomé, d'un vaissel de froment de cense annuelle, hypothéqué sur un journal de terre sis aux Marches, lieu-dit en Seloge (Id. — 25 décembre 1534). — Grâce de rachat donnée par l'hôpital neuf à n. Jean de *Contamineta* et à sa femme Guigone, fille de n. Jean du Pont, d'un pré de 4 seytorées situé à Pierre-Grosse, vendu par led. Jean du Pont (Notaire : Pierre Philibert. — 7 mai 1446). — Mariage entre Pierre Victoz, de la paroisse de Saint-Jeoire, et Françoise Meygret, d'Hauteville, mandement de Lompnes. Dot : 100 ff. ; augment de dot, 50 ff. p. p. Présent : me Jean *Bavosii*, chanoine du prieuré de St-Jeoire (Notaire : Claude Bertet. — 19 avril 1509). — Testament d'Alix Humbert, veuve de Pierre Bochet, de Saint-Jeoire en Savoie. Elle lègue 2 florins à sa fille Anthonie, femme de Pierre Gudin, et institue pour ses héritiers universels ses fils Jean et Antoine Bochet (Notaire : François Colombier. — 25 mai 1427). — Donation par n. Jean Arnaud, professeur de droit, à son frère Yves, de la 3^e partie d'une grange et d'une vigne sises à St-Baldoph (Notaire : André Garrel. — 20 mars 1458; copie de son fils Claude). — Testament de Claude Costerg, de Barberaz-le-Grand. Il veut être enterré dans le cimetière de Saint-Pierre-sous-le-Château. Legs : à ses sœurs Jane et Mye, « unam mogiam » à chacune ; à son frère Pierre, 4 ff. p. p. Il institue pour son héritier universel son frère Jean Costerg (Notaire : François Boyssonet. — 26 décembre 1519). — Reconnaissance en faveur de Pierre Bergueyra, de Torméry, bourgeois de Maché, par Guigues Castret, bourgeois de Maché, d'une pièce de vigne de 6 fosserées sise au territoire des Marches, lieu-dit « *a Comins* », pour laquelle il doit 18 deniers forts de servis annuel. Dieulefils Vachet, de Curienne, et son frère Pierre, reconnaissent tenir dud. Pierre Bergueyra, fils de feu Jean, le quart de 8 fosserées de vigne ou environ indivis entre Pierre Amblard de Chignin, et Jean et Pierre Bergueyra, fils de feu Michel ; cette vigne est située lieu-dit « *ouz rides* » ; ils doivent un quart d'avoine, mesure de Montmélian (Notaire : Jean Biset. — 11 novembre 1400 ; copie de Gaspard de la Balme). — Cession par Pierre Moret dit Laurent, des Marches, à François et Philibert de Bellegarde, écuyers, d'une pièce de terre de 4 journaux sise aux Marches, lieu-dit en les Teppes, pour paiement de dettes (Notaire: Jean Roland. — 20 juin 1521). — Permission donnée par led. Moret dit Lau-

rent, aux frères Bernard, Antoine et Louis Musard, pour passage des personnes, chars et animaux, sur ses biens situés aux Marches, à des époques déterminées et pour les besoins de l'exploitation rurale (*Idem.*).—Vente en faveur de Benoît Morel, de Montagnole, cordonnier, par Pierre Monod, de 6 fosserées de vigne au territoire de St-Baldoph ; prix, 20 ff. p. p. (Notaire : Jacques Juenin.—16 mars 1512 ; copié par les soins de Claude *Deala*).—Vente en faveur de Pierre Jaquet, recteur de l'hôpital de Maché, par Pierre Thomé, d'un vaisseau de froment de cense annuelle hypothéqué sur un journal de terre situé aux fins des Marches, au territoire de Seloge ; prix, 23 ff. p. p. (Notaire : Guigues Verromèse. — 29 juin 1538). — Vente par Guigues Verromèse, notaire aux Marches, aud. Pierre Jaquet, d'une pièce de terre d'un journal sise aux Marches, lieu-dit en Viallis soit en Gleysin ; prix, 20 ff. p. p. (Notaire : Pierre Robert. — 15 avril 1539). — Vente par Gabriel-Noël de Bellegarde, écuyer, à Claude Gagnet, de Torméry, du droit de rachat d'un pré de 4 seytorées, sis sous le bois de Bellegarde, vendu à Jean Berlioz, de Montmélian, pour 14 écus d'or sol ; prix, 30 ff. p. p. (Notaire : Georges. — 24 mai 1563). — Bail à terme par l'hôpital de St-François et Maché : à Pierre Pettit, notaire à Chambéry, de 4 prés contenant 1 fosserée et 3 seytorées, sis en la prairie de Pierre-Grosse, lieu-dit au Pré Martin ; cense annuelle, 22 ff. p. p. (Notaire : Poncet.—14 janvier 1686), renouvelé en présence du notaire Borrel le 24 mars 1694 ; — à Jean Bartellier, marchand chaussetier à Chambéry, de toutes les vignes, terres, prés et granges que led. hôpital possède rière les Marches, plus une blachère sise au Biez soit à Lestray ; cense annuelle, 255 ff. p. p. (Notaire : Borrel. — 21 janvier 1697) ; — à Antoine Callié, de Francin, des biens des pauvres situés rière les Marches ; cense annuelle, 127 livres 10 sols (Notaire : Collonge. — 6 septembre 1722 ; expédition faite le 9 juillet 1723 par le notaire Charles Pernet) ; — au même, pour la cense annuelle de 133 livres 10 sols (3 janvier 1729). — Vente à l'hôpital neuf par Joseph Genevois dit Charvet, de St-Baldoph, d'une pièce de vigne de 160 toises, sise aux Lamettes ; prix, 70 livres et 30 sols (Notaire : François Pillet.—23 février 1783).—Quittance de la somme de 72 livres 14 sols par ledit Joseph Genevois (*Id.*, 7 février 1784). — Affranchissement par ledit hôpital, en faveur de la communauté des Marches, de tous droits féodaux, moyennant le prix de 50 livres (Notaire : Louis-Joachim Léger. — 4 mai 1792).

I. B. 71 (Liasse). — 22 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1329-1791. — **Barberaz ; Jacob-Bellecombette ; Montagnole ; Saint-Cassin.** — Mariage entre Martin, fils naturel de Jeannette, de Montessuit, et Marguerite Vaygimel (Notaire : Jacques *Destranchio* (?). — 21 mai 1329). — Mariage entre Jean Borno, de Villeneuve, et Catherine Vichet, de Jacob. Avant le contrat, il cède à sa future, par donation entre vifs, 5 sols gros tournois de bon argent « *cum o rotondo* », monnaie du roi de France, sous cette réserve qu'au cas où lad. Catherine mourrait avant lui sans enfant légitime, cette donation serait nulle. Il reconnaît avoir reçu, à titre de dot de lad. Catherine, 13 sols gros tournois (Notaire : Jean Vachet. — 16 janvier 1334). — Mariage entre Jean Caravan, paroisse de Jacob, et Catherine Rigot, de Jacob. Dot : 15 sols gros tournois d'argent *cum o rotondo* ; augment de dot, 4 sols gros tournois d'argent de la même monnaie (Id. — 4 février 1335 ; copie de Guiffred Vechon). — Quittance de lods faite par Pierre de Mongellaz à Jean Maclo (Notaire : Pierre de Tyons. — 4 septembre 1351). — Pierre Meynion dit Moine, de la paroisse de Montagnole, habitant Chambéry, reconnaît avoir reçu de Jeannette, veuve de Pierre Odin, notaire, 16 florins d'or bon poids en exonération de 26 florins auxquels lad. Jeannette était tenue envers led. Pierre pour reste de la dot (*remanencia dotis*) de Péronette, femme dud. Pierre ; il reconnaît encore avoir reçu 4 sols gros tournois qu'elle a récupérés de Péronet Ambroise, plus 12 deniers gros par la main d'Antoine Maylliet, plus 12 autres deniers gros (Notaire : Jacques *Vilarii*. — 17 juin 1384). — Transaction entre les frères Jean et Georges Buorgno, au sujet de leurs biens sis à Jacob (Notaire : Pierre Magnin. — 2 octobre 1399). — Albergement par l'hôpital neuf à Antoine Hugonet, des Charmettes, d'un pré sis à Jacob ; servis annuel, 15 quartiers de froment (Notaire : Mermet des Allèves. — 23 février 1408 ; copie de Jean Vulliet). — Vente par Jean Théobald à Jean Gorsat d'une pièce de terre et teppes contenant environ 2 journaux, sise aux Charmettes, pour le prix de 8 sols, sauf le direct domaine appartenant à Jean Bernard de Vimines, damoiseau, et 8 deniers forts de cense annuelle aux hoirs de François de Serraval, damoiseau (Notaire : Jean de *Villario*. — 16 août 1408). — Vente par Pierre Brunet, de Bellecombette, à Perronnette Pichet, d'une pièce de terre d'un journal, sise au bois du Chanet,

et d'une pièce de vigne de 3 fosserées, sise lieu-dit à Tire-Poil ; prix, 20 ff. p. p. (Notaire : Aymon Bulliod. — 25 février 1440). — Guillaume de Nolant dit Viguille, sellier à Chambéry, cède à Eyvarde, fille de feu Etienne Brunet, et veuve de feu Etienne Brunier, de Bellecombette, le droit de rachat, durant 25 ans et moyennant la somme de 140 ff. d'or p. p., d'une pièce de pré et vigne avec une grange et *solumnum*, contenant en tout environ 11 seytorées 1/2, située à Bellecombette, lieu-dit en la Combe ; plus une autre pièce de pré et vigne de 2 seytorées 1/2 au territoire susdit, à lui vendue par lad. Eyvarde, et pour la même somme. Les 2 parties conviennent que, malgré ce rachat, led. Guillaume de Nolant pourra améliorer et restaurer lad. grange jusqu'à concurrence de 15 florins, somme qu'Eyvarde et les siens devront lui restituer avant qu'il ne soit tenu d'effectuer lad. revente (Notaire : Georges Darches. — 4 juillet 1465). — Vente par Gaspard, fils de feu Michel Chappuis, bourgeois de Chambéry, à Claude du Noyer (*de Nuceto*), marchand à Chambéry, d'un champ d'environ 1 journal situé à Barberaz ; prix, 36 ff. (Notaire : Jacques Croisier. — 16 janvier 1507). — Cession en faveur de Jean Cochet dit Juvin, par Louise Trompet, de Montgellaz, femme de Jacques Durand dit Morin, de tous ses droits à Montgellaz, Montagnole, etc. (Notaire : Jean de Bellegarde. — 4 avril 1527). — Vente par Guillaume Berger, de Bellecombette, à Pierre Michel, de Chambéry, d'une vigne de 10 fosserées, sise à Bellecombette ; prix, 60 ff. p. p. (Notaire : Guillaume Chavin. — 15 mai 1527). — Acquêts par les hôpitaux de St-François et de Maché : sur n. Claude de Seyssel, seigneur de La Serraz, de divers servis dus rière Montagnole (Notaire : Etienne Boyssonet. — 19 avril 1453 ; copie d'Antoine Ferrat) ; — sur Jacques et Pierre Buerno, de Villeneuve, d'une pièce de vigne de 16 fosserées et d'une pièce de terre d'un journal et demi, le tout sis à Montagnole, lieu-dit à Fenestros ; prix, 45 ff. p. p. (Notaire : Pierre Philibert. — 12 mai 1458) ; — sur Antoine de Yeria, d'un servis annuel de 2 quartans de froment, hypothéqué sur un pré de 2 seytorées situé au territoire de Yeria, lieu-dit au Pré Chapelain, rière Saint-Cassin ; prix, 7 ff. 1/2 (Notaire : Antoine de Yeria. — 5 février 1463) ; — sur Pierre Berthod, de St-Cassin, d'un servis annuel de 2 vaissels de froment ; prix, 32 ff. p. p. (Notaire : Claude Ennoffly. — 17 juin 1499 ; copie d'Antoine du Mollard) ; — sur Antoine Bassat et Jean Reymond, d'un servis

annuel de 3 vaissels de froment, hypothéqué sur un pré de 2 seytorées situé à St-Cassin, lieu-dit en la Réaz ; prix, 32 ff. p. p. (Id. — 9 décembre 1499 ; copie du même) ; — sur Claude Porret, de St-Baldoph, d'un servis annuel de 6 quartans de froment, hypothéqué sur une vigne de 8 fosserées et sur une pièce de terre d'un demi-journal, sises à Jacob, lieu-dit *en la Garella* ; prix, 33 ff. p. p. (Notaire : Claude Quyetand. — 1^{er} mai 1539) ; — sur Urbain Costa dit Joly, de Montagnole, d'un servis annuel de 6 quartans de froment, hypothéqué sur un pré d'une seytorée et demie, sis à Montagnole, lieu-dit en curtil Montagnier ; prix, 45 ff. p. p. (Notaire : Claude Rochet. — 23 mars 1558). — Subhastation en faveur de l'hôpital neuf contre Jean Reymond, de St-Cassin, par n. Jean Mareschal, lieutenant de n. Philippe Chevrier, juge de St-Cassin, docteur ès lois, d'un pré d'une seytorée situé à St-Cassin, lieu-dit en les Ruettes (Notaire : François Boyssonet. — 28 juin 1507 (1)). — Procès-verbal de vue de lieux pour le recteur de l'hôpital de Maché, contre Claude Paraux, Guillaume Lattard dit Fallot, et autres, de biens sis au Chaney, fait par le notaire Nicolas Monceau (23-24 juillet 1618). — Bail à ferme par led. hôpital, d'une pièce de pré et de châtaigneraie d'un journal et demi, sise à St-Cassin, lieu-dit à Pignet : à Julien Rostain, de Montagnole ; cense annuelle, 7 ff. (Notaire : J. Chambon. — 17 janvier 1688) ; — à Jean Berru, de Montagnole ; cense annuelle, 8 ff. p. p. (Notaire : Borrel. — 8 janvier 1698). — Affranchissement par lesd. hôpitaux de tous droits féodaux : en faveur de la communauté de Montagnole, moyennant le prix de 1.250 livres (1784) ; — en faveur de celle de Jacob-Bellecombette, moyennant le prix de 160 livres (Notaire : Louis-Joachim Léger. — 9 mars 1786). — Permission accordée auxd. communautés par Carelli de Cevin de payer les susd. sommes aux administrateurs des hôpitaux de St-François et Maché (7 février 1791).

I. B. 72 (Liasse). — 22 pièces, parchemin ;
122 pièces, papier.

1381-1791. — Arbin ; Montmélian ; Sainte-Hélène-du-Lac. — Reconnaissance en faveur de Pierre Montyon, de

(1) et non pas 1501, comme le porte par erreur le manuscrit de Perpéchon.

Genève, notaire et commissaire d'extentes, agissant au nom d'Amé VI, comte de Savoie, par l'hôpital neuf, d'une pièce de vigne de 34 fosserées avec bois, grange et pressoir, le tout sis à Arbin, lieu-dit en « Mal Atrayt », près des vignes de n. Humbert, bâtard de Savoie, du fief et domaine direct dud. comte ; servis annuel, 10 setiers et 2 meyterées (*meyterias*) de vin, et 1 denier fort (Notaire : Pierre Montyon. — 25 mai 1381). — Affranchissement par Bonne de Bourbon et son fils Amé VII, comte de Savoie, en faveur dud. hôpital, du servis annuel en vin dû suivant la reconnaissance ci-dessus (23 septembre 1385 ; copie du 12 août 1427, faite à la demande de Pierre de *Cusinens*, notaire délégué à cet effet par le duc de Savoie). — Sentence rendue par n. Barthélemy *Margariti*, licencié ès droits, prieur du prieuré de Ste-Hélène-du-Lac, lieutenant de Guigues Beczon, licencié ès lois, official de Chambéry, au profit de l'hôpital neuf, contre Antoine, Nicolet, Aymonet et Louis, fils de feu Jean Eyruard, bourgeois de Chambéry ; ces derniers sont condamnés à payer aud. hôpital 122 ff. d'or qui sont hypothéqués sur des prés et blachères sis à Ste-Hélène-du-Lac (14 juin 1396 ; sceau). — Reconnaissances au profit des hôpitaux de St-François et de Maché : par Pierre Epinar, d'Arbin, d'une pièce de vigne de 10 fosserées sise lieu-dit en Agnet, près du chemin allant de Montmélian à la grange de l'Ermitage (Notaire : Pierre de Chevelu le jeune. — 4 octobre 1410) ; — par n. Jacques de la Ravoire, d'une pièce de vigne de 8 fosserées sise au-dessus de la Maladière de Montmélian, procédée de Jacques d'Aillon, bourgeois dud. lieu ; servis annuel, 1 setier $\frac{3}{4}$ de vin, mesure de Montmélian (Notaire : Jean Bovet. — 10 mars 1419 ; copie de François Miribel) ; — par Pierre d'Entrenants (1) (*inter Nantos*), de la Thuile, d'une pièce de vigne de 10 fosserées sise à Villard-Sallet, dans la vallée de Miolans, subhastée au profit de l'hôpital neuf, ensuite d'une sentence rendue les 4 et 5 février 1444 par n. Pierre de Leschaux, licencié ès lois, lieutenant de n. Rodolphe de Feysigny, docteur ès lois, chevalier, juge de lad. vallée, contre n. Triact du Chagnet, de St-Jean-de-la-Porte, condamnant ce dernier au paiement de 10 ff. et 6 deniers forts (2) ; servis annuel,

(1) Le manuscrit porte Entremont, par suite d'une faute de lecture.

(2) Une expédition originale de cette sentence, signée par le notaire Antoine Pechet, se trouve dans cette liasse.

18 deniers forts (Notaire : Jean Michel. — 11 mai 1448) ; — par Pierre Edouard dit Verdan, bourgeois de Montmélian, d'une pièce de vigne de 3 fosserées sise à Arbin, lieu-dit en la Crose ; servis annuel, 10 deniers forts (Notaire : Pierre Nycod. — 21 juin 1477). — Antoine du Channet, de la paroisse de Montaille, reconnaît devoir au recteur de l'hôpital neuf de Chambéry 11 ff. et 6 deniers gros déboursés antérieurement par le créancier, et payables, par tous moyens de droit, par le débiteur actuel, à la prochaine fête de Pâques (Notaire : Jean Seguin. — 14 mars 1432). — Quittance en faveur du recteur de l'hôpital neuf par Jacques Bellin, de Montmélian, de 52 ff. p. p., restant du prix d'une vigne vendue par led. Jacques (Notaire : Claude Reynier. — 14 juillet 1432 ; copie de Jean Ferrat). — Pierre, fils de Guillaume *Molaris*, de la Perrière, paroisse de Sainte-Hélène, donne et concède par donation entre vifs aux trois frères Jean, Pierre et Antoine Molaris, ses neveux, tous ses biens meubles et immeubles, sous cette réserve que lesd. frères et leur mère Jeannette seront tenus de nourrir et vêtir led. Pierre sa vie durant, faute de quoi il pourra vendre lesd. biens (Notaire : Claude Matel. — 28 mai 1442). — Obligation en faveur du recteur de l'hôpital neuf faite par Jean Chabod, fils de feu messire Barthélemy Chabod, de Villeneuve, près Chambéry, de la somme de 50 ff. d'or, à cause du legs fait par son père (Notaire : Jean Raquillet. — 11 novembre 1450). — Reconnaissances par l'hôpital neuf en faveur de : n. Jacques et Jean Mareschal, de Combefort, d'une maison sise à Arbin, territoire de « *Quartone-rius* » ; servis annuel, une « meyterée » de vin. (Notaire : Antoine du Channet. — 17 septembre 1450) ; — n. Humbert Mareschal, seigneur du Crest et de Montfort, d'une pièce de vigne de 9 fosserées, sise au-dessus de Bondeloge, et d'une autre pièce de vigne de 4 fosserées, sise au-dessus de la Maladière de Montmélian ; servis annuel, 7 sols et 6 deniers forts ; de plus, à la mort de chaque recteur, l'hôpital neuf payera, comme plaid, la même somme (Notaire : Pierre Durand. — 22 avril 1486). — Vente par n. Jean Sauvage, chevalier, docteur ès lois, à n. Pierre d'Estrées, damoiseau, de la grâce de rachat de divers servis dus rière Montmélian, vendus en 1394 à l'hôpital neuf, pour le prix de 200 ff. d'or (Notaire : Humbert Lanfred. — 6 mars 1420). — Vente faite par n. Jean de la Ravoire, de Montmélian, en faveur du recteur de l'hôpital de Maché, à savoir : 8 quarts de froment, mesure de Montmélian, 1 quart d'avoine, même

mesure, et 5 deniers gros de servis annuel avec le direct domaine de fief et le droit d'emphytéose ; prix, 22 ff. p. p. (Notaire : Pierre Beyssonet. — 2 avril 1446 ; copie de son fils Etienne). — Revente faite par Jean et Pierre Trolliet, en faveur de François Brandilliat, de 4 vaisseles de froment de cense annuelle assignés sur une pièce de vigne située au territoire d'Arbin ; prix, 80 ff. p. p. (Notaire : Pierre Chapuis. — 10 juillet 1501). — Acquêts desd. hôpitaux : sur Jean *Glandulli*, de Montmélian, d'une pièce de vigne de 4 fosserées sise à la Maladière de Montmélian, du fief de l'abbesse du Béton (2 avril 1456) ; — sur Jean Garnier, de la Thuile, de la moitié d'une petite place sise à Arbin (Notaire : Pierre Philibert. — 7 mars 1461) ; — sur Henri et François, fils de feu Guillaume du Nant, bourgeois de Montmélian, d'une pièce de vigne située au-dessus de la Maladière de Montmélian, lieu-dit « *supra luz bonz dez logy* », du fief de n. Thomas Grangié (Notaire : Jean des Vignes. — 24 mars 1461) ; — sur n. François de Poypon dit de Belletruche, écuyer, seigneur du Chanet, de divers servis dus rière Montmélian (Notaire : Sébastien Dolin. — 5 mai 1543). — Rôles des biens possédés par lesd. hôpitaux rière Arbin, du fief de n. Claude et Humbert de Chignin, seigneur de la Place, et du prieuré d'Arbin. — Enquête par M^e Angelin Bergier, notaire, secrétaire du Conseil résidant et commissaire désigné à cet effet, au sujet de la possession d'une pièce de vigne de 6 fosserées et d'un verger situés dessous Chavor, près du ruisseau de Bondeloge (1523). — Quittance par François Massala, sacristain de la S^{te} Chapelle de Chambéry, à l'hôpital St-François d'un tonneau de vin, soit le servis annuel dû au prieuré d'Arbin (4 juin 1584). — Reconnaissance en faveur de Théodore Boccon, taite le 20 mai 1570 par Louis Sollier, seigneur de Bressieux, d'une pièce de vigne sise à Arbin (copie de 1625). — Vente par Charlotte, fille de feu Louis de Lespignier, femme de Jean Excoffon, à Pierre Sonnet le Jeune, bourgeois de Montmélian, d'une pièce de vigne de 2 fosserées située à Arbin, lieu-dit à la Candiaz ; prix, 400 ff. de Savoie (2 janvier 1629). — Quittance de servis pour Théodore Boccon par la Chartreuse de Notre-Dame d'Aillon (9 novembre 1631). — Acensement par Antoinette Truc, femme dud. Boccon, à François Salomon, de Francin, d'une pièce de vigne sous Chavor, lieu-dit en la Planta, d'une maison et d'une grange dessus Bondeloge ; cens, 350 ff. (Notaire : Pillet. — 18 février 1648). — Quittance par Centorio Cagnolo, gouverneur du

fort de Montmélian, agissant au nom du duc de Savoie, des lods dus par Théodore Boccon pour l'acquêt d'une pièce de vigne sise à Arbin, lieu-dit à la Cocuaraz, soit au-dessus « le battoir de la poudre », acquise de Jean et Guillaume du Lac, bourgeois de Montmélian (25 octobre 1649). — Affranchissement par François, fils de feu Joseph Lazary, seigneur de la maison forte du Crest, de tous droits et servis dus par lesd. hôpitaux sur une pièce de vigne sise en la Coudrettaz, moyennant le prix de 950 ff. (Notaire : Louis Verdet. — 21 juin 1701). — Supplique aux syndics de Chambéry de Michel Liévoz et Louis Carron, acensataires des vignes d'Arbin et du pré de Chavor, demandant l'exonération de deux cens par suite d'incendie et de la dévastation des vignes par la garnison de Montmélian (1703). — Affranchissement de tous droits féodaux par lesd. hôpitaux au profit de la communauté d'Arbin, moyennant le prix de 520 livres (Notaire : Louis-Joachim Léger. — 24 septembre 1791).

I. B. 73 (Liasse). — 24 pièces, parchemin ;
4 pièces, papier.

1425-1792. — Le Bourget ; La Motte. — Contrat de mariage entre Antoine Ancellin, de la Tessonnière, paroisse de la Motte, et Vuillermette Jacquier, de Barbiset, de lad. paroisse. Dot : 22 gros tournois ; augment de dot, 22 gros tournois, plus 4 gros pour les bijoux (Notaire : Jacques Coquier. — 25 janvier 1425). — Mariage entre Barthélemy de Grignyé dit Parilliat, bourgeois de Rossillon, et Jeannette Darmes, de Nivolet. Augment de dot, 12 ff. bon poids (Notaire : François Castin. — 26 janvier 1428). — Constitution de mariage entre Louis, fils de Silvestre des Granges, et Gabrielle, fille de Jean Brunier. Celui-ci, Guillaume des Granges et sa femme Marguerite Brunier, leur cèdent la moitié de tous les biens meubles et immeubles donnés par led. Jean à Guillaume et Marguerite, lors de leur contrat de mariage (Notaires : Jean d'Ontex et Michel Bonjean. — 5 février 1484 ; copie d'Eudes d'Ontex, fils de Jean). — Acquêts par les hôpitaux de St-François et de Maché : sur Pierre Charvet, de Chissaignes, mandement du Bourget, d'un servis annuel de 2 quartans de froment (Notaire : Pierre Boyssonet. — 17 mai 1440) ; — sur n. Jean de la Motte, d'un servis annuel de 7 quartans de froment, hypothéqué sur un pré de 4 seytorées sis à Servolex, lieu-dit en la Corvate ; prix, 20 ff. p. p. (Notaire : Pierre

Philibert. — 20 juin 1448) ; — sur Perrod Massonnat, d'Aix, d'un servis annuel d'un vaissel de froment, hypothéqué sur un journal de terre sis à La Tessonnière (Notaire : Etienne Boyssonet. — 22 février 1486) ; — sur Pierre Gonert dit Vulliermoz, de Servolex, d'un servis annuel de 3 quartans d'avoine et d'un demi-vaissel de froment, hypothéqué sur 4 fosserées de vigne sises à Servolex ; prix, 10 ff. p. p. (Notaire : Claude Ennoffly. — 22 septembre 1490 ; copie d'Antoine du Mollard) ; — sur Amé Pillorion (1), de Chambéry, d'un servis annuel de 2 vaissels de froment dû rière la Motte (Id. — 19 septembre 1496) ; — sur Guillaume Cugniet, d'un demi-journal de terre sis à Servolex, lieu-dit à Chappanay ; prix, 20 ff. p. p. (Notaire : Guillaume Marnod. — 10 septembre 1507) ; — sur Jacques Mercier, de la Motte, d'un servis annuel d'un demi-vaissel et d'un moudurier de froment, hypothéqué sur un pré d'une seytorée sis à la Salle, lieu-dit au Pré Rosset (7 août 1511) ; — sur Jean Remi dit Damon, d'un servis annuel de 5 quartans de froment, hypothéqué sur une pièce de terre de 3 journaux sise à la Salle ; prix, 25 ff. p. p. (Notaire : Benoit Paris. — 7 août 1511) ; — sur Louis Coste, de la Motte, d'un servis annuel d'un vaissel de froment et de 3 deniers gros, hypothéqué sur une seytorée et demie de pré sise au territoire des Coudres ; prix, 28 ff. p. p. (Notaire : Pierre Chapuis. — 7 janvier 1524 ; copie de Jean Mugnier) ; — sur Jean Ancellin, de Curtellies, paroisse de la Motte, d'un servis annuel de 5 quartans de froment, hypothéqué sur 6 fosserées de vigne sises à la Salle ; prix, 25 ff. p. p. et 6 deniers gros (Notaire : Claude Dardel. — 23 juillet 1524) ; — sur Jean Remi dit Damon et son fils Thomas, de 5 quartans de froment ; prix, 25 ff. p. p. (Id. — 14 juillet 1525 ; renouvellement de l'acte passé en 1511) ; — sur Pierre Clerc, de Servolex, d'un servis annuel d'un vaissel de froment, hypothéqué sur un demi-journal de terre sis à Servolex, lieu-dit en la Croix ; prix, 20 ff. p. p. (Notaire : Pierre Robert. — 28 janvier 1527) ; — sur Claude Amblard, de Servolex, d'un servis annuel d'un vaissel de froment, hypothéqué sur une pièce de terre d'un journal et demi sise à Servolex, lieu-dit au Plat ; prix, 20 ff. p. p. (Notaire : Jean Chavent. — 15 mai 1527) ; — sur Thomas Remi, de la Salle, d'un servis annuel d'un vaissel de froment, hypothé-

(1) et non Pillonoux.

qué sur une pièce de terre d'un journal sise lieu-dit au Champ de la Duy ; prix, 20 ff. p. p. (Notaire : Claude Dardel. — 25 septembre 1529) ; — sur Jean Ducis, de la Villette, d'un servis annuel d'un demi-vaissel de froment, hypothéqué sur une pièce de terre de 3 journaux sise au-dessus du village de l'Epine, lieu-dit en la Sernemièrè (?) (Notaire : Jean Chavent. — 20 février 1535) ; — sur Claude Charamelle, de la Villette, d'un servis annuel d'un demi-vaissel de froment, hypothéqué sur un journal de terre sis à la Chapelle (Idem) ; — sur Pierre Amblard, de Servolex, d'un servis annuel de 5 quartans de froment (Notaire : Pierre Robert. — 28 juillet 1537 ; copie de son fils Claude). — Donation mutuelle faite entre Antoine, Vincent, Jean et Claude, enfants d'Amé Pillorion, de la Motte, de tous leurs biens meubles et immeubles, au cas où l'un ou l'autre d'entre eux viendrait à mourir sans enfant (Notaire : Pierre Chapuis. — 25 février 1498). — Bail à ferme par l'hôpital neuf à Guillaume Cugniet, de Servolex, d'une pièce de terre d'un demi-journal sise à Servolex ; cense annuelle, 1 vaissel de froment (Notaire : Guillaume Marnod. — 10 septembre 1507). — Reconnaissance en faveur de l'hôpital de Maché par Jean Ruffy, de la Motte, d'un journal de terre sis à la Motte ; servis annuel, 6 quartans de froment (Notaire : Guigues Verromèse. — 23 mars 1532). — Albergement à Guillaume Gaultier, de Salvage, paroisse de la Motte, par l'hôpital St-François, d'un pré d'un demi-journal, procédé de feu Jean Thomas, sis à Villard-Marin, lieu-dit en Salvage ; cense annuelle, 6 mouduriers de froment (Notaire : Claude Rochet. — 19 juillet 1558). — Etat de la rente desd. hôpitaux rière la Motte : à Villard-Péron, à Villard-Benoit, à la Curtinaz, à Ronjoux, à la Frète, en Charpinel (1773) ; — rière le Bourget : à la Serraz, lieu-dit la Germanery, à Riondet, à la Pallud (1792).

I. B. 74 (Liasse). — 6 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier

1337-1698. — Couz ; Saint-Pierre-de-Genebroz. — Perret Vial, de Couz, habitant Chambéry, reconnaît tenir du fief et direct domaine de Jean Reynard, bourgeois de Seyssel, une pièce de terre d'un journal sis au Champ Jovent ; servis annuel, 6 deniers forts (Notaire : Pierre de Tyons. — 19 juillet 1337). — Reconnaissance en faveur de n. Henri Reynard, de Seyssel, damoiseau, et de son frère Jean, par Aymon Bernard, fils de Rose d'Entremont,

habitant de Couz, d'une pièce de terre de 2 journaux, sise à Couz, lieu-dit au Champ Jovent ; servis annuel, 12 deniers forts escucellés (Notaire : Voutier *Bovaren*. — 24 février 1364). — Acquêts par les hôpitaux de St-François et de Maché : sur n. Guillaume Marquis (*Marchisii*), de Couz, damoiseau, d'un servis annuel de 6 quartans de froment ; prix, 15 ff. d'or (Notaire : Mermet des Allèves. — 1^{er} juin 1396) ; — sur n. Eudes Marquis, d'un servis annuel de 6 deniers gros et de 2 poules, hypothéqué sur un pré de 2 seytorées sis à Couz, lieu-dit au Poysat ; prix, 10 ff. p. p. (Notaire : Pierre Nycod. — 26 avril 1483 ; copie de Jean Gay) ; — sur Jean de Lachenal, de St-Thibaud de Couz, d'un servis annuel d'un vaissel de froment et de 3/4 de vaissel d'avoine, hypothéqué sur une pièce de terre de 3 journaux, sise à Couz, lieu-dit au Grand-Champ (Notaire : Claude Ennoffly. — 3 mars 1492 ; copie d'Antoine du Mollard). — Mariage de Jacques d'Yvrey (*de Yvriaco*) dit Perret, marchand de la paroisse St-Jean de Novalaise, avec Monette, fille de Pierre Robert, bourgeois de Chambéry. Dot : 200 ff. p. p. Augment de dot : 100 ff. p. p. (Notaire : Antoine Girardet. — 7 février 1479). — Reconnaissance par Nicolas Bilion, de St-Pierre de Genebroz, en faveur de n. Claude Dandellot, seigneur commendataire des Echelles, de diverses pièces de terre et pré sises à St-Pierre de Genebroz, lieux-dits : en Goytrosan, en la Combaz, en Forchel, en la Freignière, au Plat, en Champ Lié ; servis en rasières de froment et d'avoine (25 octobre 1620). — Acensement par le recteur des hôpitaux St-François et Maché : à Jean-Claude-Jacquemet Morison, de St-Pierre de Genebroz, de 32 journaux de pré, lieux-dits au Plat et en la Freignière ; prix, 80 ff. et 2 chapons gras (Notaire : Poncet. — 11 janvier 1685) ; — à Michel Jacquemet dit Morizon, et à son fils Aymé, d'une pièce de terre, pré et bois avec grange de 32 journaux, sise à St-Pierre de Genebroz ; cense annuelle, 120 ff. p. p. et 2 chapons gras (Notaire : Borrel. — 29 mai 1693). — Quittance de servis par le fermier de la commanderie des Echelles en faveur d'Aymé Morizon (4 mars 1698).

I. B. 75 (Liasse). — 28 pièces parchemin, dont 2 rouleaux de 18 et de 3 mètres ; 16 pièces papier.

1310-1792. — Curienne ; Puygros ; La Thuile. — Albergement par Pierre, fils de feu Pierre d'Arvey dit

Crochet, damoiseau, à Aymon de Puygros, damoiseau, d'une maison sise à Puygros ; servis annuel, 12 deniers forts (Notaire : Guillaume *Minii*. — 23 janvier 1310 ; copie faite par Pierre Magnin, le 14 décembre 1388, à la requête d'Antoine du Bourg, bachelier ès droits, chanoine de St-Just de Lyon, official de Chambéry, pour Etienne Rostaing, curé de Barberaz, recteur de l'hôpital neuf ; cette copie porte la signature de Jean Lenguelin). — Vente par Jean Garon et son fils Michel, d'Arbin, à Pierre Gamet, de La Thuile, d'une demi-fosserée de terre à Arbin, pour 4 ff. p. p. (Notaire : Jean Novellet. — 8 octobre 1439). — Vente par Pierre Vachet à Pierre de Labaz, de la paroisse de Curienne, d'une demi-seytorée de pré sise à Curienne, lieu-dit dessous les maisons des Vachet ; prix, 12 deniers gros (Notaire : Pierre Vallier. — 15 février 1442). — Acquêts par les hôpitaux de St-François et de Maché : sur Dieulefit Vachet, de Curienne, d'une pièce de terre de 4 journaux sise à Boyard ; prix, 20 sols gros tournois (Notaire : Mermet des Allèves. — 22 mars 1404) ; — sur Raymond de Tournon (*de Turnone*), couturier à Chambéry, des biens de Pierre Girard dit Ferroz, de Marle (1), paroisse de Puygros, homme lige et taillable à miséricorde de l'hôpital neuf. Led. Girard avait fait donation entre vifs de tous ses biens meubles et immeubles aud. Raymond de Tournon, sous condition que sa femme et lui seraient entretenus leur vie durant (Id. — 1^{er} mars 1411 ; copie de Jean Vulliet) ; — sur Dieulefit Vachet, d'une pièce de terre d'un journal sise à Curienne, lieu-dit à la fontaine de Combalinanz ; prix, 15 sols gros tournois (Id. — 27 février 1412) ; — sur Claude Mongella, de Puygros, d'un pré d'une demi-seytorée sis à Arvey ; prix, 5 ff. d'or (Notaire : Pierre Philibert. — 9 juillet 1437) ; — sur n. Pierre Mareschal, de Chambéry, d'un servis annuel de 3 quartans de froment, hypothéqué sur une pièce de terre sise à Arvey (Id. — 12 février 1466) ; — sur Antoine Maillet, de Thoiry, d'une pièce de pré sise au Fornet (Notaire : Claude Ennoffly. — 3 mai 1492 ; copie de Claude du Mollard) ; — sur Claude et Michel Mercier, de Marle, d'un servis annuel d'un florin ; prix, 20 ff. p. p. (Notaire : Michel Vauthier. — 14 février 1517) ; — sur Jacques, fils de feu Jean Thomas, de Puygros, d'un servis annuel d'un vaissel de froment, hypothéqué sur 2 pièces de pré et de terre sises à Fornet, lieux-dits en les Gottets

(1) et non Marlieu, comme dans le manuscrit.

et au Lavenier (Notaire : Etienne Bergier. — 28 juillet 1545). — Reconnaissances au profit desd. hôpitaux : par Pierre de Rippe (*de Rippa*) dit Becaut, d'Arvey, d'une pièce de terre d'un journal sise au-dessus du Vernet, lieu-dit en les Limines (Notaire : Jean Morier. — 5 juin 1378 ; copie de Jean Lenguelin) ; — par n. Aymon, fils de feu Pierre de Puygros, chevalier, d'une partie de maison et de plusieurs prés, le tout sis à Puygros (Notaire : Jaquemet Latard. — 10 avril 1383) ; — par Antoine Borrel, n. Hugonet Cuenos et Jeannette, fille de feu Pierre de Puygros, sa mère, Vulliermet de la Fontaine, Antoine Tarin, d'Arvey, Jean Mongellaz (1), couturier, Anthonie, veuve de Nantermet *Mochi*, d'Arvey, Jean de Seyssel dit Campana, Pierre Tarin dit Chufflet, Michelet Rigaud, Antoine Perriod dit Rochet, Catherine Curt dit Columbat, Pierre de la Rippe dit Becaut, Guillaume Crollet, Jaquemet Casset, Humbert Tarin, Jaquemet du Nant, Pierre Brunier, Dieulefils Raclet, tous de Puygros, de pièces de terre, pré et bois, sises au Vernet, à Fenestraux, à Marle, à Arvey, aux lieux-dits : au Freytit, au Pré de Candis, à la Côte de Grand-Jean, en Corvates, en la Pala, en Leya, en Bugnon, au Pré Rosset, en les Tires, au mont de la Galoppaz (*Ecalopa*), en la Tailliaz, en la Condamine, à Buisson Rond, au Jonchet, au Champ Gillon, en les Lumines, en Avranchières, etc... (Notaire : Mermet des Allèves. — 30 décembre 1396 au 5 février 1397 n. st., rouleau de parchemin) ; — par Jean Pollier, de Marle ; 1^o d'un demi-journal de terre lieu-dit « ou gros noyer », d'un demi-journal aud. territoire, d'un quart de journal situé devant Marle ; servis annuel, 1/2 quartan de froment ; 2^o par achat fait de Jean Bataillard, de 2 parts d'une seytorée de pré au-dessus de Marle au Pré du Villard ; servis annuel, 4 deniers forts ; 3^o par achat à Jean de Marle, d'un quart de journal de terre sous la fontaine de Marle, provenant de Pierre Crochet, du Bois, et par achat à Jean Ajuguier, d'un journal de terre par indivis avec le fief des hoirs de Jean de Montgellaz situé « *in nuce de campo* » ; servis annuel, 1 quartan de froment (9 mai 1421 ; fragment de parchemin) ; — par Jean Bataillard, de Curienne, d'un demi-journal de terre en plein champ sous Marle, d'un demi-journal « *in nuce camporum* », d'une autre pièce de terre lieu-dit à la Côte des Meuniers (*in costa mugnieriorum*), et d'un quart de journal de terre sis « *in costa traversaz* »

(1) et non pas Guillaume de Montgellaz, damoiseau.

(10 mai 1421 ; même fragment de parchemin) ; — par Pierre *Alambroysi*, du Lac, paroisse de La Thuile ; Anthonie, fille de feu Vuillermet de la Glière ; Pierre, fils de Jean Maren ; Vouthier, fils de Jean Balli ; Aymonette, femme de Pierre, fils de feu Perret Fal ; Girard de la Fabrique, charpentier, habitants de La Thuile, de pièces de terre et pré, sises au Lac, lieux-dits : en Essert, à la Glière, à Monthoux, en les Grangettes, à la Galoppaz au-dessus d'Arvey (Notaire : Guigues Vouteret. — 19 mai 1421) ; — par Jean Grand dit Vernet, d'une pièce de terre, teppe et bois, située *in Freissela*, près de la Leysse ; servis annuel, 3 deniers forts ; et par Antoine, fils d'André de Bellevarde, de la paroisse de Curienne, d'une pièce de terre à Belvarde (24 mai 1421 ; parchemin coupé) ; — par Pierre et Jean Tarin, d'une seytorée de pré sise à Puygros, lieu-dit « ou bugnion » ; servis annuel, 3 sols et 6 deniers forts (Notaire : Antoine Marcet. — 10 août 1422 ; copie de Pierre Philibert) ; — par Pierre Christin dit Curtet, de Fenestroz, paroisse de Puygros, d'une pièce de terre et pré sise au territoire de Puygros, lieu-dit « au plan de bugnion » ; servis annuel, 1/2 quartan de froment et 4 deniers (Notaire : Georgues Rugueux. — 1^{er} juin 1426 ; copie d'Amé Milet) ; — par Pierre Vachet, de la paroisse de Curienne, du quart d'un journal de terre sis à Curienne « *juxta fontem de Combrimans* » ; servis annuel, 1 quartan de froment (Notaire : Pierre Philibert. — 26 janvier 1434) ; — par Pierre et Michel David, de Puygros, d'une seytorée de pré sise au territoire d'Arvey, paroisse de Puygros, lieu-dit au Rongier ; servis annuel, 5 deniers forts (Id. — 25 janvier 1438) ; — par Antoine Mistral, du Bois, paroisse de Puygros, de deux pièces de terre sises en les Epinettes et au Champ Chatard (Id. — 29 juillet 1439). — Subhastation au profit de l'hôpital neuf contre Pierre et Aymon Jacon, de Curienne, ensuite de lettres exécutoires d'Humbert Chevrier, juge de la Bâtie, d'une pièce de terre sise aux Epinettes (Notaire : Pierre Pannevin. — 15 mars 1455). — Obligation en faveur du recteur de l'hôpital neuf, par Pierre et Jean, fils de feu Pierre Jacon dit Perron, de la paroisse de Curienne, de 13 florins et 5 deniers gros p. p. (Notaire : Pierre Mycaud. — 8 mars 1469). — Albergements par lesd. hôpitaux, en faveur de Reymond Coudurier, de Thoiry, des biens procédés de Pierre Girard dit Ferroz, de Marle, paroisse de Puygros ; servis annuel, 2 deniers gros, à la condition que si led. Reymond meurt sans enfants légitimes, lesd. biens revien-

dront à l'hôpital (Notaire : Mermet des Allèves. — 5 septembre 1409 ; copie de Jean Vulliet) ; — de Dieulefit Vachet, d'une pièce de terre d'un journal sise à Curienne ; servis annuel, 1/2 vaissel de froment (Id. — 27 février 1411) ; — de Michel Berthier, de la paroisse de Puygros, d'un journal de terre situé en les Limines soit au Vernet, et d'un journal de terre au territoire de *Laburceyo*, sous le servis annuel de 3 quartans de froment et 1 quartan et 2 mouduriers d'avoine (Notaire : Pierre Chapuis. — 21 août 1490) ; — de Pierre de La Fontaine, de Puygros, couturier à Chambéry, de plusieurs pièces de terre sises à Puygros, lieux-dits à Longefort, à Leschaux, et sous le Chanet (Notaire : Claude Rochet. — 11 novembre 1556). — Bail à ferme par led. hôpital à Claude Renchet, de Curienne, d'un pré d'1 seytorée sis au village de Vachet ; cense annuelle, 6 ff. et 7 sols (Notaire : Borrel. — 28 mai 1694). — Affranchissement par l'hôpital de St-François et Maché, au profit de n. Joseph-Nicolas de Comnène, de tous droits féodaux (biens à Puygros), moyennant la somme de 2.745 livres (Notaire : Benoît Magnin. — 2 septembre 1778). — Etat générique de la rente dud. hôpital rière La Thuile (1792).

I. B. 76 (Liasse). — 19 pièces parchemin ; 28 pièces, papier.

1378-1791. — Bassens ; Saint-Alban. — Reconnaissances en faveur de l'hôpital neuf : par Aymon Official, de Laisse, d'un journal de terre sis au Villaret, lieu-dit au Champ Barioz ; servis annuel, 5 quartans de froment (Notaire : Jean Bergoygnon. — 13 juin 1378) ; — par n. Guigues de la Ravoire dit Banderet, coseigneur de Saint-Alban, d'une pièce de terre sise à Cheysse ; servis annuel, 30 sols gros tournois (Notaire : Mermet des Allèves. — 18 juillet 1408 ; copie de Jean Vulliet). — Contrat de mariage entre Aymonet, fils d'Etienne Dardier, de Leysse, et Jacquemette Muti, de Felizzano, demeurant à Chambéry. L'époux fait donation de 200 ff. à l'épouse ; il est stipulé qu'au cas où cette dernière mourrait avant son mari, sans enfants, cette donation serait nulle ; si l'époux meurt le premier, laissant un ou plusieurs enfants, l'usufruit appartiendrait à la mère et reviendrait aux enfants après son décès. L'épouse, assistée de son curateur Jean Durand, apporte en dot des biens immeubles, tels qu'une vigne située à La Ravoire, près du chemin tendant aux bois de La Trousse ; un pré à Leysse, lieu-dit au Pré Novel ; un

autre pré à Leysse, lieu-dit au Clos ; une vigne de 8 fosserées sise à Trescul ; et 4 journaux environ de terre avec jardin et grange situés au même lieu (13 mai 1397). — Acquêts par l'hôpital neuf et celui de Maché : sur Jaquemet Dumarest, de la Cluse, d'un servis annuel de 2 vaissels 1/2 de froment, hypothéqué sur 3 journaux de vigne situés lieu-dit à Beissonet ; prix, 18 sols et 9 deniers gros tournois (Notaire : Mermet des Allèves. — 7 mars 1391) ; — sur Antoine Julliand, de Bassens, de 16 fosserées de vigne situées au Mollard de Bassens ; prix, 90 ff. d'or (Id. — 31 mai 1394) ; — sur Pierre Rosset, de Bassens, d'un journal de terre sis à Bassens, lieu-dit au Buisson Rond ; prix, 5 sols gros tournois (Id. — 2 avril 1408) ; — sur Jean Mazot dit Luvot, de St-Alban, d'un servis annuel de 2 sols et 11 deniers gros, hypothéqué sur 20 fosserées de vigne sises lieu-dit aux Fontanilles ; prix, 88 ff. p. p. (Notaire : François de Saint-Amour. — 19 février 1427 ; copie d'Urbain Rouget) ; — sur Antoine David, du Villaret, d'une pièce de terre et pré sise à St-Alban, lieu-dit en la Rigolaz (Notaire : Claude Reynier. — 15 décembre 1435 ; copie de son fils Jordan) ; — sur Maurice Marchand, d'un servis annuel de 5 ff. p. p., hypothéqué sur 40 fosserées de vigne sises au Châtelard ; prix, 100 ff. p. p. (Notaire : François Burgie. — 2 août 1441) ; sur Etienne Timonier, de St-Alban, d'un servis annuel d'un vaisseau de froment, hypothéqué sur 1 journal 1/2 de terre situé au petit Leysse ; prix, 12 ff. p. p. (Notaire : Pierre Philibert l'ainé. — 2 septembre 1466 ; copie de François Morin) ; — sur Etienne Rosset, de Chambéry, d'un servis annuel de 9 sols forts, hypothéqué sur 12 fosserées de vigne sises à St-Alban, lieu-dit en la Verchière (Notaire : Pierre Nycod. — 3 octobre 1470) ; — sur Laurent Jovet, de St-Alban, d'un vaisseau de froment de servis annuel (Notaire : Claude Ennoffly. — 22 septembre 1492) ; — sur Guillaume, Antoine et Claude Rollier, d'un servis annuel de 3 vaissels de froment, hypothéqué sur un moulin assis sur la Doria (Notaire : Jean Chavent. — 20 avril 1527) ; — sur Claude Nyollod, de la Cluse, d'un servis annuel de 14 ff. p. p., hypothéqué sur 4 seytorées de pré sises à la Cluse, lieu-dit au Mareschet ; prix, 144 ff. (Notaire : Claude Rochet. — 12 janvier 1559) ; — sur Guillaume Rosset, d'un verger d'une demi-fosserée, sis au Mollard de Bassens, lieu-dit au Chenevier. (Notaire : Loys Mignet. — 6 mai 1574). — Quittance de lods pour l'hôpital neuf par Guillaume Doyna, écuyer, et Jean de Ciso, chapelain, agissant par procuration

de n. Humbert de Luyrieux, chevalier, coseigneur de St-Alban, pour l'acquêt fait sur Barthélemie, veuve de Pierre Brasier, de Chambéry, de 16 fosserées de vigne sises au Petit-Leysse (Procuration en français, bien faite) (Notaire : François de Saint-Amour. — 1^{er} juillet 1428 ; copie d'Urbain Rouget). — Reconnaissances par l'hôpital neuf au profit : de n. Pierre Bonivard, seigneur des Déserts (*Desertorum*), d'une pièce de vigne de 20 fosserées sise à Monterminod ; servis annuel, 10 deniers gros (Id. — 27 novembre 1430 ; copie du même) ; — de n. Jacques, comte de Montmayeur, d'une pièce de vigne de 20 fosserées sise à Monterminod ; servis annuel, 10 deniers gros (ensuite de l'achat du château de St-Alban, fait par led. comte sur n. Guillaume de Luyrieux) (Notaire : François Bochin. — 2 mars 1454). — Procès de confins de biens (1431-1434 ; cachet). — Cession par l'hôpital neuf à discret Philippe de Cognin, de tous droits qu'avait led. hôpital sur une pièce de vigne d'un journal, sise à St-Alban, lieu-dit en Cheysse ; prix, 15 ff. p. p. (Notaire : Claude Reynier. — 11 juillet 1434 ; copie de son fils Jordan). — Albergement par le recteur de l'hôpital St-François à Jean-Jacques Rollier, du Petit Leysse, d'une pièce de vigne de 25 fosserées et d'une grange sises au Petit Leysse, et d'une autre pièce de vigne de 15 fosserées sise sous Barby, lieu-dit aux Chavonnes ; prix, 1.500 ff. (25 avril 1618). — Affranchissements par led. hôpital de tous droits féodaux : en faveur de la communauté de Bassens, pour le prix de 55 livres (Notaire : Joseph Arnaud. — 6 août 1787) ; — de celle de St-Alban, pour le prix de 200 livres (Notaire : Louis-Joachim Léger. — 24 septembre 1791).

I. B. 77 (Liasse. — 13 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1395-1792. — **Saint-Jean-d'Arvey ; Thoiry.** — Reconnaissance en faveur de l'hôpital neuf par Jean, Pierre et Hugonet Jolens, Jean Perronin, Pierre Trossel, de *Tremeyros*, paroisse de Thoiry, d'une pièce de bois et de teppes de 100 journaux, sise à St-Jean d'Arvey, lieu-dit en la Combe de Torotier, confinée par les biens de Nantermod Chaffardon ; servis annuel, 12 quartans de froment (21 mai 1395 ; fragment de parchemin, en partie rongé). — Albergement par le recteur de l'hôpital neuf à Jean Pachod, Jean et Pierre Jolens, Jean, Michel et Etienne Trossel, de la paroisse de Thoiry, d'une pièce de terre, bois et « *excroti* »,

lieu-dit en la Combe de Torotier, paroisse de St-Jean d'Arvey, contenant 100 journaux environ, et située près de la Leysse et du chemin de Chambéry à Thoiry ; servis annuel, 6 quartans de froment (Notaire : Pierre Philibert. — 22 mai 1448). — Mariage entre Jean Levrelle, paroisse de Gilly, et Peronette de Turallio, de lad. paroisse ; augment de dot, 2 ff. (Notaire : Jean Tornier. — 18 février 1498). — Acquêts par l'hôpital neuf : sur Pierre Domenge (*Domengii*) dit Radin, d'un demi-vaissel de froment de servis annuel hypothéqué sur un journal de terre sise à *Tremeyros*, lieu-dit en la Corvate ; prix, 16 ff. p. p. (Notaire : Etienne Boyssonet. — 14 juin 1489) ; — sur Antoine Fabre dit Coquet, d'un demi-vaissel de froment de servis annuel, hypothéqué sur une pièce de terre d'un journal sise lieu-dit au Grand Champ (Notaire : Claude Ennoffly. — 28 octobre 1491 ; copie d'Antoine du Mollard) ; — sur Jean Jolens, d'un demi-vaissel de froment de servis annuel hypothéqué sur une pièce de terre d'un journal sise aux Hautes-Cabanes, lieu-dit « *in Rippis* » (Id. ; copie du même) ; — sur Antoine Jolens, d'un demi-vaissel de froment de servis annuel hypothéqué sur une pièce de terre aud. territoire, lieud. « ou Savet » (Id. — 3 décembre 1491) ; — sur Thomas Fromaget, d'un vaissel de froment de servis annuel, hypothéqué sur une pièce de terre de 3 journaux située aux Hautes-Cabanes, lieu-dit au Chanet ; prix, 20 ff. p. p. (Notaire : François Morin. — 22 août 1497) ; — sur Antoine Fabre, d'un vaissel de froment de servis annuel, hypothéqué sur tous ses biens présents et à venir (Notaire : Claude Ennoffly. — 2 décembre 1497 ; copie d'Antoine du Mollard) ; — sur Pierre Dépierre, d'un demi-vaissel de froment de servis annuel, hypothéqué sur une pièce de terre d'un journal sise à la Fougère (Id. — 24 janvier 1501 ; copie du même) ; — sur Jean et Aymonet Mailliet, de Thoiry, du même servis annuel (Id.). — Reconnaissances au profit de l'hôpital de Maché : par Antoine Jolens, d'une maison et d'un verger sis aux Hautes-Cabanes ; servis annuel, 5 ff. p. p. et 5 vaissels de froment (Notaire : Guillaume Chavin. — 16 septembre 1502) ; — par Aymon *Medici*, de 2 pièces de terre et pré situées aux Hautes-Cabanes, lieu-dit en Savour (Notaire : Bernard Regis. — 9 juillet 1530). — Acensement par le recteur desd. hôpitaux de tous les biens de Thoiry : à Noël Daquin, dud. lieu ; cense annuelle, 15 vaissels de froment, 3 quartelets d'huile de noix ou 4 livres et 20 ff. d'argent (Notaire : Borrel. — 1^{er} mars 1704) ; — à Anselme

Daquin ; même servis (le texte porte 10 livres d'argent au lieu de 20 florins). (Notaire : Collonge. — 22 août 1722) ; — à Joseph Daquin, même servis (Notaire : Falquet. — 25 janvier 1731) ; — au même, cense annuelle, 118 livres (Id. — 20 juillet 1738) ; — à Etienne Trossel, Joseph Fauconnet, Joseph Daquin, Claude Dépierre, Jean Fromaget et Bernard Ducruet, de Thoiry ; cense annuelle, 251 livres et 1 paire de chapons gras, outre les contributions en fourrages auxquelles lesd. biens pourraient être soumis en cas de guerre (Notaire : Joseph Saint-Martin. — 27 août 1777). — Etat générique de la rente desd. hôpitaux rière St-Jean d'Arvey, Thoiry et Curienne, lieux-dits : à Thoiry, en Crépigner ou les Faugettes, à la Croix ; à Curienne, en la Cathery, à Belvardaz, au Replat, à Fescul, à la Vignettaz, au Percher, au Biez, en la Sarrettaz, en les Cornettes, au Crest de Belgardaz, aux Vachettes (1792).

I. B. 78 (Liasse). — 22 pièces parchemin, 11 pièces papier, 1 imprimé.

1382-1788. — Saint-Sulpice ; Vimines. — Albergement fait par Jean Lageret, docteur ès lois, à Jean Gudibert, de Chambéry, boucher (*macellarius*), de 4 seytorées de pré, 2 journaux de terre, 4 fosserées de vigne et un demi-journal de bois avec une grange, sauf le foin que se réserve led. Lageret, le tout situé au territoire de Chambéry, lieu-dit au Châtelard, près de la Leysse et du côté de Chambéry-le-Vieux. Il se réserve en outre le domaine direct et un servis annuel de 4 ff. et un demi-vaissel de noisettes (*nucleorum*) (Notaire : Jacques *Villarii*. — 16 juin 1382). — Sentence rendue par le Conseil résidant du comte Amé VII, signée par n. Guigues Marchand et Lambert Oddinet (1), autorisant le recteur de l'hôpital neuf, en sa qualité, à prendre possession d'une pièce de terre de 2 journaux, sise à Montfort, lieu-dit en la Combette, et d'une pièce de terre de la même contenance, sise à Servolex, données en hypothèque par Jean Evrard, de Montfort, pour la vente d'un servis annuel de 7 vaissels de froment (8 novembre 1397 ; sceau de cire rouge pendant sur simple queue de parchemin). — Quittance faite par le recteur de l'hôpital neuf de la cense annuelle de 7 vaissels de froment ci-dessus ; item 2 jour-

(1) et non pas Jean Sauvage.

naux de terre « en Trembley » ; item 1 seytorée de pré en Lormey (Notaire : Rolet Georges. — 14 février 1398). — Obligations en faveur de l'hôpital neuf : par Aymonet Evrard, de Montfort, de 9 sols obole gros pour cause de retenue de censes ; 2 sols 6 deniers gros pour cause de frais en cour d'officialité de Chambéry ; 8 sols 5 deniers obole gros pour cause d'échange (Notaire : Pierre Court. — 6 février 1399) ; — par le même, de 5 sols 9 deniers gros tournois et 21 vaissels de froment (Notaire : Mermet des Allèves. — 29 août 1405 ; copie de Jean Vulliet). — Reconnaissances au profit des hôpitaux de St-François et de Maché : par Rolet Georges, de Saint-Sulpice, d'une pièce de terre de 2 journaux sise à St-Sulpice, lieu-dit au Fontanet ; servis annuel, 6 sols forts escucellés (Notaire : Jaquemet Latard. — 14 février 1383) ; — par Hugonet Henry dit Arbaretier, de Cognin, d'une pièce de terre de 8 journaux sise à Vimines, lieu-dit aux Artaux ; servis annuel, 10 quartans de froment (Notaire : Jean Roffier. — 7 janvier 1385) ; — par Guigues Girard dit Marpaud, de Montfort, d'une pièce de terre d'un journal sise à Montfort, lieu-dit en la Crosatière ; servis annuel, 1 quartan et 3 mouduriers de froment (Notaire : Pierre Philibert. — 25 février 1444) ; — par Jean *de Rivo*, d'un pré d'une seytorée sis à St-Sulpice, lieu-dit en Lormey ; servis annuel, 1 vaissel de froment (Notaire : Etienne Boyssonet. — 10 juin 1452 ; copie d'Antoine Ferrat) ; — par Pierre Perronet, de Corbel, d'une vigne de 12 fosserées sise aux Côtes de Vimines ; servis annuel, 3 mouduriers de froment (Notaire : Pierre Philibert. — 25 mai 1454) ; — par Pierre Ruffi, d'Epernay, mandement d'Entremont-le-Vieux, d'une vigne de 4 fosserées sise aux Côtes de Vimines (Id.) ; — par Jean Bovier, de Pravans, d'une pièce de terre d'un demi-journal située lieu-dit au Chêne (Notaire : Pierre Nycod. — 6 février 1478) ; — par Claude Prunty, d'un journal de terre sis à Vimines, lieu-dit au Plat (Notaire : Claude Ennoffly. — 20 février 1500 ; copie d'Antoine du Mollard) ; — par Jean Laurent, de Vimines, d'un pré d'une seytorée et d'un verger, sis à Vimines, lieu-dit en la Frasse (Notaire : Aymon Guerrit ; 16 octobre 1540) ; — par Claude Meynard dit Amblard, de Vimines, d'une pièce de terre d'un journal et d'une maison sises au Mollard de Vimines (Notaire : Pierre Robert. — 22 juillet 1544 ; copie de son fils Claude, en partie rongée) .— Pierre Latard dit Curtet, de Vimines, et Péronette, veuve de Jacques de la Perrière, cordonnier, bourgeois de Chambéry (celle-ci

comme tutrice de ses enfants), font des conventions pour des travaux et une modification de maçonnerie au-dessus de l'eau, entre la maison dud. Latard et celle des mineurs de la Perrière, situées à Maché, près de la maison d'Antoine d'Aix (Notaire : Pierre Vallier. — 30 juin 1438). — Albergement par l'hôpital neuf à n. Pierre Fardel, de Couz, damoiseau, d'une pièce de terre de 3 journaux 1/2 et d'une maison sises à Montfort, lieu-dit en la Crosatière ; servis annuel, 9 quartans de froment (Notaire : Mermet des Allèves, — 12 avril 1410). — Ventes en faveur du recteur de l'hôpital de Maché : par Jean Girard dit Marpod, paroisse de St-Sulpice, d'un vaissel de froment de servis annuel ; prix, 10 ff. p. p. (Notaire : Pierre Boyssonet. — 12 mai 1449) ; — par Antoine, fils de Michel Lambert dit Couz, du Mollard de Vimines, d'un vaissel de froment de servis annuel hypothéqué sur 3 journaux de terre et 1 seytorée de pré sis lieu-dit au Mollard ; prix, 25 ff. p. p. (Notaire : Jean Chavent. — 21 mai 1538). — Cession par Michel Laurent, de la paroisse de St-Thibaud de Couz, à Pierre Cotard dit Guillermin, de 8 fosserées de vigne avec grange, situées à Vimines, pour le prix de 46 ff. p. p. (Notaire : Jean Heretier l'aîné. — 20 février 1497 ; copie de Pierre Colombat). — Antoine, fils de Claude Berger, et Claudine son épouse déclarent avoir reçu de François, fils de feu Aymon Latard dit Curtet, de Vimines, 60 florins pour la dot et le trousseau de lad. épouse. Dont quittance (Notaire : Jacques Vulliermet. — 16 août 1523). — Contrat de mariage entre Eynarde du Rochex et André, fils de Louis Teste dit Segret, de St-Sulpice. Dot : 346 ff. ; augment de dot : 173 ff. (Notaire : Etienne Bergier. — 22 janvier 1543). — Lettres de Joseph-Henri Fava, régent du Bureau de l'Intendance générale de Savoie, ordonnant aux possesseurs de fiefs rière St-Sulpice de faire connaître leurs droits dans la huitaine (30 juillet 1788 ; imprimé). — « Memoire touchant une « piece de terre et pré situé à St-Sulpice, que lon dit estre « abandonné appartenant aux pauvres de l'hospital de St- « François. » — « Roolle des biens que possèdent les pauvres « du s^r Boccon se mouvant du fied de la cure de St-Sulpis. »

I. B. 79 (Liasse). — 49 pièces, parchemin ;
8 pièces, papier.

1390-1792. — **Aix ; Drumettaz-Clarafond ; Grésy-sur-Aix ; Méry ; Tresserve ; le Viviers.** — Transaction

entre Aymonet de la Croix, Aymonet Ducrest, Jeannette, veuve de Jacquemet Quey, de Drumettaz, d'une part ; et Jaquemette, épouse de Pierre Dumoulin, d'autre part. Celle-ci cède tous les droits (objet du litige) qu'elle peut avoir sur les biens et l'héritage de Vincent Quey et de Marguerite, ses défunts parents, à charge pour les 3 premiers de lui payer 20 sols gros aux échéances suivantes : 6 sols gros à la prochaine fête de Pâques ; 7 sols gros une année après, et 7 sols gros une année plus tard (Notaire : Jean Parilliat. — 16 novembre 1390). — Mariage entre Jean *Bisi*, de Belley, et Bonne *Dantona*, dud. lieu, habitants d'Aix. Augment de dot : 10 sols gros tournois. Dot : 20 sols gros tournois (Notaire : Jacques Brun. — 9 décembre 1397). — Robert Umpert, de Mouxy, doit à François et Antoine Yvert, de Sonnaz, la dot de sa fille Aymonette, future épouse dud. Antoine, à savoir 55 ff., 1 vaisseau de froment et un vestiaire honnête. Dont quittance (Notaire : Guillaume Richard. — 21 janvier 1427). — Mariage entre Durand d'Aix et Jeannette Bonhomme, du mandement de Sallanches (24 mai 1459). — Mariage entre Jacques François, de la paroisse de Serrières en Chautagne, et Jeannette, fille de Jean Georges, de lad. paroisse. Le père de l'épouse lui donne en dot tous ses biens meubles et immeubles, mais s'en réserve l'usufruit pour sa femme et lui. Augment de dot : 20 ff. p. p. (Notaire : Aymon Bulliod. — 8 mars 1459). — Dot de Péronne Cohendait, épouse de François Viollet, de Clarafond, consistant en 25 ff. reçus et hypothéqués par ledit mari sur des vignes, champ, pré et bois qu'il possède à Clarafond (Notaire : Antoine Gachet. — 3 juin 1477). — Par suite du contrat de mariage entre François, fils de feu Jean Beysson dit Alliod, du Viviers, et Claudia, fille de Claude Exertier, de Mouxy, Nycod et Rolet Excertier, oncles de lad. Claudia, et Claude Excertier, son frère, lui donnent 100 ff. p. p. Augment de dot par led. François : 50 ff. Le tout est hypothéqué sur 3 journaux de terre au Viviers, lieu dit en Boyssy, sur un demi-journal de vigne lieu-dit en Mollière, sur 2 seytorées de pré, lieu-dit « *aut Neplie* », et sur une grange située au village du Viviers (Notaire : Jean d'Estrée. — 10 juin 1527). — Testament de Pierre Cristin dit Bochard, de Drumettaz. Il veut être inhumé au cimetière de Clarafond. Legs : 12 deniers forts pour des messes ; 1 quartan de blé à Saint-Jean-Baptiste de Méry ; 1 quartan de blé à la Confrérie du Saint-Esprit de Clarafond ; 25 ff. à ses filles Claudia,

Anthonie et Jeannette et à son fils Etienne. Outre leur dot, il donne 3 ff. à sa fille Anne et à sa sœur Claudia, épouse d'Amé Milliet dit Chenut, de Grésy-sur-Aix. Il laisse à sa femme Jeannette l'administration de ses biens, sans qu'elle soit tenue à aucun inventaire, et lui assure, au cas où elle ne pourrait demeurer avec ses enfants et héritiers universels, 4 vaisseles de froment, 2 vaisseles de seigle, 1 quartan de fèves, 1 quartan de pois, 5 sommées de vin, 1 chambre et des meubles, d'autres provisions encore et 2 ou 3 ff. par année ; le tout devant être fourni par les héritiers. Il institue pour ses héritiers universels ses fils Jean et Etienne Cristin ; au cas où ceux-ci mourraient sans postérité légitime, cet héritage reviendra à sa fille Anne, à laquelle il substitue, si le même cas se produit, ses plus proches parents (Notaire : Claude Vidal. — 18 août 1499). — Codicille du testament fait par Jean, fils d'Hugues de Mouxy, d'Albens, en faveur de François Cohendet, par lequel il lui donne une pièce de pré contenant environ 3 parts d'une seytorée (Notaire : Claude Beverat. — 13 décembre 1517). — Acquêts par le recteur de l'hôpital de Maché : sur Guigone, fille de feu Jean des Mures, femme de Jean Beysson, de Méry, d'un servis annuel d'un demi-vaissel de froment hypothéqué sur 2 journaux de terre sis à Tresserve ; prix, 5 ff. p. p. (Notaire : Jean Girod. — 21 avril 1425 ; copie de Claude Boysset) ; — sur Vouthier *Poensius*, du Bois, paroisse de Grésy, d'un vaissel de froment de servis annuel ; prix, 10 ff. d'or (Id. — 20 juillet 1426 ; copié par Claude Boysset le 20 avril 1498) ; — sur Vullierme Candie, de Grésy, d'un servis annuel d'un vaissel de froment ; prix, 10 ff. p. p. (Id. — 18 novembre 1427) ; — sur Jean Barilliat, de Grésy, d'un servis annuel de 2 quartans de froment (Notaire : Aymon *de Esthequia* (?). — 21 mars 1452) ; — sur Matthieu Du Marest, de Grésy, d'un vaissel de froment de servis annuel (Id. — 22 mars 1452) ; — sur Pierre Coudurier, d'une vigne de 8 fosserées sise à Clarafond, lieu-dit au Crest de Nalassin ; prix, 10 ff. p. p. (Notaire : Antoine Latard. — 31 janvier 1453) ; — sur Laurent (1)... d'un vaissel de froment de servis annuel (Notaire : Claude Ennoffly ; copie d'Antoine du Mollard) ; — sur Pierre Bichon et Claude Gontier dit Malibroze, de Tresserve, d'un servis annuel de 3 vaisseles de froment, hypothéqué sur une pièce de terre de 4 journaux sise à Tresserve, lieu-dit en Boissié ;

(1) Ici un nom illisible sur le parchemin.

prix, 60 ff. p. p. (Notaire : Pierre Chapuis — 7 septembre 1506) ; — sur Jean Pectre et Symon Tridon (1), de Tresserve, d'un servis annuel d'un vaisseau de froment hypothéqué sur 2 journaux de terre sis à Tresserve, lieux-dits « en la Monta » soit « ou bouchet » et « en la Losaz » (Id. — 6 août 1516) ; — sur Jean Guyraud, du Viviers, d'un servis annuel d'un demi-vaisseau de froment, hypothéqué sur une pièce de terre d'un demi-journal sise au Viviers, lieu-dit à Boisières (Id. — 13 avril 1521) ; — sur Amé de Chavanes (*de Cabanis*), de Chambéry, d'un servis annuel d'un vaisseau de froment, hypothéqué sur une pièce de terre de 5 journaux sise à Grésy, lieu-dit en les Norres (Notaire : Michel Vauthier. — 8 février 1526) ; — sur Jacques Vullion dit Girod, de Chatenod, d'un servis annuel de 2 quartans de froment, hypothéqué sur un pré d'une seytorée, sis à Chatenod, lieu-dit au Murget ; prix, 40 ff. p. p. (Notaire : Claude Poictier. — 28 juin 1529) ; — sur Claude Tridon, dit Mulloz, de Tresserve, d'un servis annuel de 6 quartans de froment, hypothéqué sur un journal de terre sis à Tresserve, lieu-dit « de la Monta » ; prix, 40 ff. p. p. (Notaire : Jean Chavent. — 8 février 1533 ; 2 exemplaires) ; — sur Pierre Richet, de Mouxy, d'un servis annuel d'un vaisseau de froment, hypothéqué sur un verger d'un journal et sur une grange, à Marlioz ; prix, 21 ff. (Notaire : François Juriet. — 12 décembre 1538) ; — sur André Buffet, de Tresserve, d'un servis annuel de 6 quartans de froment, hypothéqué sur un pré sis à Tresserve, lieu-dit au Ronsignol (Notaire : Michel de Lacombe. — 17 août 1552). — Vente par Jean Bulliet à Pierre Copier, notaire à Chambéry, d'une vigne de 16 fosserées sise à *Chesargias*, territoire de Méry, lieu-dit au Larmier (Notaire : Jean Vulliet. — 14 avril 1432). — Subhastation en faveur de François Castin, notaire à Rossillon, contre Barthélemy de Grignié, d'une pièce de terre d'un journal sise à Méry (Notaire : Pierre Broyset. — 4 juillet 1440). — Transaction et conventions entre Antoine Yvert et Pierre Bret, tous deux de Sonnaz, s'accordant la faculté réciproque de passage sur leurs terres, suivant les bornes indicatrices placées aux endroits désignés (Notaire : Raymond Volliet. — 29 novembre 1455). — Obligation, en faveur du recteur de l'hôpital neuf, par Alix, veuve de Maître Humbert Demoux, cordonnier, bourgeois de Chambéry, de 3 ff. 1 denier gros p. p. (Notaire : Pierre

(1) et non pas Jean Tridon.

Philibert, — 10 juillet 1456 ; copie du 26 mars 1470 par Humbert *de Busso*. — Acquêt par n. Claude Des Granges, chapelain, sur Claude Vibert, de Clarafond, d'une pièce de vigne de 6 fosserées sise sous la maison forte du prieuré de Clarafond (Notaire : Antoine Gachet. — 17 novembre 1477). — Obligation, en faveur de noble Claude de Mouxy, d'Albens, faite par n. Pierre Morel, du Vivier, de 10 ff. p. p. (Notaire : Robert Truchon. — 31 mars 1482). — Donation par François, fils de Guillaume Viollet, de Clarafond, à Péronne Cohendait, son épouse, de Droin, paroisse de Grésy, de la moitié d'une pièce de terre contenant environ une seytorée, située à Clarafond, lieu-dit « Houbie » (Notaire : Antoine Gachet. — 14 septembre 1487). — Obligation, en faveur du recteur de l'hôpital de Maché, par Amé et Jean Chanut, d'Arbussin, mandement de Grésy, de 11 vaisseles de froment pour arrérages d'une cense annuelle d'un vaissele de froment (Notaire : Etienne Boyssonet. — 4 octobre 1488 ; copie d'Antoine Ferrat). — Vente par Maurice Ballet dit Ravier, en faveur de François Cohendet, notaire, d'une pièce de pré à *Pouliacum* (Notaire : Pierre de Chavanes (?). — 22 février 1525 ; parchemin en mauvais état). — Louis Mollin et sa femme Françoise ayant vendu à Jean et Antoine Maire des biens pour 70 florins, led. Louis Mollin hypothèque cette somme, qui est « de l'assept « de mariage » de lad. Françoise, sur une grange et une seytorée de pré au Viviers (Notaire : Jean Martin. — 25 juillet 1553). — Vente par Françoise, fille de Jean Grobert, de Chambéry, et femme de Louis Mollin, à Jean et Antoine Gonin, du Viviers, d'un pré de $\frac{3}{4}$ de seytorée environ sis au Viviers, lieu-dit en la Maladière ; prix, 35 ff. (Notaire : Antoine Morand. — 6 novembre 1558). — Acquêts par Jean Périer, du Viviers, procureur à Chambéry, sur Joseph Biset, de Tresserve, Pierre Nant, de Sonnaz, Antoine Martin dit Apostre, de Voglans (1), et Humbert Lanier, de Chambéry, de pièces de vigne et pré situées au Viviers, lieux-dits au Colombier ou au Clouz, à Boisy, en la Loza, en les Leschières (1560-1582). — Jaquemet Janin, du Viviers, cède, quitte et remet à Philibert Peryer, du Viviers, tous les droits qu'il peut avoir sur 6 fosserées de pré sis au Viviers, lieu-dit « au Mullin », vendues aud. Philibert par feu Thévenin Janin (Notaire : Jacques Bellin. — 28 octobre 1561). — Vente par Antoine Yvert, religieux de St-Antoine, et

(1) et non pas du Viviers.

ses frères Antoine et François, de Billième, à Jean et Pierre Granjon, de Chambéry, de 2 pièces de terre et bois de châtaigner, sis à Sonnaz et Antigny, contenant environ un demi-journal ; prix, 30 ff. (Notaire : Jean Chastellein. — 6 décembre 1564). — Alexandre *Cruxi*, bourgeois de Chambéry, jadis fermier de Méry, reconnaît avoir reçu, en cette dernière qualité, le 16 juin 1563 (acte reçu par Antoine Bovet), la somme de 210 florins de Guillaume Gueyton, de Bassens, demeurant au Bourget, pour une pièce de pré de 3 seytorées sise au Viviers, lieu-dit aux Leschières, que ce dernier avait achetée à Joseph Morand (Notaire : Jean-Jacques Claret. — 30 novembre 1565). — Vente par Philibert Perieur (*sic*), du Viviers, à Pierre Moret, prêtre de Voglans, d'une pièce de vigne de 2 journaux sise au Viviers lieu-dit « les Molières » ; prix : 60 ff. (Notaire : Benoît Bonjean. — 24 mai 1568). — Procès devant le juge-maje entre Jean, fils de feu Michel Marier, du Viviers, d'une part, et Antoine, fils de feu François Marier, et Philippe, fils de feu Jean Marier, neveu dud. Antoine, d'autre part. Jean Marier ratifie le contrat de vente faite par lui, ses frères Guillaume et Pierre Marier et leur mère Jeanne Janin, auxd. Antoine et Philippe. En retour Antoine cède à Jean un demi-journal de terre sis au Viviers, lieu-dit la Maladière, plus une fosserée de vigne lieu-dit « es Molières », pour le prix de 25 ff. (11 septembre 1575). — Etat de la rente de l'hôpital rière Grésy, au territoire de la Fusièrre et de la Lozaz (1792).

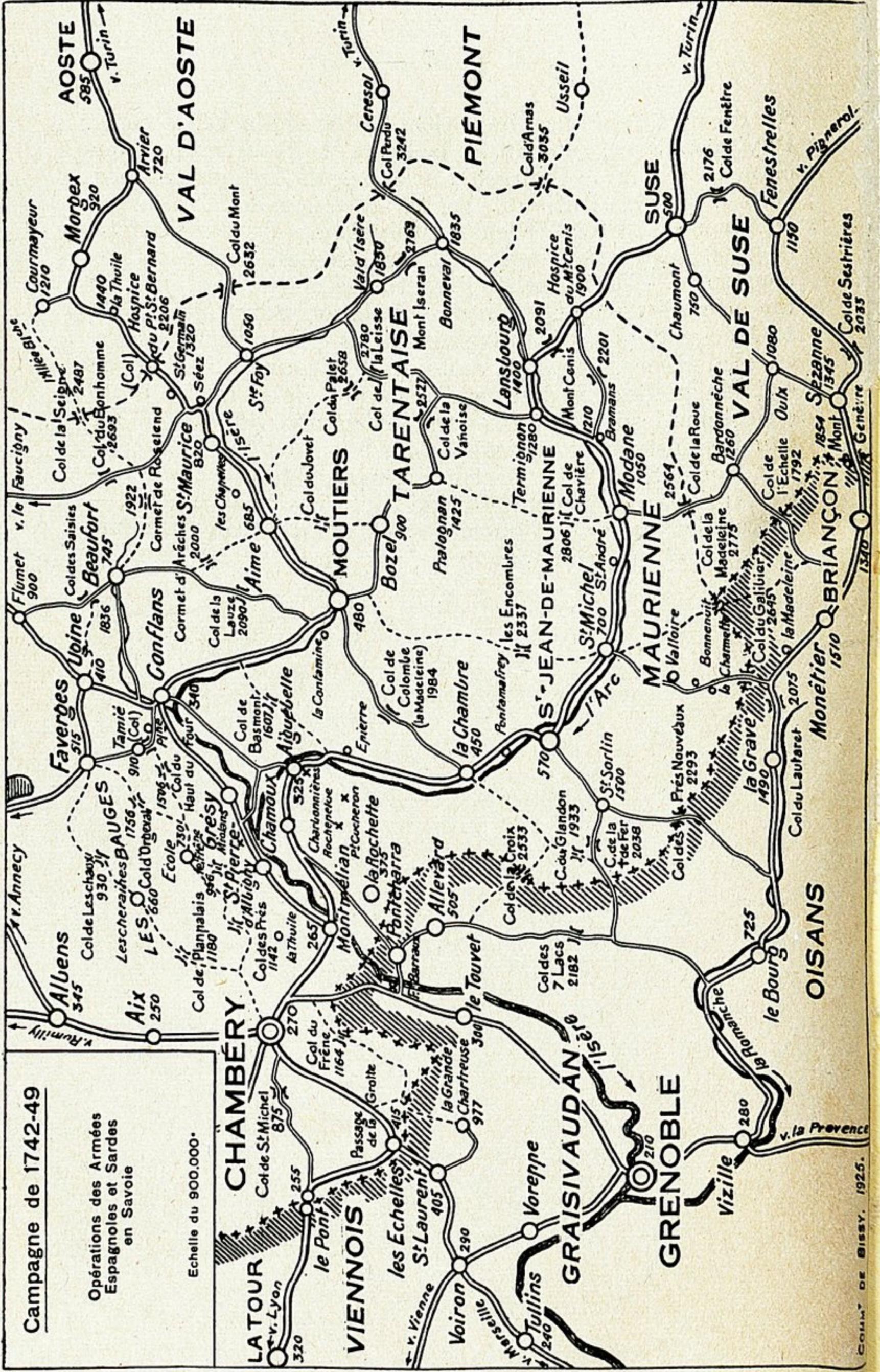
I. B. 80 (Liasse). — 13 pièces, parchemin ;
67 pièces, papier.

1407-1792. — Rentes. — Obligations des hôpitaux de St-François et Maché : sur Guigues du Pont, secrétaire du comte de Savoie, de 25 sols gros tournois (Notaire : Jean Parilliat. — 28 décembre 1407) ; — sur Pierre Perrier, d'Entrèves en Bauges, cordonnier à Chambéry, de 8 sols et 3 deniers gros tournois (Notaire : Mermet des Allèves. — 6 mars 1412 ; copie de Jean Vulliet) ; — sur Antoine, fils de Jaquemet *Jocerimi* dit Coquermeil, de 6 deniers gros annuels (Notaire : Jean Vibert. — 21 décembre 1417 ; copie de Mermet Duc) ; — sur n. François et Guillaume de Serraval, de 33 ff. et 6 deniers gros (Notaire : Jean Vulliet. — 7 mai 1422) ; — sur Guillermet *de Mola* (Notaire : Claude du Mollard. — 25 juin 1429 ; parchemin

presque effacé) ; — sur Jacques de Tornay, bourgeois de Chambéry, de 62 ff. et 2 deniers gros (Notaire : Claude Reynier. — 16 mai 1435 ; copie de Jean Ferrat) ; — sur n. François et Pierre Marchand, bourgeois de Chambéry, de 25 ff. et 10 deniers gros (Notaire : Pierre Philibert. — 8 mars 1446) ; — sur Pierre Vassal, de Chambéry, selier, de 10 ff. 1/2 et 11 quartans de froment (Notaire : Pierre Vallier. — 28 février 1448) ; — sur Claude *de Servagia*, de Chambéry, de 11 vaissels de froment (Notaire : Claude Vallier. — 25 janvier 1452) ; — sur Pierre Maruglier, habitant hors la porte de Chambéry, de 4 ff. 1/2 p. p. (Notaire : Pierre Philibert. — 31 janvier 1456) ; — sur Claude, fils de feu Arnaud du Marest, de Grésy, d'un vaissel de froment et 6 deniers gros *cum obolo* (Notaire : Claude Ennoffly. — 13 août 1499 ; copie d'Antoine du Mollard) ; — sur Louis, fils de feu François Chatel, habitant Chambéry, de 49 ff. p. p. et 6 deniers gros (Notaire : Michel Cullierat. — 6 février 1505) ; — sur M^{re} François Chabod, chevalier, seigneur de Lescheraines, de Villeneuve et d'Aiguebelle, de 444 écus d'or sol (Notaire : Jean Neyton. — 24 décembre 1554 ; copie du 27 juillet 1606 par Demoty) ; — sur la Ville de Chambéry, de 10.383 ff. et 4 sols (Notaire : Noël Borrel. — 8 juin 1636). — Accord avec Jeannette, veuve de Guichard *de Colciaci*, des Marches, au sujet de 16 ff. p. p. auxquels son défunt mari était tenu envers l'hôpital de Maché pour 1 ff. de cense annuelle ; ces 16 ff. sont hypothéqués sur une pièce de terre et une grange situées à Curienne, lieu-dit *in Casalibus*, près du chemin de Chambéry à La Thuile (Notaire : Claude le Vieux. — 6 novembre 1496). — Etat des créances dud. hôpital sur la Ville de Chambéry, établie par la délégation nommée par lettres patentes du duc Victor-Amé II, du 3 mai 1726, et composée de dom Louis Lovere, chevalier, commandeur de St Maurice et Lazare, intendant général en Savoie, de Jean-Siméon Pattenati, docteur en droit, juge et vicaire de police de Chambéry, et de Jean-Louis Rayberti, sénateur ; montant, 32.483 ff. (1726). — « Observations du recteur des hôpitaux de St-François et Maché concernant la « collation de la renouation de leur rente » (21 août 1761). — Inventaire détaillé des servis aud. hôpital rière Cognin, Bissy, Chalod, Servolex, la Magdeleine, Morat, Nezin, Joppet, Beauvoir, Bassens, St-Sulpice, Montagnole, faubourg Montmélian, rue Croix-d'Or, rue derrière St-Léger, Grande Rue, rue de la Cité, rue St-Antoine, rue Juiverie,

rue d'Enfer, faubourg du Larith, faubourg Maché, Mongex, Puygros, Cruet, St-Jean de la Porte, la Ravoire, les Marches, la Serraz, le Bourget, Curienne ; 407 reconnaissances (1780). — Constitution de rente, au capital de 8.500 livres, en faveur d'Antoine Pignière, de Chambéry, par l'hôpital de St-François et Maché. Cette somme est destinée à reconstruire le bâtiment de l'hôpital de Maché consumé par un incendie en 1763 (Notaire : Joseph Saint-Martin. — 12 février 1783). — « Note des Laods exigés par M^e Pierre Guicherd occasion de la rente des hôpitaux de St-François et Maché dont il doit rendre compte de la moitié au S^r Recteur desd. hôpitaux » (16 décembre 1790). — « Mémoires instructifs pour regler les hôpitaux de St-François et Maché tant la veuve et héritière de M^e François Deperse, qu'avec M^e Etienne Gariod commissaire à terrier. » — « Etat des avoirs de l'hospice des Enfants Trouvés, abandonnés et orphelins pauvres », à la fin de décembre 1792.

Félix PERPÉCHON,
André BIVER.



Campagne de 1742-49

Opérations des Armées
Espagnoles et Sardes
en Savoie

Echelle du 900.000.